

**RAPPORT MAJORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF**

- au projet de budget des charges et des revenus de fonctionnement pour l'année 2010
- au projet de budget d'investissement pour l'année 2010 et au plan d'investissement 2011-2013
- au rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2011-2014
- au projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- au projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et modifiant l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
- modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom)
- modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)
- modifiant la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC)
- modifiant la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp)
- modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale (LASV)
- au projet de décret fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010, autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020
- au projet de décret fixant, pour l'exercice 2010, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- au projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour l'entretien de son parc immobilier
- au projet de décret modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC)
- au projet de décret modifiant le décret du 25 novembre 2008 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud
- au projet de décret modifiant le décret du 25 janvier 2005 sur l'incitation financière aux fusions de communes

- au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe libéral pour un canton fiscalement attractif
- au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Patrick de Preux et consorts relatif à la suppression du droit de mutation en cas de divorce ou de partage successoral
- au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical sur les exonérations fiscales des soldes et indemnités de sapeurs-pompiers
- au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Philippe Ducommun et consorts demandant une simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables
- au rapport du Conseil d'Etat sur l'interpellation Gabriel Poncet concernant l'imposition à la source de tous les travailleurs frontaliers
- au rapport du Conseil d'Etat sur l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Investir pour la sécurité et le climat
- au rapport du Conseil d'Etat sur l'interpellation Valérie Schwaar – Le Canton de Vaud s'engagera-t-il pour éviter une «Grande vadrouille» des cinéastes vaudois ?
- au rapport du Conseil d'Etat sur l'interpellation Grégoire Junod au nom des groupes Socialistes, Verts et A Gauche Toute ! concernant les impôts à la dépense et visant à tirer les conclusions du vote zurichois

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

(et sous-commission Finances et relations extérieures)

Président et rapporteur général	M. Armand Rod
Vice-présidents	M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur Mme Monique Weber-Jobé

Sous-commissions

Départements	Commissaires
Sécurité et environnement	M. Grégoire Junod, rapporteur M. Hans Rudolf Kappeler
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Eric Walther
Intérieur	Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice Mme Jacqueline Bottlang-Pittet
Santé et action sociale	M. Rémy Jaquier, rapporteur Mme Tinetta Maystre
Economie	M. Jean-Michel Favez, rapporteur M. Frédéric Grognuz
Infrastructures	M. Eric Bonjour, rapporteur M. Jean-Michel Dolivo

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	6
1.1 Amendements transversaux.....	6
1.2 Département de la sécurité et de l'environnement.....	6
1.3 Département de l'intérieur.....	7
1.4 Département de la santé et de l'action sociale.....	7
1.5 Département de l'économie.....	7
1.6 Total des amendements du budget de fonctionnement 2010.....	8
2. Considérations générales liminaires.....	9
2.1 Travaux de la Commission des finances.....	9
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB (ou EMPD No 2) 238.....	9
3. Le budget de fonctionnement.....	10
3.1 Les charges.....	10
3.2 Les revenus.....	10
3.2.1 Généralités.....	10
3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI).....	11
3.3 Le bénéfice.....	13
4. Le budget d'investissement.....	14
5. Sujets particuliers.....	16
5.1 Sujets développés dans l'EMPB.....	16
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2010 de l'Etat de Vaud.....	16
5.3 Evolution de la dette.....	16
5.4 Effectif du personnel.....	18
5.5 Secrétariat général du Grand Conseil.....	19
6. Observations.....	20
7. Conclusions du rapport général.....	21
7.1 Projet de budget de fonctionnement.....	21
7.2 Considérations finales.....	21
7.3 Vote.....	22
8. Rapport du Conseil d'Etat sur le programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2011-2014.....	23
9. Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).....	24
10. Projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).....	25
11. Projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom).....	26
12. Projet de loi modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP).....	27
13. Projet de loi modifiant la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC).....	28
14. Projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp).....	29
15. Projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale (LASV).....	30
16. Projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010, autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020.....	31
17. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2010, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).....	32
18. Projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'entretien de son parc immobilier.....	33
19. Projet de décret modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC).....	34

20. Projet de décret modifiant le décret du 25 novembre 2008 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud	35
21. Projet de décret modifiant le décret du 25 janvier 2005 sur l'incitation financière aux fusions de communes.....	36
22. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe libéral pour un canton fiscalement attractif	37
23. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Patrick de Preux et consorts relatif à la suppression du droit de mutation en cas de divorce ou de partage successoral.....	38
24. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical sur les exonérations fiscales des soldes et indemnités de sapeurs-pompiers	39
25. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Philippe Ducommun et consorts demandant une simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables.....	40
26. Rapports du Conseil d'Etat sur l'interpellation Gabriel Poncet concernant l'imposition à la source de tous les travailleurs frontaliers, l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Investir pour la sécurité et le climat, l'interpellation Valérie Schwaar - Le canton de Vaud s'engagera-t-il pour éviter une «Grande vadrouille» des cinéastes vaudois ? et l'interpellation Grégoire Junod au nom des Groupes socialiste, Verts et A gauche toute ! concernant les impôts à la dépense et visant à tirer les conclusions du vote zurichois	41
27. Rapports des sous-commissions	42
27.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	42
27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	50
27.3 Département de l'intérieur	60
27.4 Département de la santé et de l'action sociale	65
27.5 Département de l'économie.....	72
27.6 Département des infrastructures.....	81
27.7 Département des finances et des relations extérieures.....	88
27.8 Ordre judiciaire vaudois	92

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 23 septembre 2009, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter le bénéfice du projet de budget 2010 à CHF 11,3 mios, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Cependant, le Conseil d'Etat a constaté entre-temps que ce projet de budget comprenait divers éléments pouvant être d'ores et déjà réajustés. Ces réajustements, appelés couramment amendements techniques, sont identifiés, ci-après, par le sigle «AT».

Indépendamment de ceci, la Commission des finances a décidé, dans le cadre de ses travaux, de proposer au Grand Conseil d'amender le projet de budget 2010 du Conseil d'Etat sur deux points. Ces amendements, dits spécifiques, portent le sigle «AS».

1.1 Amendements transversaux

Police cantonale, Service pénitentiaire, Service des communes et des relations institutionnelles

1. Lors de l'examen des comptes 2008, la Commission des finances avait, par une observation, suggéré que le produit des amendes prononcées par la Police cantonale respectivement par le Service des communes et des relations institutionnelles apparaisse dans le budget de ceux-ci et non plus dans celui du Service pénitentiaire. Dans sa réponse à cette observation, le Conseil d'Etat a approuvé cette manière de faire, mais a oublié de modifier le projet de budget en conséquence. L'amendement ci-après permet de rétablir la situation (AS).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (13 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
105.4371	0	+ 15'806'300	15'806'300
308.4371	30'901'000	- 28'506'300	2'394'700
309.4371	0	+ 12'700'000	12'700'000
Effet sur le bénéfice		0	

1.2 Département de la sécurité et de l'environnement

Service de l'environnement et de l'énergie

2. Suite aux postulats de Régis Courdesse et Anne Baehler Bech concernant l'isolation thermique des bâtiments (nouvelle norme), le Conseil d'Etat a approuvé le 30.09.09 un poste supplémentaire d'ingénieur (contrôleur de la conformité thermique des bâtiments) pour le contrôle des dossiers et surtout des chantiers. Il sera financé par le Fonds pour l'énergie (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui) l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
113.3011	3'331'600	+ 120'500	3'452'100
113.3031	201'000	+ 7'300	208'300
113.3035	67'000	+ 2'400	69'400
113.3041	400'100	+ 14'600	414'700
113.3051	36'600	+ 1'400	38'000
113.3061	62'000	+ 2'100	64'100
113.3063	23'300	+ 1'900	25'200
113.3064	10'600	+ 1'000	11'600
113.31111	8'500	+ 3'000	11'500
113.3801	9'696'800	+ 1'200	9'698'000
113.4361	32'700	+ 1'200	33'900
113.4801	11'080'900	+ 154'200	11'235'100
Effet sur le bénéfice		0	

1.3 Département de l'intérieur

Service juridique et législatif

3. L'amendement concerne une erreur de budgétisation. Il n'y a pas de possibilité d'augmentation des émoluments administratifs (taxe notaire fixe et nombre de recours stable (AT)).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
303.4313	1'055'000	- 500'000	555'000
Effet sur le bénéfice		- 500'000	

Service de la population

4. L'amendement concerne l'augmentation du coût des primes LAMal pour les personnes prises en charge par l'EVAM, partiellement compensée par une augmentation de la facture sociale (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
306.3655	93'502'200	+ 1'359'700	94'861'900
306.4525	24'355'600	+ 679'900	25'035'500
Effet sur le bénéfice		- 679'800	

5. Correction des prévisions relatives à l'indexation des forfaits de l'ODM par rapport au renchérissement IPC et au montant des primes maladies, partiellement compensée par une augmentation de la facture sociale (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
306.4605	46'697'600	- 519'300	46'178'300
306.4525	25'035'500	+ 259'600	25'295'100
Effet sur le bénéfice		- 259'700	

1.4 Département de la santé et de l'action sociale

Service de la santé publique

6. Dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance de la prévention, décidée par le Conseil d'Etat au mois de juin 2009, il a été créé le Fonds de la dîme de l'alcool. L'alimentation de ce fonds est prévue par la part cantonale vaudoise de la dîme de l'alcool. Conformément aux règles comptables en vigueur, cette alimentation d'un fonds doit imputer le compte 3801 et non le compte 3654 comme prévu dans le projet de budget 2010 déposé (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
481.3801	550'000	+ 660'000	1'210'000
485.3654	17'446'100	- 660'000	16'786'100
Effet sur le bénéfice		0	

1.5 Département de l'économie

Service de l'emploi

7. Chômage : augmentation de 400 à 520 indemnités journalières pour les assurés domiciliés dans le Canton de Vaud (art.27 al.5 LACI) (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
52.3668	27'600'000	+ 4'400'000	32'000'000
52.4528	21'300'000	+ 2'200'000	23'500'000
52.4802	850'000	+ 2'200'000	3'050'000
Effet sur le bénéfice		0	

Service de l'agriculture

8. Participation du Canton de Vaud en qualité d'hôte d'honneur au Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier, les 7 et 8 août 2010. En juin 2009, le SAGR a été désigné comme service pilote (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
54.3658	8'138'600	+ 300'000	8'438'600
Effet sur le bénéfice		- 300'000	

Service de l'économie, du logement et du tourisme

9. Taxe d'exploitation perçue auprès de certains débits de boissons alcoolisées. 2 distributeurs ont contesté devant le tribunal cette taxe en 2009. Par prudence, ces revenus n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget. Depuis, le recours a été perdu par les 2 distributeurs (AT).

La Commission des finances propose, à l'unanimité (14 oui), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2010	Amendement proposé	Budget 2010 proposé
59.4101	900'000	+ 500'000	1'400'000
Effet sur le bénéfice		+ 500'000	

1.6 Total des amendements du budget de fonctionnement 2010

(en francs)	Budget 2009
Bénéfice du projet de budget 2010	11'311'400
Amendements techniques	- 1'239'500
Amendements spécifiques	0
Bénéfice actualisé	10'071'900

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au chapitre 27 du présent document.

Ensuite, la Commission des finances a consacré l'équivalent de quatre journées à l'examen du projet de budget 2010. Elle a notamment siégé deux jours à la Maison des Cantons à Berne.

Au cours de ces travaux, la Commission des finances a entendu :

- M. Jacques Ansermet, président de la Commission thématique des systèmes d'information, accompagné de M. Laurent Ballif, vice-président, Mme Fabienne Despot et MM. Olivier Kernen et Rémy Pache, membres de la Commission, sur le «Budget informatique 2010 de l'Etat de Vaud» (voir chapitre 5.2) ;
- M. Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), qui a expliqué et justifié l'estimation des recettes fiscales ayant servi de base au projet de budget 2010 (voir chapitre 3.2) ;
- M. Pierre Curchod, responsable de la Division juridique et législative de l'ACI, qui a fourni des compléments d'informations utiles sur les projets de lois fiscales traités dans le cadre de l'examen du projet de budget 2010.

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB (ou EMPD No 2) 238

L'EMPB 238, remis en primeur aux membres de la COFIN, le 15 octobre 2009, a été examiné lors du séminaire des 29 et 30 octobre à Berne, ainsi que lors des séances des 5 et 9 novembre 2009. Au cours de cette dernière séance, la Commission des finances a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2010. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat.

La Commission des finances a pris connaissance des considérations du Conseil d'Etat quant au contexte du projet de budget 2010 (EMPB, ch. 2, pages 11 à 17). Ainsi, on soulignera que le ralentissement économique annoncé est effectivement intervenu durant l'année 2008, avec une croissance du PIB réel de 1,8 %. 2009 est véritablement une année de récession, puisque le PIB réel devrait reculer de 3 % environ, ce qui laisse mal augurer des recettes fiscales 2010.

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. *L'évolution des effectifs du personnel*

Voir EMPB, ch. 3.2, pages 18 et 19, et tableaux insérés au ch. 5.4 du présent rapport.

B. *Le budget par nature*

Voir EMPB, ch. 3.3, pages 19 et 20.

C. *L'analyse des risques*

Voir EMPB, ch. 3.4, page 20. La liste des éventualités dont l'effet net estimé sur le bénéfice est supérieur à CHF 2 mios a été remise à la Commission des finances dans un document séparé. Elle totalise quelque CHF 87 mios. S'agissant là de risques évalués avec toute la prudence requise, la Commission des finances a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2010 par le Grand Conseil.

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'397'895'200	7'467'032'000	+ 69'136'800	+ 0,93
Revenus	7'404'244'900	7'478'343'400	+ 74'098'500	+ 1,00
Bénéfice	6'349'700	11'311'400	+ 4'961'700	+ 78,14

	Budget 2009	Budget 2010 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'397'895'200	7'473'247'100	+ 75'351'900	+ 1,02
Revenus	7'404'244'900	7'483'319'000	+ 79'074'100	+ 1,07
Bénéfice	6'349'700	10'071'900	+ 3'722'200	+ 58,62

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'381'655'217	7'467'032'000	+ 85'376'783	+ 1,16
Revenus	7'751'910'497	7'478'343'400	- 273'567'097	- 3,53
Bénéfice	370'255'280	11'311'400	- 358'943'880	- 96,94

	Comptes 2008	Budget 2010 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'381'655'217	7'473'247'100	+ 91'591'883	+ 1,24
Revenus	7'751'910'497	7'483'319'000	- 268'591'497	- 3,46
Bénéfice	370'255'280	10'071'900	- 360'183'380	- 97,28

3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (CHF 7,467 mrds) présentent une croissance de 0,93 % par rapport au budget 2009.

Cette évolution n'est cependant pas tout à fait représentative, car le projet de budget 2010 n'intègre plus d'amortissement du découvert qui figurait pour CHF 280 mios au budget 2009.

Compte tenu de ce qui précède, l'augmentation des charges budget à budget s'élève à 4,72 % ou CHF 349,1 mios, inclus CHF 102,7 mios découlant de la mise en oeuvre des mesures du Programme de législation 2007-2012, ce qui démontre la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre une politique de soutien au tissu économique et à la population.

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à CHF 7,478 mrds, c'est à dire 1,00 % au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2009. Cette croissance couvre ainsi celle des charges.

L'attention de la Commission des finances s'est à nouveau portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à l'ACI. Elle a écouté avec intérêt, le 05.11.09, la présentation de M. Ph. Maillard, dont le rapport est résumé ci-après. Ce rapport complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 4, page 221 de l'EMPB 238 et dans les documents élaborés pour la présentation du projet de budget 2010 du 24.09.09.

3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

4001 Impôt sur le revenu

Projet de budget 2010	CHF	2'799'200'000
Estimations 2009	CHF	2'906'700'000
Budget 2009	CHF	2'761'500'000
Comptes 2008	CHF	2'803'467'317

Le projet de budget 2010 se base sur l'évaluation des acomptes de l'année 2009, à laquelle s'ajoutent les effets des taxations (différence entre taxation et acomptes) des années fiscales antérieures et dont on doit soustraire les effets des modifications légales 2009 (CHF 82,7 mios) et les effets supputés des risques économiques (CHF 42,6 mios). Il en résulte un sous-total de CHF 2'748,2 mios, auquel on peut ajouter CHF 51,0 mios pour l'impôt complémentaire sur le revenu et les prestations en capital ainsi que pour les amendes pour soustraction d'impôt.

4002 Impôt sur la fortune

Projet de budget 2010	CHF	441'000'000
Estimations 2009	CHF	479'700'000
Budget 2009	CHF	431'600'000
Comptes 2008	CHF	455'930'724

Pour l'impôt sur la fortune, l'appréciation est basée sur les mêmes considérations que pour l'impôt sur le revenu. Il en résulte, pour 2009 :

Sous-total : CHF 447,7 mios,
Modifications légales : - CHF 2,0 mios
Risques économiques : -CHF 6,7 mios
Complément : + CHF 2,0 mios,

4003 Impôt à la source

Projet de budget 2010	CHF	90'400'000
Estimations 2009	CHF	119'000'000
Budget 2009	CHF	94'000'000
Comptes 2008	CHF	149'829'356

Le montant 2009 est basé sur la facturation au 31.07.09 (CHF 91,8 mios), dont on a déduit CHF 1,4 mios de risques économiques.

4004 Impôt spécial étrangers (Impôt sur la dépense)

Projet de budget 2010	CHF	76'800'000
Estimations 2009	CHF	78'000'000
Budget 2009	CHF	78'000'000
Comptes 2008	CHF	77'447'360

Le projet de budget 2010 est basé sur la facturation des acomptes 2009 (CHF 66 mios), à laquelle s'ajoutent la progression des acomptes 2009 (CHF 7 mios) et la différence entre taxation et acomptes des années fiscales antérieures (CHF 5 mios), mais dont on a déduit CHF 1,2 mios de risques économiques.

4011 Impôt sur le bénéfice net

Projet de budget 2010	CHF	364'500'000
Estimations 2009	CHF	468'500'000
Budget 2009	CHF	420'000'000
Comptes 2008	CHF	531'799'706

Le projet de budget 2010 est basé sur la facturation des décomptes 2009 (CHF 365,0 mios après corrections), auxquels s'ajoute l'impôt minimum (CHF 5,0 mios), mais dont on a déduit CHF 5,5 mios de risques économiques.

4012 Impôt sur le capital

Projet de budget 2010	CHF	70'000'000
Estimations 2009	CHF	133'500'000
Budget 2009	CHF	103'700'000
Comptes 2008	CHF	126'656'546

Le projet de budget 2010 est basé sur la facturation des décomptes 2009.

4013 Impôt complémentaire sur les immeubles

Projet de budget 2010	CHF	18'000'000
Estimations 2009	CHF	18'000'000
Budget 2009	CHF	18'000'000
Comptes 2008	CHF	19'259'980

Le projet de budget 2010 est basé sur le budget 2009, la facturation n'ayant lieu qu'en fin d'année.

4031 Impôt sur les gains immobiliers

Projet de budget 2010	CHF	100'000'000
Estimations 2009	CHF	148'000'000
Budget 2009	CHF	102'000'000
Comptes 2008	CHF	107'793'484

Le projet de budget 2010 est basé sur les résultats 2008 : CHF 98 mios pour les personnes physiques, CHF 2 mios pour les personnes morales.

Rappelons que ce poste comprend l'entier de la facturation, la part communale (5/12^{ème}) étant inscrite à la rubrique 3401.

4041 Droits de mutation

Projet de budget 2010	CHF	132'000'000
Estimations 2009	CHF	147'000'000
Budget 2009	CHF	136'000'000
Comptes 2008	CHF	140'822'016

Le projet de budget 2010 est basé sur le plan financier : CHF 102,4 mios pour les personnes physiques, CHF 29,6 mios pour les personnes morales.

4051 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2010	CHF	70'000'000
Estimations 2009	CHF	54'400'000
Budget 2009	CHF	83'000'000
Comptes 2008	CHF	91'987'714

Le projet de budget 2010 est basé sur les successions ordinaires 2008 (CHF 50 mios), auxquelles a été ajoutée une moyenne pondérée des successions exceptionnelles (CHF 10 mios). Les donations ont été évaluées sur la base d'une moyenne des comptes 2006 à 2008 (CHF 10 mios).

4401 Part à l'impôt fédéral direct

Projet de budget 2010	CHF	236'400'000
Estimations 2009	CHF	270'000'000
Budget 2009	CHF	260'000'000
Comptes 2008	CHF	288'197'288

Le projet de budget 2010 est basé sur les décomptes établis à l'intention de l'Administration fédérale des contributions au 31.06.09 (CHF 270,0 mios), dont on a retranché CHF 30 mios pour tenir compte des acomptes 2009 mensualisés et CHF 3,6 mios de risques économiques.

3.3 Le bénéfice

Pour la quatrième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement 2010 est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 23 septembre 2009, il débouche sur un bénéfice de CHF 11,3 mios. Pour mémoire, le bénéfice budgétisé pour 2009 est de CHF 6,3 mios, alors que les comptes 2008 présentaient un bénéfice de CHF 370,3 mios. On semble sorti de l'ère des déficits structurels, bien que l'évolution économique récente montre la fragilité de cette situation réjouissante en soi.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2000 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Année	Bénéfice (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat compte de fonctionnement
2000	- 383,2	7,4	104,5	- 487,7	9,4	- 418,5
2001	- 196,1	3,5	161,3	- 357,4	6,4	- 155,8
2002	- 243,4	4,1	72,4	- 315,8	5,3	- 226,2
2003	- 157,0	2,5	59,9	- 217,0	3,5	- 385,3
2004	- 168,4	2,6	44,1	- 212,6	3,3	- 143,8
2005	- 84,7	1,3	64,0	- 148,7	2,4	+ 46,3
2006	- 63,4	1,0	13,3	- 76,8	1,2	+ 267,2
2007	+ 10,8	0,2	34,3	- 23,5	0,4	+ 273,6
2008	+ 7,8	0,1	4,1	+ 3,7	0,1	+ 370,3
2009	+ 9,0	0,1	* 0,3	+ 8,6	0,1	
2010 (projet)	+ 11,3	0,2	0,0	+ 11,3	0,2	

* Situation au 31.10.09

Rappelons enfin que le déficit cumulé reporté à l'actif du bilan en tant que découvert atteint à fin 2008 un montant de CHF 571,1 mios.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2010 à CHF 300 mios (- CHF 1 mio par rapport à 2009), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPB 238, page 30.

Evolution par nature du budget d'investissement net 2009 - 2010 (en millions de CHF)

	2009	2010	Evolution	
			en mios de CHF	en %
Objets ordinaires	261,9	271,9	+ 10,0	+ 3,8
Objets informatiques	28,1	28,1	0,0	0,0
Objets stratégiques	11,0	0,0	- 11,0	- 100,0
Total	301,0	300,0	- 1,0	- 0,3

Il y a lieu de relever que les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à CHF 350,9 mios dans le projet de budget 2010 contre CHF 341,4 mios en 2009, soit une augmentation de CHF 9,5 mios ou de 2,8 %.

Les postes les plus importants de ce projet de budget, en termes de chiffres bruts, sont le BFSH3 de l'UNIL (CHF 26,3 mios), la tranche annuelle d'investissements périodique du Service de la santé publique (CHF 12 mios) et l'agrandissement du TDA-OIP en relation avec la nouvelle procédure pénale fédérale (CHF 9 mios).

Une fois n'est pas coutume, la Commission des finances a consacré plusieurs tranches de ses débats au budget d'investissement : lors de l'examen des rapports des sous-commissions départementales d'abord, lors de l'examen de l'EMPB dans son chapitre consacré au projet de budget d'investissement 2010 et au plan d'investissement 2010-2013 ensuite, lors de la discussion finale et de l'adoption des amendements et des observations pour terminer.

De plus, le 25.09.09, la Commission des finances, par son secrétaire, informait Mmes et MM. les Secrétaires généraux des départements, de l'Ordre Judiciaire et du Grand Conseil que pour cette année, elle avait renoncé à tout thème d'étude transversal, mais qu'en revanche, elle se pencherait plus particulièrement sur l'utilisation du budget d'investissement envisagée.

Il résulte des éléments portés à la connaissance de la Commission que la situation en matière de suivi des investissements 2009 est difficilement appréciable quant aux montants payés. La comparaison est plus compréhensible en comparant le budget voté (CHF 301 mios y compris l'amendement du Grand Conseil de CHF 10 mios à la hausse, lors du vote sur le projet de budget 2009) et les engagements pris. Ainsi, lors du rapport verbal de M. le Président du Gouvernement sur le suivi budgétaire, la Commission a pris acte du fait que l'état des TCA au 31.05.09 se situait à près de CHF 289 mios, dont seulement CHF 38 mios avaient été réellement dépensés, soit le 13,15 % des investissements décidés.

En réponse aux critiques émises à son adresse quant à la modicité des investissements consentis par le Conseil d'Etat, M. son Président, se référant aux pages 30 à 32 de l'EMPB 238, tient à rappeler que les investissements directs et indirects de l'Etat dans l'économie devraient se situer à près de CHF 3 mrds pour la période 2005 à 2010. Pour 2010, les dépenses brutes d'investissement, les nouveaux prêts octroyés et les nouvelles garanties accordées devraient totaliser CHF 615 mios.

On mesure d'autant mieux l'effet quasi nul d'un amendement, tant à la hausse qu'à la baisse, lorsque l'on rappelle que le vote du budget n'a qu'une valeur indicative permettant surtout de définir les effets du financement sur le budget de fonctionnement... Il est ainsi certain que dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat aurait déjà engagé l'équivalent du budget d'investissement voté au moment de solliciter l'accord du Grand Conseil sur un nouvel investissement, il l'obtienne, moyennant la précaution de signaler cette situation lors de la demande de crédit.

Plus patent est le constat qui met en exergue une (mauvaise) habitude pratiquée par certains services, qui gèlent inutilement des tranches de crédits portées au budget d'investissement, de peur de ne pouvoir les réobtenir en cas de renonciation momentanée.

Forte de ces enseignements, la Commission des finances a décidé la 1^{ère} observation transversale (page 20 du présent rapport) visant à demander au Conseil d'Etat quelle mesure il entend prendre pour remédier à cette situation. En outre, elle a décidé de proposer à la Commission de gestion, qui l'a accepté, de rédiger en commun un projet de mandat au CCF quant à l'application de la politique d'investissement de l'Etat. Ce mandat devra explorer et inventorier les pistes permettant de lever ou de diminuer au maximum les obstacles de tous ordres et

de donner ainsi au Conseil d'Etat les moyens d'atteindre avec succès les objectifs fixés en matière d'investissement.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le projet de budget d'investissement ne peut être amendé par le Grand Conseil que dans sa globalité, mais que celui-ci a été ou sera appelé à se déterminer sur une demande spécifique pour chacun des crédits d'investissement planifiés.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissement 2010 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à CHF 300'000'000, par 10 avis favorables 1 avis contraire et 4 abstentions.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Sujets développés dans l'EMPB

La Commission des finances a étudié avec attention et intérêt les 7 sujets présentés dans l'EMPB au ch. 5, pages 22 à 27, à savoir

- a) Subsidés aux primes de l'assurance-maladie obligatoire
- b) Hébergement de longue durée (EMS et divisions C d'hôpitaux)
- c) Budget et nombre de dossiers RI
- d) Hospitalisation d'intérêt public (hors groupe Hospices)
- e) Budget du CHUV
- f) Budget de l'UNIL

Les sujets a) à d) ci-dessus apportent des renseignements intéressants pour le lecteur. Les bases légales et normatives sont rappelées dans l'EMPB et la politique du Conseil d'Etat en la matière est présentée clairement et avec précision.

La croissance du budget (équilibré) du CHUV (+ CHF 76,0 mios ou + 6,31 %) s'explique notamment par les rattrapages sur 2009 (CHF 13 mios), les effets salariaux (CHF 22 mios) et l'ouverture de lits (CHF 15 mios). Ce budget est toutefois sujet au risque de ne pas trouver d'accord avec les assureurs sur le taux d'augmentation des tarifs nécessaire.

Quant à la subvention en faveur de l'UNIL, elle croît de CHF 5,0 mios ou 1,95 %, notamment en relation avec la politique salariale de l'Etat et en raison de l'augmentation du nombre des étudiants.

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2010 de l'Etat de Vaud

En application de l'art. 50 LGC, la Commission des finances a confié à la CTSI, en date du 3 septembre 2009, l'examen du projet de budget 2010 sous l'angle des dépenses et recettes liées à l'informatique.

Le rapport de la CTSI a été présenté à la Commission des finances, le 5 novembre 2009, par M. Jacques Ansermet, président, accompagné de Mme Fabienne Despot et de MM. Laurent Ballif, Olivier Kernen et Rémy Pache.

Il en ressort les points essentiels suivants:

- Le budget informatique de l'Etat, et de la Direction des systèmes d'information (DSI) en particulier, est marqué par la réinternalisation, intervenue en 2009, des tâches confiées à Bedag SA, Berne, et la création du Centre d'exploitation informatique. Au final, l'opération se solde par une économie de CHF 5,2 mios réaffectés aux coûts pérennes provenant de la réalisation d'investissements.
- L'informatique administrative du DFJC est intégrée à la DSI dès la fin de 2009.
- L'extension de SIEF au-delà des établissements de formation déjà concernés est abandonnée. Les alternatives possibles ne sont pas encore suffisamment connues pour que le projet de budget du Conseil d'Etat doive être modifié.
- Le développement de la cyberadministration suit son cours (ACI, harmonisation des fichiers) et fera l'objet d'un EMPD en 2010.

En conclusion, la CTSI propose à la Commission des finances d'accepter le projet de budget 2010, vu sous l'angle de l'informatique, tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte avec remerciements des considérations de la CTSI. En l'état, elle ne peut que se rallier aux conclusions de celle-ci.

5.3 Evolution de la dette

Au 31.12.08, la dette brute de l'Etat se chiffrait à CHF 3'890 mios. En retranchant CHF 930 mios de placements, on obtenait une dette nette de CHF 2'960 mios.

Pour l'année 2009, CHF 600 mios d'emprunts à long terme auront pu être remboursés sans qu'il ait été nécessaire de procéder à leur renouvellement, ceci grâce aux montants placés à terme fixe. Ainsi, il est prévu une dette

brute de CHF 3'290 mios au 31.12.09, soit une diminution de CHF 600 mios. En en retranchant les CHF 800 mios de placements, on obtient une dette nette de CHF 2'490 mios.

(en mios de CHF)	Effectif 2008	Estimation 2009	Budget 2010
Dette brute au 1 ^{er} janvier	5'410	3'890	3'290
Placements	1'355	930	800
Dette nette au 1^{er} janvier	4'055	2'960	2'490
Emprunts à court terme	- 50	0	0
Emprunts à long terme	- 1'470	- 600	- 510
Dette brute au 31 décembre	3'890	3'290	2'780
Placements	930	800	124
Dette nette au 31 décembre	2'960	2'490	2'656

5.4 Effectif du personnel

Après plusieurs années et diverses mesures visant à la maîtrise des effectifs («-300 postes», etc.), notamment pour faire suite à la motion Mouquin de 2003, le projet de budget 2010, pour la troisième année consécutive, contient une augmentation d'effectifs, à savoir 360,47 ETP (+ 385,04 nouveaux postes, - 24,57 postes supprimés). Le tableau ci-après présente les détails par département.

Postes nouveaux figurant dans le projet de budget 2010

Département	DSE	DFJC	DINT	DSAS	DEC	DINF	DFIRE	OJV	SGC	Totaux
Postes accordés en 2009 par décisions spécifiques du Conseil d'Etat	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	115,10
Personnel enseignant	0,00	152,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,07
Postes inscrits au projet de budget 2010 selon décisions du Conseil d'Etat des 24.06.09 et 31.08.09 :										
Postes compensés	21,70	35,62	6,00	6,00	5,65	9,50	2,30	0,00	0,50	87,27
Postes liés au projet Codex_2010	2,00	0,80	3,30	0,00	0,00	0,00	1,00	16,00	0,00	23,10
Autres nouveaux postes inscrits au projet de budget 2010	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	3,00	0,00	7,50
Total augmentations	23,70	192,59	9,30	6,00	5,65	124,50	3,80	19,00	0,50	385,04
Réductions (postes provisoires, divers)	0,00	-4,97	-3,70	-0,60	-1,00	-11,30	-3,00	0,00	0,00	-24,57
Transferts d'ETP	0,00	0,30	0,00	-1,10	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
Total net	23,70	187,92	5,60	4,30	4,65	113,20	1,60	19,00	0,50	360,47

5.5 Secrétariat général du Grand Conseil

Depuis que le budget du Secrétariat général du Grand Conseil n'est plus rattaché à un département, le rapport de la sous-commission le concernant est intégré à la partie générale du rapport de la Commission des finances.

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice,
Mme Jacqueline Bottlang-Pittet

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à l'examen du budget 2010. Elle a bénéficié des explications du secrétaire général et du secrétaire général adjoint du Grand Conseil. M. Roger Schibenegg, responsable financier du DINT, était également présent lors de l'entretien.

La sous-commission remercie toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'305'300	7'479'000	+ 173'700	+ 2,38
Revenus	22'700	22'700	0	0
Charge nette	7'282'600	7'456'300	+ 173'700	+ 2,38

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'329'151	7'479'000	+ 1'149'849	+ 18,17
Revenus	11'946	22'700	+ 10'754	+ 90,02
Charge nette	6'317'205	7'456'300	+1'139'095	+ 18,03

Remarques générales

Avec une augmentation accordée de 0,5 ETP, le Grand Conseil et son Secrétariat général (SGC) bénéficieront des compétences d'un informaticien, dont le cahier des charges contient entre autres :

- responsabilité du parc informatique du SGC,
- aide aux utilisateurs, dont les députés,
- gestion du site web du Grand Conseil,
- collaboration avec les autres entités informatiques et avec le régisseur de la salle du Grand Conseil pour un suivi continu et professionnel de ces objets.

Analyse par rubriques

31852 Réserve de CHF 30'000 pour pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses de transport d'images des séances du Grand Conseil dans tout le canton par d'autres biais que La Télé, pas intéressée à continuer la diffusion qu'en faisait, jusqu'à l'été dernier, TVRL.

Budget d'investissement

Le Secrétariat général du Grand Conseil n'a pas son propre budget d'investissement. Ses investissements figurent dans les budgets des départements concernés. Ainsi, le projet de reconstruction du bâtiment Perregaux émerge au budget d'investissement du DINF-SIPAL, les investissements informatiques à celui du DINF-DSI.

Conclusion

Les membres de la sous-commission vous proposent d'adopter le projet de budget 2010 du Secrétariat du Grand Conseil.

6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

Observation transversale

Depuis plusieurs années, les dépenses d'investissement effectives sont systématiquement inférieures de 15 à 25 % aux montants alloués dans le budget. Cette situation contribue naturellement à l'amélioration du résultat financier, mais n'est pas souhaitable lorsque, dans le cadre d'une politique de relance économique, l'Etat devrait investir au maximum de ses possibilités.

Observation : La Commission des finances, constatant depuis plusieurs années que le montant des investissements prévus au budget n'est atteint qu'à hauteur de 75 à 85 % dans les faits, se demande si, durant l'année, les services ne sont pas réticents d'annoncer rapidement des montants qu'ils ne pourront dépenser, ce qui permettrait à d'autres de faire accélérer la réalisation des objets inscrits dans le budget annuel qui ne rencontrent pas d'obstacles. Ainsi le budget alloué pourrait être utilisé dans sa totalité. La Commission des finances demande au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour que cet état de fait ne perdure pas.

2^{ème} observation

Observation transversale

L'imputation de recettes et de dépenses depuis des fonds rend la compréhension du budget et des comptes très difficile, comme au Service des forêts, de la faune et de la nature.

Observation : Le Conseil d'Etat est invité à procéder à l'ensemble de ses opérations comptables (recettes et dépenses) directement depuis le budget de fonctionnement et à ne procéder qu'une fois, en fin d'exercice, à des opérations de prélèvement (rubriques 4801 et 4802) ou d'attribution (rubriques 3801 et 3802) de et à des fonds au bilan ou hors bilan. Par ailleurs, la Commission des finances invite le Conseil d'Etat à supprimer les fonds qui n'ont pas de base légale, ainsi que ceux dont les opérations financières sont prévisibles et régulières et qui pourraient donc tout aussi bien être intégrées dans le budget de fonctionnement.

3^{ème} observation

DFJC – Secrétariat général

Après plusieurs années d'efforts infructueux et un audit complet, le Conseil d'Etat a décidé de recadrer le Système d'Information des Etablissements de Formation (SIEF) et d'en transférer sa responsabilité à la DSI (DINF). On peut considérer que le projet SIEF était manifestement trop ambitieux et qu'il n'a pas bénéficié des conditions de base nécessaires à sa réussite. Pour la suite, et surtout pour éviter de répéter de telles opérations, il convient de clarifier les responsabilités engagées et les erreurs commises.

Observation

La Commission des finances demande au Conseil d'Etat de préciser, sur la base de l'audit reçu, la suite qu'il entend donner au dossier SIEF et les procédures qu'il prévoit de mettre en place pour éviter la répétition d'un développement aussi malheureux.

4^{ème} observation

DFJC – Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Dans le cadre du projet de budget 2010, avec des contributions complémentaires fédérales, le Conseil d'Etat a prévu l'engagement de moyens importants en terme d'ETP pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (programmes FRJAD, Transition 1 et *Case management*). Cet effort important mérite un suivi adéquat des mesures mises en place et de leurs effets.

Observation : La Commission des finances demande au Conseil d'Etat, dans le but d'optimiser le suivi des mesures prévues pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes, de mettre en place un tableau de bord avec un choix d'indicateurs adéquats et de présenter périodiquement un rapport au Grand Conseil sur les résultats des actions lancées.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Projet de budget de fonctionnement

Avec des charges qui augmentent de 1,02 % pour se situer, après amendements techniques et spécifiques adoptés par la Commission des finances, à CHF 7'473'247'100 et des recettes qui croissent dans une amplitude semblable à CHF 7'483'319'000, une première lecture de cette évolution peut conduire à considérer ce projet de budget 2010 comme conforme à la stagnation économique actuelle.

Ce résultat n'a toutefois été obtenu qu'en renonçant à poursuivre l'amortissement du découvert au bilan, qui atteignait encore CHF 571,1 mios à fin 2008. Cette «économie» a permis de dégager les moyens pour créer 360,47 ETP supplémentaires, notamment dans l'enseignement, et pour poursuivre la mise en oeuvre des mesures du Programme de législature 2007-2012, ce qui démontre la volonté du Conseil d'Etat de pratiquer une politique anticyclique de soutien à l'économie et à la population du canton. Compte tenu de ce qui précède, l'augmentation des charges budget à budget s'élève à 4,72 % ou CHF 349,1 mios.

Le bénéfice budgétaire final, après décisions de la Commission des finances sur les amendements proposés sous ch. 1 du présent rapport, est ramené de CHF 11'311'400 à CHF 10'071'900.

Il ressort toutefois de la planification financière pour les prochaines années que si le projet de budget pour 2010, année de transition, peut encore présenter un excédent de recettes, la marge de manoeuvre difficilement acquise disparaît à nouveau dès 2011, sous les effets de la conjoncture (recettes fiscales en recul, hausse des dépenses d'aide sociale).

7.2 Considérations finales

- Le projet de budget 2010, quatrième de rang présentant un bénéfice, peut être qualifié de projet de budget à haute composante anticyclique.
- Il finance entièrement, et pour la deuxième année consécutive, les mesures du Programme de législature et, de plus, répond une nouvelle fois aux besoins supplémentaires pour le social et la santé.
- La stagnation économique découlant de la crise financière produit ses effets sur le projet de budget 2010. Le Conseil d'Etat n'est ainsi plus à même d'utiliser sa marge de manoeuvre consacrée jusqu'alors au désendettement. La majorité de la Commission des finances constate avec satisfaction que les amortissements extraordinaires de la dette consentis lors des trois derniers exercices produisent leurs effets avec des intérêts qui, pour la première fois, passent en dessous de la barre des CHF 100 mios (CHF 316 mios en 2000, CHF 316 mios en 2005).
- Face au tassement conjoncturel des revenus, l'Etat poursuit une politique anticyclique en finançant pour CHF 102,7 mios de mesures du Programme de législature. Ainsi, la politique familiale, la cohésion sociale et la formation professionnelle sont considérées au nombre des mesures prioritaire de ce Programme.
- Si les charges croissent de 0,9 %, comparées au budget 2009, il y a lieu de remarquer qu'une comparaison objective implique la neutralisation de l'amortissement du découvert inscrit au budget 2009. Ainsi, la progression comparable des charges s'étire à 4,7 % (+ CHF 349,1 mios). En supprimant encore les charges liées au Programme de législature en 2009 (CHF 82,8 mios), cumulées à celles prévues en 2010 (CHF 102,7 mios), cette croissance des charges est ramenée à 3,5 %.
- La croissance des revenus estimée à 1 % est basée sur le tassement attendu de l'impôt. A cela s'ajoutent les baisses fiscales adoptées par le peuple en 2009 et la non-indexation des acomptes 2010 ainsi que l'amenuisement du rattrapage d'impôt lié au postnumerando. De plus, il apparaît prudent de prendre en compte une diminution annoncée des résultats des personnes morales.
- Les 2/3 des membres de la Commission des finances soutiennent le Gouvernement dans sa politique prudente et tient à remarquer - et les événements le confirment - que la situation de stagnation, annoncée et manifestée en 2009 déjà, se poursuivra, voire s'accroîtra en 2010.
- En pareille circonstance, le Conseil d'Etat, agissant sous l'empire de la concordance, réussit le difficile exercice de conduite d'une politique anticyclique. Il y en a un peu pour chacun et personne n'est oublié. Vaud est ainsi un des cantons les plus généreux de Suisse dans l'environnement socio-économique actuel et à venir.
- Comme à l'occasion de ses travaux sur le projet de budget 2009, la Commission des finances a enregistré plusieurs propositions d'amendement visant à augmenter des dotations en personnel. La majorité de la Commission les a refusées, considérant qu'avec 360 nouveaux postes (dont 115 liés à l'internalisation du

personnel informatique), les besoins liés au Programme de législature (62 ETP) et l'adaptation des ressources à l'évolution de la démographie scolaire (152 postes), le Conseil d'Etat avait largement répondu aux exigences de sa mission. A l'occasion des travaux sur le projet de budget 2009, la Commission soulignait déjà que l'effort fait par le Gouvernement ne saurait être augmenté sans fin. Ainsi, avec 95 postes en 2009, auxquels s'ajoutent les 152 du projet de budget 2010, ce sont, en 2 ans, plus de la moitié des 480 nouveaux postes qui sont attribués au DFJC. Au demeurant, il apparaît indispensable à la majorité de la Commission de souligner qu'en 2 ans, l'effectif des ETP a augmenté de plus de 3 %. Dans un avenir plus ou moins proche, on ne peut écarter l'hypothèse de se trouver contraint de reconsidérer singulièrement les standards. En effet, une situation financière moins favorable, ajoutée à une croissance de la démographie scolaire, peut conduire à une situation moins confortable que certains cantons voisins connaissent et surmontent déjà sans que la qualité de l'enseignement et le niveau de la formation des élèves n'en souffrent.

Finalement, plus que la justification des nouveaux besoins en ETP, la majorité de la Commission des finances est d'avis que c'est le maintien de certains ETP qui devrait retenir l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (plus particulièrement par sa Commission de gestion). Il semble en effet qu'un véritable défaut de remise en question approfondie règne en la matière.

- La Commission des finances attire l'attention du Parlement cantonal sur la situation de contributeur à la RPT dévolue à notre canton. Ainsi, avec Genève, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Zoug, Nidwald, Schwytz et Zurich, le canton de Vaud appartient au cercle restreint des 8 cantons contributeurs. La charge brute supplémentaire s'élève à CHF 53,3 mios au projet de budget 2010. A noter que les contributions de Zurich diminuent et que Berne voit ses allègements augmenter. En guise de consolation et en application du principe selon lequel «il vaut mieux être riche et en bonne santé que pauvre et malade», il y a lieu de remarquer cette réjouissante évolution, conséquence de la rigueur financière et de la maîtrise des charges.
- Une majorité significative de la Commission des finances a refusé les 26 amendements ayant des effets sur le bénéfice budgétisé qui ont été proposés. Elle entend, par cette rigueur, sanctionner favorablement la construction budgétaire conduite avec succès par un gouvernement de concordance fondé sur une volonté constante de recherche du consensus. Cette majorité est convaincue que la politique de gestion des finances de l'Etat est en parfaite adéquation avec les objectifs et les missions qui lui sont assignées. Elle constate que, malgré une croissance des charges de près de 5 %, influencée par la politique anticyclique louable conduite par le Conseil d'Etat, certaines propositions d'amendement tendent à prétendre qu'il faut en faire toujours plus, quels que puissent en être les effets secondaires sur les finances publiques de la prochaine décennie. Constatant qu'année après année, les propositions d'amendements inflationnistes se succèdent à un rythme soutenu, on peut se poser réellement la question de savoir si, finalement, il ne serait pas préférable - mais pas pour autant responsable - pour la majorité de refuser le projet de budget proposé, afin que le budget de l'année en cours s'étende à l'année suivante...
- Enfin, la majorité des 2/3 de la Commission des finances, consciente de la fragilité de la situation et des incertitudes que réserve un avenir proche, recommande dès lors au Grand Conseil de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus.
- Au terme de ses travaux, la Commission des finances tient à exprimer sa reconnaissance à la Commission thématique des systèmes d'information, ainsi qu'à Mmes et MM. les chefs de département et leurs collaborateurs pour leur disponibilité. Elle exprime notamment ses remerciements à M. le conseiller d'Etat P. Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances, à MM. E. Birchmeier, chef du Service d'analyse et de gestion financières, Ph. Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts, E. Bourquin, du SAGEFI, ainsi qu'à M. R. Pfister, secrétaire de la Commission des finances, pour leur disponibilité et leur aide efficace.

7.3 Vote

En conclusion, compte tenu du fait que le projet de budget de fonctionnement 2010 amendé présente un excédent de recettes ramené à CHF 10'071'900, 10 commissaires proposent son adoption par le Grand Conseil, contre 1 avis contraire et 3 abstentions.

Un rapport de minorité est annoncé séance tenante. Un deuxième rapport de minorité a été annoncé éventuellement.

Lutry, le 18 novembre 2009

Armand Rod, rapporteur général

8. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE 2007-2012 ET LA PLANIFICATION FINANCIERE 2011-2014

La Commission des finances a examiné ce rapport et constaté, d'une part, que la reprise de la réalisation du programme de législature constituait un soutien appréciable pour une économie vaudoise subissant les effets d'une situation mondiale de crise, mais que d'autre part, la planification financière faisait apparaître à nouveau, de 2011 à 2013, des exercices déficitaires, notamment en raison d'une contraction conjoncturelle des recettes fiscales.

Comme chaque année, le Conseil d'Etat actualise la planification financière de l'Etat. La conjoncture actuelle implique une révision à la baisse des prévisions de revenus pour les années 2011 à 2014. Malgré une maîtrise rigoureuse des charges projetées, la planification montre que l'assainissement financier n'est pas acquis, puisqu'elle prévoit des déficits de l'ordre de CHF 70 à 350 millions par année.

Le scénario conjoncturel table sur une faible croissance du PIB suisse en 2010 (0,4 %) et une poursuite de la hausse du chômage dans les années à venir. Il intègre également la croissance de la population vaudoise (1 % par an).

La planification du Gouvernement prend en compte une progression des recettes fiscales de 1 à 2 % selon les années. Les revenus sont globalement planifiés à 1,46 % d'augmentation annuelle moyenne. Cette révision à la baisse des prévisions initiales du Programme de législature conduit le Conseil d'Etat à faire acte de rigueur dans les dépenses. Les montants prévus à ce Programme pour les charges de personnel, aux secteurs de l'enseignement et de la formation, de la santé et du social ainsi qu'au financement des mesures du Programme sont enregistrés avec un accroissement ne dépassant pas 2 % par année.

Les effets financiers d'éléments à dimension politique et stratégique ont également été pris en compte dans cette actualisation de la planification. Au nombre de ceux-ci, citons les simplifications apportées aux tâches administratives prévues dans le Programme de législature à hauteur de CHF 70 millions, du financement annuel de la nouvelle politique salariale, de l'augmentation attendue de la contribution vaudoise au fonds de péréquation RPT ou encore des effets de la modification légale de l'IFD sur la fiscalité de la famille.

Si cette planification devait se confirmer, le cycle des budgets/comptes déficitaires reprendrait et le Gouvernement prévoit, dans cette hypothèse, des déficits oscillant entre CHF 70 à 360 millions par année de 2011 à 2014. Il ne s'agit pas d'une prévision alarmiste et excessivement pessimiste puisque qu'elle ne prend pas en compte certains risques liés à la concrétisation de projet fédéraux, ni d'incertitudes sur l'évolution conjoncturelle dont les effets cumulés sur les finances cantonales sont évalués dans une fourchette de CHF 80 à 120 millions à moyen terme.

En cas de consolidation de ces prévisions, l'endettement de l'Etat pourrait s'aggraver de CHF 1,8 milliard jusqu'en 2014, et la charge d'intérêt prévue au budget 2010 (CHF 95 millions) se verrait doublée.

Dans l'EMPB 238, chapitre 7 (pages 33 à 42), le Conseil d'Etat présente sous une forme élaborée les axes de sa réflexion partant du Programme de législature 2007-2012, livrant ses constats à mi-programme pour aboutir sur les éléments qui le conduisent à réactualiser sa planification 2011-2014.

Le président de la Commission des finances a constaté que la Commission avait pris acte de ce rapport. Celle-ci a apprécié le soin consacré par le Gouvernement à cet important outil de conduite et, quand bien même certaines prévisions contiennent un caractère aléatoire et une part d'incertitudes, voire d'inconnues, elle recommande au Grand Conseil de prendre la peine de consacrer le temps nécessaire à l'examen de ce chapitre et d'en prendre acte.

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

Les principales modifications apportées à la LI ont pour but d'intégrer les changements législatifs imposés par la LHID du 14 décembre 1990 : déduction des frais d'entretien d'immeubles acquis récemment, procédure de rappel d'impôt et procédure pénale pour soustraction d'impôt en matière d'imposition directe, rappel d'impôt en cas de succession et dénonciation spontanée non punissable.

En outre, les modifications proposées portent sur le système de perception échelonnée de l'impôt des personnes morales.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) de la manière suivante :

Votes :	Art. 36 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 127 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 207 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 209 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 209a LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 220 LI	Adopté à l'unanimité (11 oui).
	Art. 221 LI	Adopté à l'unanimité (11 oui).
	Art. 242 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 244 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 245 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 247 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 248 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 248a LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 250 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 256 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 257 LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 277b LI	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 2 du projet de loi	Adopté à l'unanimité (12 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (12 oui).

10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 27 FEVRIER 1963 CONCERNANT LE DROIT DE MUTATION SUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS ET L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS (LMSD)

Les modifications proposées par le Conseil d'Etat portent sur la généralisation de l'exonération des droits de mutation pour les transferts immobiliers entre conjoints, la procédure relative aux litiges en matière de perception des droits de mutation et le transfert d'immeubles intervenant lors de restructurations d'entreprises.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) de la manière suivante :

Votes : Art. 3 LMSD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Art. 62 LMSD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Art. 64 LMSD Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (12 oui).
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (12 oui).

11. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 DECEMBRE 1956 SUR LES IMPOTS COMMUNAUX (LICOM)

La LICom prévoit actuellement que les communes ne peuvent imposer les successions et les donations que si elles perçoivent l'impôt sur le revenu et sur la fortune. Cette disposition pose problème pour les successions de personnes résidentes à l'étranger et ouvertes dans le canton en application des art. 87 et 88 LDIP et les cas où les biens mobiliers se trouvant sur territoire vaudois sont imposables dans notre canton malgré le fait que la succession soit ouverte hors Suisse (art. 27 al. 2 let. b et c LICom). Dans ces cas, le défunt peut ne pas avoir payé d'impôt sur le revenu et la fortune dans le canton. Dès lors, le projet mentionne que l'art. 27, al. 2, let. b et c est réservé, afin que les communes puissent imposer les successions dans ces cas particuliers où le contribuable n'est pas imposé sur le revenu et la fortune.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom) de la manière suivante :

Votes :

Art. 2 LICom	Adopté à l'unanimité (12 oui).
Art. 2 du projet de loi	Adopté à l'unanimité (12 oui).
Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (12 oui).

12. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 26 SEPTEMBRE 1989 SUR LES RETRAITES POPULAIRES (LRP)

La LRP prévoit en son art. 2 que les Retraites Populaires (RP) exercent leur activité sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

L'objectif de la révision légale est d'une part d'adapter les art. 11 et 12 de la loi d'un point de vue terminologique (disparition de la notion de fonds de compensation), d'autre part de préciser le mécanisme d'activation de la garantie. Et, enfin, d'introduire la notion d'expert technique dans la loi.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) de la manière suivante :

Votes :

Art. 11 LRPC	Adopté à l'unanimité (15 oui).
Art. 11a LRP	Adopté à l'unanimité (15 oui).
Art. 11b LRP	Adopté à l'unanimité (15 oui).
Art. 12 LRP	Adopté à l'unanimité (15 oui).
Art. 2 du projet de loi	Adopté à l'unanimité (15 oui).
Entrée en matière :	Adoptée à l'unanimité (15 oui).

13. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 26 MAI 1965 SUR L'ORGANISATION DE LA CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION (LOCC)

Le DSAS, par le truchement du SASH, octroie depuis plusieurs années une subvention à l'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales (aVDass), association privée chargée de contribuer à la formation des préposés aux agences d'assurances sociales avec le concours, en particulier, de la Caisse cantonale de compensation (CCAVS).

La loi sur les subventions (LSubv) stipule que toute subvention doit reposer sur une base légale ou, s'il s'agit d'une base réglementaire, qu'elle repose sur une délégation légale adéquate. En l'occurrence, la subvention à l'aVDass ne répond pas à ces exigences et il sied donc d'en prévoir la base légale.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC) de la manière suivante :

Votes : Art. 9 LOCC Adopté à l'unanimité (15 oui).
 Art. 9a LOCC Adopté à l'unanimité (15 oui).
 Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (15 oui).
 Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (15 oui).

14. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 JUILLET 2005 SUR L'EMPLOI (LEMP)

La loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA) pose le principe du caractère suspensif du recours administratif, mais stipule que l'autorité administrative ou l'autorité de recours peuvent lever l'effet suspensif, si un intérêt public prépondérant le commande. Dans quelques domaines du droit, toutefois, comme par exemple la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), il est prévu de manière expresse que le recours est dépourvu d'effet suspensif. Il s'agit en général d'éviter que l'exécution de la décision, qui serait confirmée par l'autorité de recours, ne soit rendue impossible, voire inutilement difficile.

C'est pour ces raisons qu'il y a lieu de modifier la LEMP, qui ne contient pas de règle dérogeant à la LPA. Ainsi, il est possible qu'en cas de recours successifs, la procédure se prolonge, de telle sorte que, si la personne recourant contre une sanction administrative sous la forme d'une réduction de ses prestations financières n'obtient pas gain de cause au final, la sanction ne puisse être exécutée que de nombreux mois après la commission de la faute. Or, dans l'hypothèse où la personne concernée n'est plus bénéficiaire du RI au moment où l'exécution devient possible, il faudra mettre en œuvre une procédure de recouvrement des prestations indûment versées, avec les risques d'échec que cela implique.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP) de la manière suivante :

Votes : Art. 23c LEMP Adopté par 8 oui, 1 non et 6 abstentions.
Art. 2 du projet de loi Adopté à l'unanimité (15 oui).
Entrée en matière : Adoptée par 10 oui, 1 non et 4 abstentions.

15. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 2 DECEMBRE 2003 SUR L'ACTION SOCIALE (LASV)

Le commentaire du ch. 13 ci-dessus vaut, par analogie, pour la LASV.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale (LASV) de la manière suivante :

Votes : Art. 45a LASV Adopté par 8 oui, 1 non et 6 abstentions.
Art. 2 du projet de loi Adopté par 13 oui et 2 abstentions.
Entrée en matière : Adoptée par 9 oui, 1 non et 5 abstentions.

16. PROJET DE DECRET FIXANT LA LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD POUR L'EXERCICE 2010, AUTORISANT LA CONCLUSION D'EMPRUNTS EN 2010 AVEC DECAISSEMENT DECALE EN 2011 ET VISANT A DECALER LES EMPRUNTS ARRIVANT A ECHEANCE EN 2013 SUR LES ANNEES 2014 A 2020

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, la dette de l'Etat de Vaud poursuit sa contraction pour atteindre (dette brute) CHF 2'490 mios à fin 2009 et CHF 2'656 mios à fin 2010. Sur la base de cette projection, le Conseil d'Etat demande que le plafond d'endettement maximum pour 2010 soit fixé à CHF 3'290 mios.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat souhaite lisser les charges d'intérêts en renouvelant en 2010 déjà des emprunts arrivant à échéance en 2011 et décalant sur 2014 à 2020 des emprunts arrivant à échéance en 2013.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010, autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 de la manière suivante :

Votes :	Art. 1er	Adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 2	Adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 3	Adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 4	Adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 5	Adopté à l'unanimité (15 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (15 oui).

17. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2010, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2010.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2010, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) de la manière suivante :

Votes : Art. 1 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 2 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (13 oui).

18. PROJET DE DECRET ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE CHF 17'500'000 A L'ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS (EVAM) POUR L'ENTRETIEN DE SON PARC IMMOBILIER

L'EVAM possède 22 immeubles ou parties d'immeubles et gère 1'486 appartements, dont 1'188 loués et 298 en propriété. Pour des raisons financières, l'entretien de ces immeubles a pris du retard. Afin de combler celui-ci, l'EVAM a établi un programme de travaux dont le coût total est budgétisé à CHF 24,2 mios et qui devrait être réalisé d'ici à fin 2011. Le fonds de rénovation existant pourra en financer CHF 6,7 mios, CHF 17,5 mios devant faire l'objet d'un emprunt. Le coût de celui-ci pourra être abaissé si l'Etat le garantit. Ce dernier s'y retrouvera, puisque la charge d'intérêt devra être incluse dans la subvention annuelle attribuée à l'EVAM.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'entretien de son parc immobilier de la manière suivante :

Votes : Art. 1 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 2 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 3 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Art. 4 Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Entrée en matière : Adoptée à l'unanimité (13 oui).

19. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 2 OCTOBRE 2007 REGLANT LES MODALITES D'APPLICATION DE L'IMPACT FINANCIER DE LA RPT SUR LES COMMUNES VAUDOISES POUR LA FACTURE SOCIALE (DRPTC)

Le projet de modification du DRPTC propose de diminuer la part de la facture sociale prise en charge par l'Etat depuis la mise en œuvre de la RPT (CHF 38,0 mios jusqu'en 2017, CHF 52,1 mios dès 2018), dès l'entrée en vigueur de l'art. 17a LOF et de la modification du DRPTC, à savoir au 1er janvier 2010. Vu l'évolution distincte des régimes sociaux concernés par la modification de l'art. 17a et la volonté du législateur de mettre en œuvre un mécanisme destiné à neutraliser cet aspect dynamique sur la base des comptes successifs, le montant porté en diminution n'est pas fixe mais variera d'année en année ; c'est la raison pour laquelle le nouvel alinéa 2 proposé renvoie, pour la détermination de ce montant, purement et simplement au résultat de l'application de l'art. 17a LOF, sans pouvoir le chiffrer.

En outre, l'art. 17a, al. 1 LOF précise à sa lettre c que les conséquences découlant de son application doivent faire l'objet d'une validation par l'Etat et les communes. Le dispositif à mettre en place pour cette validation n'a pas été spécifié par la loi. En proposant la plate-forme Canton-communes, créée par une décision du Conseil d'Etat du 2 avril 2008, ce dernier suit un vœu exprimé par la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de modification de la LOF. La diminution définitive de la part de la facture sociale prise en charge par l'Etat depuis la mise en œuvre de la RPT au titre de l'art. 2, al. 2 DRPTC sera soumise à la plate-forme Canton-communes, pour détermination, lors du bouclage des comptes 2010.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) de la manière suivante :

Votes :	Art. 1	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3	Adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	Adoptée à l'unanimité (13 oui).

20. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 25 NOVEMBRE 2008 RELATIF A LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES FONCTIONS ET A LA NOUVELLE POLITIQUE SALARIALE DE L'ETAT DE VAUD

Le décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud du 25 novembre 2008 (ci-après : le décret) a introduit une commission ad hoc chargée de traiter les contestations individuelles liées au niveau du poste.

La commission est composée de deux représentants du personnel désignés conjointement par les 3 syndicats et associations faïtières du personnel reconnus au sens de l'art. 13 LPers, d'un nombre identique de représentants de l'employeur, d'un président externe à l'administration cantonale désigné conjointement par les membres. En cas de désaccord sur le choix du président, ce dernier est désigné par l'Organe de conciliation et d'arbitrage (art 5 du décret).

Dès lors que le décret est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009 à la suite de l'arrêt rendu le 24 juin 2009 par la Cour constitutionnelle, la commission peut être constituée et débiter ses travaux. Le Conseil d'Etat a désigné ses représentants en date du 17 décembre 2008 déjà. Dans le but de faciliter leur désignation, il est proposé d'augmenter à trois le nombre de représentants du personnel et, par voie de conséquence, de l'employeur. Par ailleurs, pour que la commission puisse traiter les recours dont elle a la charge avec diligence, il est proposé qu'elle siège à trois : le président, un représentant du personnel et un représentant de l'employeur. Il appartiendra au président de définir la composition de la commission en tenant compte de la nature de l'affaire et du domaine d'activité concerné.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 25 novembre 2008 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud de la manière suivante :

Votes : Art. 5a Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (13 oui).

21. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 25 JANVIER 2005 SUR L'INCITATION FINANCIERE AUX FUSIONS DE COMMUNES

Le 7 octobre 2008, le Grand Conseil a abrogé l'art. 24 al. 2 LfusCom qui instituait un fonds d'incitation aux fusions de communes ainsi que l'article 5 du décret du 25 janvier 2005 sur l'incitation financière aux fusions de communes qui précisait que ce fonds était alimenté annuellement par l'équivalent de 0,5 point d'impôt. En effet, les moyens du budget ordinaire semblaient suffire pour financer les rares projets de fusion. Avec l'accélération du processus et l'ampleur croissante des projets, les montants à verser aux nouvelles communes à titre d'incitation financière deviennent trop importants pour être supporté par le budget ordinaire du SECRI. Le Conseil d'Etat propose donc de créer un fonds au bilan de l'Etat de Vaud pour l'affectation de ces montants. Une modification du décret du 25 janvier 2005 est ainsi nécessaire.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 25 janvier 2005 sur l'incitation financière aux fusions de communes de la manière suivante :

Votes : Art. 5a Adopté à l'unanimité (13 oui).
 Entrée en matière Adoptée à l'unanimité (13 oui).

22. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT DU GROUPE LIBERAL POUR UN CANTON FISCALEMENT ATTRACTIF

Constatant que le canton de Vaud n'était pas attractif dans tous les secteurs de la fiscalité, le Groupe libéral demandait l'établissement d'une comparaison avec les autres cantons et des modifications législatives pour améliorer la compétitivité du canton en matière fiscale. Le rapport très détaillé du Conseil d'Etat traite l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt sur les successions et donations et l'impôt sur les gains immobiliers.

La Commission des finances a accepté le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe libéral pour un canton fiscalement attractif par 14 oui et 1 non et recommande au Grand Conseil d'en faire de même. Le Groupe libéral était représenté par deux membres de la Commission, qui ont signalé que le rapport convenait au postulant.

23. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT PATRICK DE PREUX ET CONSORTS RELATIF A LA SUPPRESSION DU DROIT DE MUTATION EN CAS DE DIVORCE OU DE PARTAGE SUCCESSORAL

Le postulat demande que les donations entre conjoints soient exonérées des droits de mutation même si le transfert a lieu dans le cadre de la liquidation du régime matrimonial ou d'un partage successoral.

Comme vu au ch. 10 du présent rapport, le Conseil d'Etat accepte de modifier l'imposition des transferts immobiliers entre conjoints dans le sens réclamé par le postulat puisqu'il prévoit l'exonération complète du droit de mutation pour les transferts entre époux. En revanche, la situation se présente différemment pour les transferts immobiliers faits lors de partages successoraux. En effet, selon le Conseil d'Etat, l'impôt sur les successions et le droit de mutation ne se juxtaposent pas. L'impôt sur les successions touche le patrimoine hérité et le droit de mutation est calculé sur la part d'immeuble acquise à titre onéreux.

La Commission des finances a accepté le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Patrick de Preux et consorts relatif à la suppression du droit de mutation en cas de divorce ou de partage successoral par 14 oui et 1 abstention et recommande au Grand Conseil d'en faire de même. Pour des raisons d'agenda, le postulant n'a pas pu assister aux délibérations de la Commission.

24. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT DU GROUPE RADICAL SUR LES EXONERATIONS FISCALES DES SOLDES ET INDEMNITES DE SAPEURS-POMPIERS

Par ce postulat, le Groupe radical demandait au Conseil d'Etat d'étudier les règles à mettre en place en vue de l'exonération fiscale des soldes et indemnités des sapeurs-pompiers en parallèle avec celle des soldes militaires et de protection civile.

Par analogie à un avant-projet de loi fédérale en la matière, le Conseil d'Etat propose d'envisager l'exonération de la solde, mais de prévoir une liste d'indemnités qui ne seraient pas exonérées, telles que celles concernant l'entretien et le nettoyage du matériel courant, les indemnités de fonction et les forfaits pour cadres. En outre, afin d'éviter les abus, il lui semble nécessaire de mettre un plafond à la solde horaire maximale exonérée, par exemple CHF 30 par heure. Une directive transitoire règle la situation dans ce sens pour les années 2008 à 2010.

La Commission des finances a accepté le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical sur les exonérations fiscales des soldes et indemnités de sapeurs-pompiers à l'unanimité (15 oui) et recommande au Grand Conseil d'en faire de même. Le Groupe radical était représenté par deux membres de la Commission, qui ont signalé que le rapport convenait au postulant.

25. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT PHILIPPE DUCOMMUN ET CONSORTS DEMANDANT UNE SIMPLIFICATION DE LA DECLARATION D'IMPOT POUR CERTAINES CATEGORIES DE CONTRIBUABLES

Ce postulat demandait au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier les possibilités de simplification de la déclaration d'impôt, essentiellement pour nos aînés qui n'utilisent pas les outils informatiques, et la répercussion sur la masse de travail qu'une simplification appropriée apporterait à l'ACI.

Le Conseil d'Etat souligne que, depuis le passage à la taxation annuelle, le Canton a centralisé à Yverdon la réception et la saisie électronique des déclarations d'impôt. Environ 75% des déclarations sont remplies à l'aide de logiciels, en particulier «VaudTax», et le solde sur formulaire papier. Le nombre de déclarations ne changeant pas ou peu, et qui sont donc taxées «automatiquement», ne dépasse guère 25'000 (environ 6 %). Près de 75'000 déclarations sont simples, mais nécessitent une intervention humaine réduite. Par ailleurs, la déclaration vaut pour l'impôt cantonal et l'impôt communal, mais aussi pour l'impôt fédéral direct. Or, l'art. 124, al. 1 et 2 LIFD exige que les contribuables soient invités à remplir et à déposer une formule de déclaration d'impôt conforme à la vérité et complète. La simple attestation prévue par l'auteur du postulat ne saurait satisfaire à ces exigences. En outre, même pour les contribuables retraités, des changements peuvent se produire d'une année à l'autre (frais médicaux; dons, frais d'entretien d'immeubles, devenir veuf, quitter son domicile pour un EMS, récupération d'impôt anticipé, héritage, donation, etc.).

Enfin, comme vu ci-dessus, les dossiers fiscaux sont saisis électroniquement. Cela signifie qu'en l'absence de déclaration d'impôt remplie, le personnel devrait saisir à la main les chiffres manquants. Au lieu d'une rationalisation du travail, cette opération provoquerait une charge supplémentaire pour l'ACI. Toutefois, conscient de la problématique soulevée dans le postulat, le Conseil d'Etat préconise en définitive plutôt une aide directe aux contribuables ayant des difficultés à remplir leur déclaration.

La Commission des finances a accepté le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Philippe Ducommun et consorts demandant une simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables à l'unanimité (15 oui) et recommande au Grand Conseil d'en faire de même. Pour des raisons d'agenda, le postulant n'a pas pu assister aux délibérations de la Commission.

26. RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT SUR L'INTERPELLATION GABRIEL PONCET CONCERNANT L'IMPOSITION A LA SOURCE DE TOUS LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS, L'INTERPELLATION PIERRE ZWAHLEN ET CONSORTS - INVESTIR POUR LA SECURITE ET LE CLIMAT, L'INTERPELLATION VALERIE SCHWAAR - LE CANTON DE VAUD S'ENGAGERA-T-IL POUR EVITER UNE «GRANDE VADROUILLE» DES CINEASTES VAUDOIS ? ET L'INTERPELLATION GREGOIRE JUNOD AU NOM DES GROUPES SOCIALISTE, VERTS ET A GAUCHE TOUTE ! CONCERNANT LES IMPOTS A LA DEPENSE ET VISANT A TIRER LES CONCLUSIONS DU VOTE ZURICHOIS

Contrairement à ce que propose le Conseil d'Etat à la page 139 de l'EMPB no 238, le Grand Conseil n'a pas à adopter les rapports sur les interpellations. La Commission des finances s'est donc contentée d'en prendre acte.

27. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

27.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Grégoire Junod, rapporteur
M. Hans-Rudolf Kappeler

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf entretiens, un par service, à l'examen du projet de budget 2010. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous pour leur collaboration et leur disponibilité.

La sous-commission a également conclu ses visites de service par une rencontre avec Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et cheffe de département, le 24 novembre 2009.

Récapitulation générale du budget ordinaire

c) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	333'237'200	357'981'300	+ 24'744'100	+ 7,43
Revenus	384'834'700	394'146'700	+ 9'312'000	+ 2,42
Revenu net	51'597'500	36'165'400	- 15'432'100	- 29,91

d) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	312'999'539	357'981'300	+ 44'981'761	+ 14,37
Revenus	381'895'281	394'146'700	+ 12'251'419	+ 3,21
Revenu net	68'895'742	36'165'400	- 32'730'342	- 47,51

Par rapport au budget 2009, les charges croissent de 7,4 % et les recettes de 2,4 %. Le projet de budget 2010 prévoit des revenus nets de CHF 36,2 mios, en baisse de CHF 15,4 mios (- 29,9 %) par rapport au budget 2009. Les facteurs énumérés ci-dessous expliquent les principales variations :

- 1) Politique salariale 2010 : DECFO-SYSREM 08, différence indexation 09, augmentation statutaire 10 (CHF 10,4 mios, dont CHF 7,4 mios à la PolCant)
- 2) SG : fin du revenu compensatoire pour les projets financés par gains sur loterie (CHF 0,2 mios)
- 3) POLCANT : radars fixes OFROU, 7,0 ETP (CHF 1,0 mio compensé par le produit des amendes)
- 4) SAN : revenu taxe véhicules réévalué (CHF 5,1 mios) et émoluments (CHF 1,2 mio)
- 5) SAN : revenu part cantonale redevance poids lourds, RPLP (- CHF 7,3 mios)
- 6) SESA : subventions fédérales redistribuées (ouvrages de protection et renaturation, CHF 1,7 mio)
- 7) SFFN : subventions fédérales redistribuées (CHF 2,5 mios, dont CHF 1,1 mio lié aux conventions programmes)
- 8) SFFN : double comptabilité des fonds (CHF 0,4 mio)
- 9) SFFN : subventions cantonales (CHF 0,5 mio)
- 10) SFFN : appui administratif et technique à l'inspection cantonale des forêts (CHF 0,4 mio)
- 11) SEVEN : assainissement bruit ferroviaire (CHF 1,1 mio)
- 12) SEVEN : aide et subvention pour utilisation énergie renouvelable et programme national d'assainissement des bâtiments (CHF 3,0 mios)
- 13) SEVEN : attribution au Fonds des revenus reçus de la Confédération (CHF 1,6 mio)

14) BEFH : locations de places d'accueils dans d'autres garderies cantonales (CHF 0,2 mio)

Au niveau des effectifs, deux services sont principalement concernés par des variations d'effectifs, la Police cantonale (+ 12,5 ETP) et le Service des automobiles et de la navigation (+ 6 ETP). Pour le reste, les effectifs sont en augmentation de 5,2 ETP. 80 % des nouveaux postes sont justifiés par des besoins supplémentaires et le solde répond aux objectifs du Programme de législation.

Le tableau ci-après présente l'évolution par service.

UB	Projet de budget 2010	Budget 2009	Variations	Dont Programme de législation	Dont besoins supplémentaires
103 SG	22,40	22,40	0,00		
105 POLCANT	1'067,10	1'054,60	12,50	2,00	10,50
107 SAN	209,70	203,70	6,00	2,00	4,00
109 SSCM	83,90	82,90	1,00		1,00
111 SESA	110,50	108,00	2,50		2,50
112 SFFN	118,03	118,03	0,00		
113 SEVEN	29,40	29,40	0,00		
114 SCAV	69,80	68,80	1,00		1,00
131 BEFH	42,65	41,95	0,70	0,70	
Total DSE	1'753,48	1'729,78	23,70	4,70	19,00

Analyse par service

103 Secrétariat général

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'957'100	4'891'600	- 65'500	- 1,32
Revenus	240'100	55'100	- 185'000	- 77,05
Charge nette	4'717'000	4'836'500	+ 119'500	+ 2,53

Le projet de budget 2010 du SG-DSE ne présente pas de particularité par rapport à 2009, à l'exception de la suppression, à la rubrique 43621, de la compensation des projets financés par les gains sur les loteries en 2009. Les gains sur les loteries ont été rétablis et figurent au budget du DEC pour un montant de CHF 17,5 mios (rubrique 59.4063).

Les effectifs sont stables à 22,4 ETP.

105 Police cantonale

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	154'104'200	164'029'300	+ 9'925'100	+ 6,44
Revenus	16'889'600	18'744'600	+ 1'855'000	+ 10,98
Charge nette	137'214'600	145'284'700	+ 8'070'100	+ 5,88

Le projet de budget 2010 de la Police cantonale est marqué, par rapport au budget 2009, par une croissance des charges de près de CHF 10 mios et une croissance des recettes de CHF 1,85 mio. La croissance des charges s'explique en grande partie par les effets de la politique salariale (+ CHF 7,4 mios entre la bascule DECFO 2008, le rattrapage de l'indexation 2009 et les adaptations statutaires 2010) et la création de postes supplémentaires (+ 12,5 ETP).

Effectifs

Si le projet de budget 2010 présente une augmentation des effectifs de 12,5 ETP, il convient d'apporter les précisions suivantes :

- a) Contrairement aux indications figurant dans la brochure du projet de budget 2010, suite à une décision du Conseil d'Etat, les 2 ETP relatifs à l'exploitation d'un radar mobile ainsi que les 7 ETP pour l'exploitation de 6 radars fixes supplémentaires sont des postes octroyés à titre provisoire. Les 9 ETP relatifs aux radars sont entièrement compensés par l'augmentation des amendes.
- b) La totalité des 12,5 ETP supplémentaires sont directement financés par des recettes supplémentaires ou des diminutions de charges et n'impliquent donc pas de charge supplémentaire pour l'Etat en 2010.
- c) Les 2 ETP supplémentaires concernant la réforme policière se traduisent par une baisse de CHF 334'000 à la rubrique 31852 au titre de mandats externes. La conduite du projet se fera donc pour une part avec des ressources internes et pour le reste sur mandats (CHF 836'000 en 2010).
- d) L'ETP supplémentaire au titre d'opérateur trafic est entièrement financé par la Confédération (rubrique 4361, + CHF 150'000).
- e) 0,5 ETP concernant les délits sériels est entièrement financé par les autres cantons (rubrique 3511, + CHF 50'000).

Il convient également de relever qu'aucun poste n'est prévu en renfort des unités de Gendarmerie. Par ailleurs, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour l'Infocentre, qui cumule un retard de plus de quatre mois dans la saisie informatique et la constitution des dossiers physiques en matière de police judiciaire et de circulation. Ces retards, récurrents depuis quelques années, ont pour effet de ralentir le classement des dossiers et donc la résolution des enquêtes, ralentissant d'autant la chaîne pénale. Cette surcharge de travail implique également un retard dans les livraisons des statistiques vaudoises à la Confédération.

Contrats de prestations avec les communes

Ce poste ne connaît aucune variation en 2010. Aucun nouveau contrat n'a été signé ou est en phase de l'être.

Compléments d'information aux rubriques du budget

- 3091 Augmentation du nombre d'aspirants d'autres corps à l'Académie de police.
- 3118 Augmentation progressive du personnel uniformé à équiper (généralisation du gilet pare-balles).
- 3124 Transfert de charges du Service des routes suite à la RPT.
- 3154 Le contrat concernant Polycom est signé avec une échéance à fin 2011. Le refus d'octroyer les ressources nécessaires à l'interne (2 postes) a conduit à cette externalisation à des entreprises privées.
- 3651 Augmentation de la subvention aux sociétés de sauvetage, qui doivent maintenant payer une concession radio auprès de l'OFCOM.
- 31852, 3659 En raison de la loi sur les subventions et faute de base légale, la subvention à la fanfare a été supprimée au profit d'un mandat octroyé à son directeur et de quelques prestations en nature. Au final, la prestation payée par l'Etat est identique.
- 4511 Augmentation du nombre d'aspirants valaisans.
- 4521 CHF 320'000 (+ CHF 120'000) pour Polycom, CHF 740'000 (+ CHF 250'000) pour l'Académie de police, CHF 8'761'400 (sans changement) pour les contrats de prestations avec les communes.

107 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	32'735'800	33'796'400	+ 1'060'600	+ 3,24
Revenus	286'326'900	285'405'400	- 921'500	- 0,32
Revenu net	253'591'100	251'609'000	- 1'982'100	- 0,78

Le projet de budget 2010 du SAN prévoit un léger tassement des recettes qui s'explique par l'effet conjoint de l'augmentation de la taxe sur les véhicules (+ CHF 5,1 mios), l'augmentation des émoluments (+ CHF 1,2 mio) et la baisse de CHF 7,3 mios de la participation cantonale à la RPLP (l'ordonnance fédérale a été modifiée). Les charges connaissent une croissance de 3,24 %, soit CHF 1 mio, qui s'explique par l'augmentation des charges de

personnel. Les effectifs seront en effet augmentés de 6 unités en 2010, deux pour la procédure administrative (traitement des recours) en lien avec Codex 2010 et 4 pour les contrôles techniques et les services de guichet et de téléphone. Ces augmentations de postes s'inscrivent notamment dans la volonté d'assurer un bon service au public et d'augmenter le nombre de contrôles techniques. Les 4 ETP pour contrôles techniques et services de guichet sont toutefois octroyés à titre provisoire jusqu'à fin 2011 et devront faire la preuve qu'ils génèrent, par une augmentation de l'activité, un financement suffisant.

La stabilisation de l'impact financier de la gestion des débiteurs se confirme au budget 2010 : les frais de contentieux et poursuite sont en légère baisse (- CHF 100'000, soit CHF 700'000, à la rubrique 3184), de même que les amortissements de créances (- CHF 100'000, soit CHF 2,4 mios, à la rubrique 3301). Quant aux frais de poursuite refacturés, ils augmentent de CHF 200'000 à CHF 800'000 (rubrique 4356.4).

3016 Le SAN propose à ses apprentis en fin de formation des CDD d'auxiliaires d'une année pour leur permettre de faire valoir une première expérience professionnelle.

4067 Augmentation du parc de véhicules.

4313 + CHF 681'800, sur la base du montant encaissé ces dernières années et effets des nouveaux postes pour les contrôles techniques.

3301 Le montant des amortissements est également stabilisé autour de CHF 2'400'000 par année.

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	20'074'400	20'187'300	+ 112'900	+ 0,56
Revenus	13'974'000	13'044'100	- 929'900	- 6,65
Charge nette	6'100'400	7'143'200	+ 1'042'800	+ 17,09

Le projet de budget 2010 du SSCM est stable par rapport à 2009. Les effectifs sont en augmentations d'un ETP d'instructeur PCi répondant à un besoin du Service en matière de formation.

Du point de vue financier, la seule modification importante concerne une erreur comptable qui diminue les recettes pour près de CHF 1,5 mio, ainsi que les dépenses pour un peu plus de CHF 0,8 mio. Ces diminutions s'expliquent par une erreur dans l'inscription des coûts d'exploitation du Centre de formation PCi dans le budget 2009, qui ont été inscrits deux fois. A la rubrique 4801, les recettes relatives aux coûts d'exploitation du Centre de formation PCi (CHF 1,45 mio) ont également été inscrites deux fois, de même que, à la rubrique 3651, les frais de cours (alinéa 3) pour un montant total de CHF 1'644'500 au lieu de CHF 822'250.

Concernant le Fonds cantonal, il convient de relever que le projet de budget 2010 prévoit d'y affecter CHF 2,8 mios et d'en prélever CHF 4'450'800 dans le même temps. Le Fonds cantonal va donc afficher un déficit de CHF 1'650'800 en 2010. Son solde devrait s'établir à CHF 7'790'571 à la fin de l'année 2010. Pour rappel, ce fonds est alimenté à hauteur de CHF 4 par habitant par les communes vaudoises (rubriques 3801 et 4399). Une réforme du financement du Fonds cantonal devrait être présentée au Grand Conseil en 2010.

111 Service des eaux, sols et assainissement

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	32'651'900	35'222'600	+ 2'570'700	+ 7.87
Revenus	19'250'100	20'929'900	+ 1'679'800	+ 8.73
Charge nette	13'401'800	14'292'700	890'900	+ 6.65

Le projet de budget 2010 du SESA prévoit 2,5 ETP supplémentaires pour trois domaines spécifiques, les micropolluants (+ 0,5 ETP), les décharges et gravières (+ 1 ETP) et le projet «Dangers naturels - espace cours d'eau» (+ 1 ETP).

A part ces éléments, le projet de budget 2010 est principalement affecté par la RPT et les subventions fédérales redistribuées pour les ouvrages de protection et la renaturation qui affectent pour un même montant les charges et les recettes aux rubriques 3726 et 4726. En la matière, le Canton joue le rôle de boîte aux lettres.

Concernant l'entretien des cours d'eau (400 km), il convient de rappeler que les rubriques 3147 et 3526 constituent une seule et même réalité, le maître d'œuvre étant tantôt le SESA, tantôt les communes. En 2010, la totalité des dépenses prévues sera de CHF 12'888'800 dont CHF 720'000 consacrés à la pollution par les hydrocarbures. Si ce montant est en augmentation par rapport à 2009 de CHF 308'800, il y a lieu de relever qu'il a sensiblement diminué depuis 2004, où le budget a atteint plus de CHF 14 mios. Il a ensuite diminué jusqu'en 2007, pour augmenter légèrement depuis lors.

4313 Les émoluments des décharges étant facturés tous les 5 ans, les dépenses varient fortement d'une année à l'autre en raison des échéances.

112 Service des forêts, de la faune et de la nature

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	46'934'000	51'620'200	+ 4'686'200	+ 9,98
Revenus	21'388'400	23'920'000	+ 2'531'600	+ 11,84
Charge nette	25'545'600	27'700'200	+ 2'154'600	+ 8,43

Le projet de budget 2010 du SFFN est d'une lecture très difficile en raison de nombreuses modifications d'imputation qui compliquent les comparaisons avec le budget 2009. La double comptabilité des fonds y contribue aussi.

Les principales variations du projet de budget 2010 par rapport au budget 2009 s'expliquent par les cinq raisons principales suivantes :

- 1) Directive 18 liée à la comptabilisation des écritures des fonds dans le budget de fonctionnement : l'écart par rapport au budget 2009 est de + CHF 411'600.
Des modifications d'imputations ont également été effectuées : transfert de CHF 250'000 de la rubrique 3528 à la rubrique 3526 et de CHF 500'000 de la rubrique 3668 à la rubrique 3666 pour le Fonds de protection de la nature.
- 2) Ecritures liées aux conventions programmes : la variation globale est de CHF 1'115'800.
 - a) Les planifications financières définies dans les conventions programmes ne sont pas toujours régulières. Les montants annuels diffèrent dans les domaines Forêts protectrices et Ouvrages de protection. La variation par rapport à 2009 est de + CHF 689'000 (112.3728) au niveau des subventions fédérales forestières.
 - b) L'ensemble des subventions fédérales liées aux conventions Nature et paysage est dorénavant inscrit dans le budget de fonctionnement (112.3726). La dotation passe de CHF 320'000 à CHF 1'050'000, soit CHF 730'000.- de plus que le budget 2009. La dotation de la rubrique 112.3766 y est transférée. Cette dernière est donc réduite de CHF 580'000. Le solde de CHF 150'000 (CHF 730'000 - CHF 580'000) n'est donc plus directement imputé dans le Fonds de protection de la nature.
 - c) L'ensemble des subventions fédérales liées à la convention Oiseaux et faune sauvage est dorénavant inscrit dans le budget de fonctionnement (112.3728). La dotation passe de CHF 30'000 à CHF 306'800, soit CHF 276'800 de plus que le budget 2009.
- 3) Modifications d'imputations, qui concernent notamment :
 - a) transfert de mandats "administratifs" de l'Inspecteur cantonal des forêts de la rubrique 3146 à la rubrique 31852 : CHF 106'000.
 - b) transfert des subventions cantonales pour les forêts privées (rubrique 3668) dans la dotation prévue pour les communes (rubrique 3528) : CHF 860'000.
 - c) transfert des subventions fédérales pour les forêts privées (rubrique 3768) dans la dotation prévue pour les communes (rubrique 3728) : CHF 902'000.
 - d) transfert de la subvention cantonale Nature pour le GEG du Fonds de protection de la nature (rubrique 3801) dans le budget de fonctionnement (rubrique 3656) : CHF 225'000.
 - e) transfert de la subvention fédérale Nature pour le GEG du Fonds de protection de la nature (rubrique 3801) dans le budget de fonctionnement (rubrique 3756) : CHF 950'000.
 - f) transfert des subventions cantonales Nature de la rubrique 3668 à la rubrique 3666 : CHF 100'000.

- g) transfert des subventions cantonales Nature de la rubrique 3768 à la rubrique 3726 : CHF 580'000.
- 4) Adaptations des subventions cantonales. Le Programme de législation a permis les augmentations suivantes:
- a) financement (suite) des parcs naturels (rubrique 3801) : CHF 160'000.
 - b) financement du solde de l'avenant à la convention programme Nature et paysage (rubrique 3801) : CHF 104'000.
 - c) financement du solde de l'avenant à la convention programme Biodiversité en forêt (rubrique 3528) : CHF 250'000.
- 5) Appui administratif et technique à l'Inspection cantonale des forêts (CHF 0,4 mio). L'augmentation de CHF 392'000 des mandats à disposition de l'Inspection cantonale des forêts se compose essentiellement des CHF 250'000 de mandats transférés du SG-DSE et liés à la mise en œuvre des cartes de dangers. A cela s'ajoutent les CHF 106'000 transférés de la rubrique 3146, qui correspondaient déjà à des mandats administratifs tels que des inventaires ou des analyses phytosanitaires et non à des travaux forestiers.

113 Service de l'environnement et de l'énergie

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	21'939'100	27'943'200	+ 6'004'100	+ 27,37
Revenus	20'505'800	25'381'000	+ 4'875'200	+ 23,77
Charge nette	1'433'300	2'562'200	+ 1'128'900	+ 78,76

Le projet de budget 2010 du SEVEN est caractérisé par passablement d'inconnues. D'importantes augmentations de dépenses aux rubriques 31852, 3657 et 3667 ont été planifiées sans qu'il soit assuré qu'elles puissent effectivement être dépensées. Cela dépend en effet de plusieurs facteurs liés à l'avancement des projets, à la mise en place du programme national d'assainissement des bâtiments en 2010 et à l'avancement de ce même programme cantonal pour l'année 2009 (aides octroyées pour des projets en cours de réalisation ou qui se réaliseront en 2010).

Secteur énergie

Le montant de la taxe sur l'électricité, CHF 7'092'000 (rubrique 4341) et les subventions fédérales, CHF 2,6 mios (rubrique 4607), en augmentation de CHF 1,6 mio par rapport à 2009, devront être entièrement affectés à des projets dans le domaine de l'énergie ou à des dépenses de fonctionnement y ayant trait.

En 2010, les dépenses effectives, si le budget est respecté, devraient cependant dépasser le montant de la taxe et des subventions fédérales. Il est en effet prévu d'affecter CHF 9'696'800 au Fonds pour l'énergie et de prélever CHF 11'080'900 sur le même Fonds. En 2010, le solde du Fonds devrait donc diminuer et les dépenses en lien avec des projets énergétiques dépasser CHF 10,5 mios, sans compter les dépenses en lien avec le programme d'assainissement du bruit ferroviaire (plus de CHF 2,6 mios à la rubrique 31852.12).

Solde du Fonds pour l'énergie

Selon les prévisions, le solde du Fonds pour l'énergie devrait atteindre CHF 9,8 mios au 31 décembre 2009, en augmentation de CHF 2,3 mios par rapport à l'année précédente. Si les prévisions sont respectées, il devrait diminuer en 2010 pour s'établir, au 31 décembre 2010, à environ CHF 9 mios.

Assainissement des bâtiments

Le projet de budget 2010 n'inclut pas, dans les recettes, la part cantonale des CHF 120 mios environ qui seront engagés par la Confédération pour l'enveloppe extérieure de bâtiments. Les modalités de distribution et de répartition de cette aide ne sont en effet pas encore connues.

Secteur électricité

Les émoluments se montent à CHF 795'000, en baisse par rapport à 2009 (taxe à 0.020 ct au lieu de 0.025 ct). Ces montants, perçus en raison du décret cantonal sur le secteur électrique, servent à financer le coût de la régulation qui se montera à CHF 436'000 en 2010, sans compter la part des dépenses générales de l'Etat.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'424'900	14'546'400	+ 121'500	+ 0,84
Revenus	3'891'800	4'105'400	+ 213'600	+ 5,49
Charge nette	10'533'100	10'441'000	- 92'100	- 0,87

Le projet de budget 2010 du SCAV est marqué par l'octroi de 1 ETP supplémentaire pour le contrôle des poids et mesures. Il convient de signaler que le Canton de Vaud est en sous-effectif chronique en la matière, une situation régulièrement rappelée par l'Office fédéral de métrologie. L'octroi d'un poste supplémentaire permet de combler une partie du retard. Il doit encore être précisé, sur ce point, que les postes de contrôle de poids et mesures sont entièrement compensés par la facturation des contrôles (rubrique 4313). L'octroi de cet ETP supplémentaire est donc une opération blanche pour l'Etat.

Pour le reste, le Service ne connaît pas de variation d'effectifs. Les dépenses et les recettes sont stables par rapport à 2009.

La facturation de l'exploitation du centre d'Epalinges par le CHUV a impliqué une augmentation des dépenses de CHF 322'800, en cumulant les charges des rubriques 3081, 3123, 31413, 3145, 3154, 3187 et 3188. Pour 2010, les dépenses, pour ces rubriques, devraient atteindre CHF 1'399'200.

La sous-commission a profité de l'examen du projet de budget 2010 pour faire un bref bilan financier relatif à l'entrée en vigueur de la loi sur les chiens. Il en ressort les éléments suivants :

	Charges	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
3011	Salaires + charges sociales 3.5 ETP	* 350'000.--	* 370'000.--	* 370'000.--
3016	Assistants Test conduite obéissance maîtrise + charges sociales	* 3'000.--	* 30'700.--	* 61'500.--
3061	Frais de transport véhicules privés	* 4'400.--	* 5'000.--	* 6'800.--
3063	Frais de repas et d'hôtel	* 200.--	* 800.--	* 700.--
3101	Imprimés + fournitures de bureau	* 4'000.--	* 3'000.--	* 4'500.--
31111	Achat mobilier + équipement de bureau	16'000.--	0.--	4'000.--
3114	Achat de machines + matériel d'exploitation et d'entretien	3'900.--	3'600.--	10'000.--
3163	Location d'objets mobiliers (photocopies)	* 1'000.--	* 1'000.--	* 1'200.--
3181	Frais de port	* 10'000.--	* 14'000.--	* 15'000.--
31821	Frais de téléphonies, radio, TV	* 2'000.--	* 2'000.--	* 2'000.--
3184	Frais de contentieux, poursuites	0.--	10'000.--	10'000.--
31851	Indemnités frais commission	7'440.--	35'900.--	47'200.--
31852	Consultation, mandats, expertises			
	expertises + délégation de prestations BICAN Lausanne	19'920.--	174'000.--	100'000.--
	garantie SVPA fourrière	0.--	36'000.--	44'000.--
3301	Armortissement créances, débiteurs	3'532.--	129'000.--	85'600.--
3654	Aides subvention hygiène, santé			
	participation cantonale à la prévention selon la loi	0.--	73'000.--	73'000.--
	Total	425'392.--	888'000.--	835'500.--
	Recettes			
	Emoluments administratifs			
4313	Décisions	17'450.--	130'200.--	52'000.--
	Autorisations chiens listés	0.--	280'000.--	160'000.--
	Refacturation coûts séquestres SVPA aux détenteurs	0.--	24'000.--	44'000.--
	Total	17'450.--	434'200.--	256'000.--
	Coût net police des chiens	407'942.--	453'800.--	579'500.--

3016 Le commentaire figurant dans la brochure du projet de budget indique le détail des dépenses et non les variations par rapport à 2009.

3132 Le commentaire concernant l'institut Galli-Valerio est sans objet, le rattachement évoqué n'ayant précisément pas été effectué. L'augmentation concerne l'achat d'appareils très coûteux en lien avec les PCB.

4356 Pour les mêmes raisons qu'à la rubrique 3132, le commentaire relatif à l'institut Galli-Valerio est sans objet.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'415'800	5'744'300	+ 328'500	+ 6,07
Revenus	2'368'000	2'561'200	+ 193'200	+ 8,16
Charge nette	3'047'800	3'183'100	+ 135'300	+ 4,44

Le projet de budget 2010 du BEFH présente une grande stabilité par rapport à 2009. Au niveau des effectifs, l'octroi de 0,7 ETP supplémentaire pour l'accueil de jour des enfants financé par la FAJE répond aux directives du SPJ et constitue un rattrapage nécessaire. L'effectif total pour l'accueil de jour se monte ainsi à 39,25 ETP en 2010. Le BEFH occupe de son côté 3,4 ETP, sans changement par rapport à 2009. Au total, le Service comptabilise donc 42,65 ETP.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat ayant renoncé à développer les structures d'accueil de la petite enfance à destination du personnel de l'Etat de Vaud, le seul développement dans le domaine concerne l'achat d'environ 7 places dans des structures existantes à destination du personnel cantonal. Ces dépenses supplémentaires figurent à la rubrique 3161 pour un montant de CHF 175'000. Elles sont partiellement compensées à la rubrique 4331 (CHF 35'000). La contribution de la FAJE augmente aussi de CHF 140'000 en 2010 pour atteindre CHF 290'000, entièrement comptabilisés à la rubrique 4361.

Budget d'investissement

La sous-commission a surtout examiné, comme l'année dernière, la capacité de l'Etat d'engager effectivement les crédits indiqués dans le budget. A cet égard, il convient de signaler que la situation n'est pas différente de l'année dernière. Une part importante des investissements prévus au DSE pour 2010 ne sera dans les faits pas réalisée.

Le budget d'investissement 2010 du DSE se monte à CHF 37'280'000. Cependant, des incertitudes importantes pèsent en particulier sur les investissements suivants :

100'092 Sécurisation routière (CHF 2 mios), 100'114 Centrale vaudoise d'urgence (CHF 0,38 mio), 100'042 et 100'112 Assainissement des décharges (CHF 4,5 mios), 100'089 Protection des dangers naturels et amélioration des structures (CHF 2 mios), 100'097 2^e tranche du plan de protection de la Venoge (CHF 1,8 mio).

Sur les CHF 37 mios prévus au budget d'investissement, des incertitudes importantes pèsent donc sur près de CHF 11 mios, soit sur plus de 28 % des dépenses prévues.

Conclusion

La sous-commission propose l'adoption du projet de budget 2010 du DSE.

27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Eric Walther

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la cheffe du Département et son secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Le budget publié est l'objet de nombreux regroupements, ce qui nécessite souvent d'examiner les différentes sous-UB pour pouvoir situer les mouvements réels des charges et des revenus d'un exercice à l'autre.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, les problèmes d'insertion dans la vie professionnelle, le paysage des Hautes écoles, le maintien d'enfants en situation de handicap dans l'école régulière, l'informatique (tant administrative que pédagogique) et la participation à des congrès. L'évolution démographique est aujourd'hui globalement en hausse dans toutes les directions.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'341'890'200	2'480'986'800	+ 139'096'600	+ 5,94
Revenus	481'672'500	498'938'600	+ 17'266'100	+ 3,58
Charge nette	1'860'217'700	1'982'048'200	+ 121'830'500	+ 6,55

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'253'281'853	2'480'986'800	+ 227'704'947	+ 10,11
Revenus	463'565'085	498'938'600	+ 35'373'515	+ 7,63
Charge nette	1'789'716'768	1'982'048'200	+ 192'331'432	+ 10,75

Remarques générales

Les charges totales du Département croissent de 5,94 %, un taux de progression largement supérieur au taux cantonal. Avec près de CHF 2,5 mrd, le DFJC représente quasiment le tiers des charges brutes du budget cantonal (33,2 % contre 31,7 % au budget 2009). Les effectifs d'élèves à nouveau en hausse, les programmes d'insertion professionnelle et la finalisation des opérations DECFO-SYSREM et EtaCom en sont les principales raisons.

L'augmentation est moins importante au niveau des revenus (+ 3,58 %).

Evolution des effectifs de personnel

Dans le cadre du projet de budget 2010, l'augmentation générale des effectifs du DFJC est de 187,92 ETP (+ 1,95 % sur 9'643,26 ETP en 2009). Cette augmentation représente plus de la moitié de l'augmentation cantonale globale (52,13 %). Conformément au tableau global intégré au ch. 5.4 du présent rapport, cette augmentation se répartit entre 152,07 ETP pour le personnel enseignant et 35,85 ETP pour le personnel non-enseignant. Cette forte hausse de l'encadrement scolaire est notamment due à la reprise démographique (103,95 ETP), aux effets DECFO-SYSREM pour les enseignants CYN (30,78 ETP), au développement de la recherche et des *masters* HES (10,6 ETP) et au projet d'intégration et de maintien à l'école (15 ETP). Les effectifs augmentent tant dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement post-obligatoire et supérieur. Les deux tiers des nouveaux postes administratifs (non-enseignant) accordés au projet de budget 2010 sont dus à la reprise des bibliothécaires communales (10,45 ETP) et aux projets «Transition 1» et «Case management Formation professionnelle» (11,4 ETP). Les postes nouveaux sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Thème d'étude départemental – Frais de participation et d'organisation de congrès (3064 et 3173)

3064 Frais de participation à des congrès		2009	2010	Ecart	%
211	SG-DFJC	11'500	9'600	-1'900	-16.52
221	Administration de la DGEO	10'000	30'000	20'000	200.00
231	Administration DGEP	5'000	15'000	10'000	200.00
232	Enseignement secondaire II	29'400	46'200	16'800	57.14
251	Administration DGES	25'000	25'000	0	-
252	HEV	271'200	711'900	440'700	162.50
27	SERAC	42'000	75'800	33'800	80.48
		394'100	913'500	519'400	131.79

3173 Frais d'organisation de congrès		2009	2010	Ecart	%
221	Administration de la DGEO	25'000	40'000	15'000	60.00
231	DGEP	6'000	6'000	0	-
232	Enseignement secondaire II	14'500	28'500	14'000	96.55
252	HEV	1'733'200	2'153'200	420'000	24.23
27	SERAC	0	20'000	20'000	#DIV/0!
281	PJ	26'000	15'000	-11'000	-42.31
		1'804'700	2'262'700	458'000	25.38

Constatant que les rubriques 3064 et 3173 enregistrent des augmentations de 131,79 % et 25,38 %, la sous-commission a demandé la liste de tous les congrès auxquels les différents services du DFJC ont prévu de participer ou d'organiser en 2010, avec leurs noms, lieux et dates, le nombre de représentants vaudois concernés et une justification succincte.

La sous-commission a reçu des renseignements détaillés sur l'ensemble des questions posées. Sur la base de ces éléments, on peut constater que l'augmentation est due pour l'essentiel à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Certains autres services présentent aussi des augmentations importantes en pourcentage, mais faibles en valeur.

La DGES est constituée d'une part de la Haute école pédagogique (HEP), des écoles cantonales HES, à savoir la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG), la Haute école cantonale vaudoise de la santé (HECV Santé) ainsi que l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) et d'une entité dévolue au développement de la Haute école vaudoise. Globalement, à l'exception de l'entité dévolue au développement de la Haute école vaudoise, les comptes 3064 et 3173 sont restés stables ou ont même diminué par rapport au budget 2009.

L'augmentation constatable sur l'unité budgétaire 252 tient dans l'augmentation du budget relatif au développement de la Haute école vaudoise au travers des Universités d'été. Il s'agit d'une augmentation de CHF 420'000 pour l'HEIG à la rubrique 3064 et de CHF 440'000 pour la DGES à la rubrique 3173. Ces Universités d'été sont dirigées directement par la DGES qui établit un budget annuel complet et détaillé, dont la majeure partie est attribuée au compte 3173 de la DGES dans l'entité développement de la Haute école vaudoise. Une part est incluse cependant au budget des écoles et c'est le cas ici pour l'HEIG à la rubrique 3064. Par conséquent, l'augmentation constatée sur les rubriques 3064 et 3073 est donc entièrement due au développement des Universités d'été. Pour 2010, le processus prévoit la réception d'étudiants étrangers en Suisse, conformément à un système d'alternance (une année en Suisse et une année aux USA). Par ailleurs, pour 2010, il est encore prévu de poursuivre l'élargissement des Universités d'été à l'Inde, au Mexique, à Singapour et à la Chine.

L'ensemble du processus des Universités d'été a été largement présenté à la sous-commission, qui soutient ce développement des relations internationales de nos Hautes écoles, profitable tant aux étudiants qu'aux professeurs, ainsi qu'à la réputation de la place d'enseignement vaudoise. 120 étudiants ont pu, par exemple, bénéficier d'une expérience californienne cet été 2009. Le canton de Vaud a réussi à construire un magnifique réseau avec une composante institutionnelle très forte ; des accords ont notamment été signés durant l'été 2009 avec des universités californiennes.

Analyse par service

21 Secrétariat général

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	36'586'100	38'239'200	+ 1'653'100	+ 4,52
Revenus	7'554'200	3'673'300	- 3'880'900	- 51,37
Charge nette	29'031'900	34'565'900	5'534'000	+ 19,06

En sus d'un transfert du SG-DSAS (0,3 ETP), il est prévu de renforcer l'effectif de l'Unité départementale d'informatique pédagogique (UDIP, 18'000 postes de travail et serveurs dans les écoles) avec 2,4 ETP en 2010 : 1 ETP pour parer aux problèmes de sécurité informatique sur le réseau pédagogique et répondre aux recommandations tant du CCF et de l'OSIC, 1 ETP (chef de projet) et 0,4 ETP (collaborateur technico-administratif) pour gérer les demandes de prestations et les finances y relatives.

Depuis le transfert du parc des communes, la maintenance de l'informatique pédagogique a longtemps été assurée par des enseignants bénéficiant d'heures de décharge, mais dont ce n'est pas le métier. Depuis deux ans, la maintenance est progressivement reprise par le Centre technique d'informatique pédagogique (CTIP) avec du personnel interne ou externe. L'harmonisation du parc de machines, la maintenance centralisée et les achats groupés permettent d'importantes économies.

Compte tenu de ses spécificités pédagogiques, le DFJC a gardé la main sur son informatique. Toutefois, la décision est désormais prise de transférer, début 2010, la totalité de l'informatique administrative à la Direction des systèmes d'information (DSI, DINF). Les budgets et ETP y relatifs feront l'objet de crédits supplémentaires compensés en cours d'année.

Toujours dans le domaine informatique, le Système d'Information des Etablissements de Formation (SIEF) a malheureusement trouvé son «épilogue» début octobre 2009. Après de nombreux mois d'efforts infructueux et un audit complet, le Conseil d'Etat a décidé de recadrer ce projet trop ambitieux et d'en transférer sa responsabilité à la DSI. Le logiciel déjà installé à la Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP) sera stabilisé et aucune extension dans d'autres services n'est prévue pour l'instant. Sur les CHF 8,5 mios du budget initial (y compris une part non-informatique de CHF 400'000), CHF 7 mios environ ont été dépensés et ont notamment permis de financer certains développements généraux tels que le portail IAM d'accès.

Concernant DECFO-SYSREM, les problèmes semblent largement atténués au sein du Département. Tous les services ont fait un gros travail d'information. Il reste toutefois environ 2'600 recours qui doivent être tranchés par une commission qui n'a pas encore pu se réunir en raison d'une mésentente entre les syndicats.

3099 700 personnes bénéficient généralement de cette action vaccination, notamment des enseignants. La proportion est même plus importante qu'au CHUV.

3163 Un copieur de production est disponible au SG-DFJC ; il est notamment utilisé pour le projet HarmoS et les différents services du DFJC.

3801 Fonds pour les congés sabbatiques : un montant de plus de CHF 3,1 mios y sera versé en 2010.

4361 2. Pour appliquer le financement de la Convention DECFO-SYSREM, un montant de CHF 3,5 mios sera prélevé sur le Fonds. La fortune de ce dernier (env. CHF 10 mios) devrait se réduire progressivement. Les moyens sont toutefois jugés suffisants pour les demandes de congés sabbatiques sollicités.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	786'688'000	832'828'800	+ 46'140'800	+ 5,87
Revenus	15'751'200	16'326'200	+ 575'000	+ 3,65
Charge nette	770'936'800	816'502'600	+ 45'565'800	+ 5,91

221 Administration de la DGEO

Aucun mouvement n'est constaté au sein de l'Administration de la DGEO. Les trois postes provisoires pour la conduite du projet HarmoS sont prévus jusqu'en 2011 (préparation de la prochaine loi scolaire, changement du

statut des professeurs, primarisation du cycle de transition 5-6). A part ces postes et les groupes de travail, HarmoS n'a pas d'implication financière sur le projet de budget 2010. Une votation pourrait avoir lieu en automne 2010 et l'entrée en vigueur d'HarmoS pourrait commencer à la rentrée 2011, sur quatre ans. Des formations complémentaires devront être données à certains enseignants. Les coûts et le planning d'introduction seront précisés dans l'EMPL sur la nouvelle loi scolaire.

Concernant l'informatique, SIEF ne sera pas introduit à la DGEO ; une mise à jour de LAGAPES sera effectuée.

3061 à Le projet HarmoS implique beaucoup de groupes de travail et des forums, le samedi, avec de nom-
3064 breux participants. Le budget 2009 sera vraisemblablement dépassé sur ces rubriques. Une baisse est en revanche enregistrée sur les commissions (rubrique 31851).

3091 Pour des questions de discrétion au sein des administrations des établissements, les frais de formation des 91 directeurs sont enregistrés ici. Une nouvelle formation certifiante (FORDIF) a été introduite récemment ; elle est exigée pour la direction d'un établissement.

4271 En respect de la loi, la plupart des subventions ont été transférées au SERAC.

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement.

L'effectif total du personnel administratif est augmenté de 294 à 304,45 ETP (+ 10,45 ETP) pour la reprise des bibliothécaires communales, un des derniers volets de la bascule EtaCom en voie de finalisation. Le coût est compensé par une diminution des montants remboursés aux communes concernées.

Le personnel enseignant est en outre à nouveau en forte augmentation, passant de 5'532,88 à 5'642 ETP (+ 109,12 ETP, + 1,97 %) pour une hausse du nombre d'élèves de 1'110 enfants (+ 1,41 %). L'augmentation est due à différents facteurs : l'effet démographique induit une augmentation de 78,76 ETP (+ 1,42 %) ; 38,6 ETP de praticiens formateurs sont transférés de la HEP (DGES) ; 31,62 ETP sont supprimés (cours théoriques de sciences non dédoublés) ; 30,78 ETP sont générés par la 24^{ème} période assurée par les maîtres du cycle initial (DECFO-SYSREM) et 7,4 ETP sont économisés sur les heures de décharge accordées aux enseignants pour la maintenance du parc informatique des écoles désormais assurée en grande partie par l'UDIP.

La progression de la démographie scolaire a été largement sous-estimée au budget 2009 ; des dépassements sont prévisibles. Avec l'attractivité économique de l'arc lémanique, cette progression devrait se poursuivre. Le nombre d'élèves du périmètre atteint 79'795, en hausse de 1'110 sur les chiffres du budget précédent. L'augmentation touche l'ensemble des voies, à l'exception du cycle primaire qui enregistre une petite baisse de 27 élèves. Comme les années précédentes et sans changement sur les taux, le budget est attribué aux établissements sous la forme d'une enveloppe pédagogique, à savoir un nombre de périodes d'enseignement par élève selon le cycle ou voie dans lequel ou laquelle il se trouve.

Concernant les praticiens formateurs, les budgets en sont désormais transférés aux services concernés (DGEO et DGEP). Dans le secondaire, cette fonction supplémentaire permet de bénéficier d'une classe supplémentaire pour autant que l'enseignant ait plus de 15 ans d'expérience. La prime n'est désormais payée qu'aux enseignants des cycles initial, primaire et secondaire de moins de 15 ans d'expérience. La formation est toujours assurée par la HEP, mais la gestion est faite par la DGEO. Le nombre de praticiens formateurs (environ 150) est jugé suffisant pour les stagiaires HEP.

Projet «Equité» : aucun ETP supplémentaire n'est prévu sur 2010 ; le budget 2009 comprenait l'ensemble des moyens nécessaires. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur cette opération pilote et ses effets scolaires. Les postes supplémentaires ont souvent joué le rôle de levier pour les établissements concernés.

Pour l'intégration des handicapés, le leadership est laissé au SESAF, qui dispose de moyens complémentaires en ETP. 350 enfants sont désormais intégrés dans les classes ordinaires, avec des enseignants volontaires. Les appuis peuvent aller de 3 à 20 heures par semaine.

3171 4. Les 91 directeurs d'établissements disposent d'une enveloppe de CHF 2'000 par année pour des invitations et réceptions et de CHF 2'500 pour les conférences régionales.

4356 1. Matériel à charge des communes, adaptation des charges à la réalité et facturation complémentaire après contrôle, programme sur plusieurs années.

4522 Dernier soubresaut d'EtaCom ; les conventions sont actualisées avec les communes en adéquation avec la loi sur les subventions ; programme sur plusieurs années, avec des adaptations parfois importantes.

23 Direction générale de l'enseignement postobligatoire

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	383'612'500	403'460'800	+ 19'848'300	+ 5,17
Revenus	76'990'900	84'266'700	+ 7'275'800	+ 9,45
Charge nette	306'621'600	319'194'100	+ 12'572'500	+ 4,10

231 Administration de la DGEP

L'effectif diminue de 1 ETP : ancien directeur OPTI transféré au SESAF pour la gestion du projet «Transition».

Le budget est toujours influencé de manière importante par la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle (LVLFPPr). Les 15 ETP supplémentaires sont entrés en cours d'année 2009, ce qui induit une hausse au budget 2010 (12 mois au lieu de 5, rubrique 3011).

En ce qui concerne DECFO-SYSREM, les tumultes se sont relativement estompés avec la possibilité de monter d'une classe moyennant une fonction supplémentaire (cliquet) ; les effets financiers sont intégrés au projet de budget 2010. Des suppléments seront toutefois nécessaires au budget 2009.

Dans le cadre des mesures de soutien économique du Conseil d'Etat, la promotion de l'apprentissage a eu beaucoup de succès : plus de 300 entreprises vont bénéficier du coup de pouce de CHF 5'000 pour de nouvelles places créées ; le budget de CHF 5 millions est déjà presque totalement engagé, si on y ajoute les CHF 500 offerts pour le renouvellement de places d'apprentissage. 140 nouvelles places ont aussi été ouvertes dans les écoles de métiers. Tous ces efforts ont permis d'éviter de gonfler les effectifs à l'OPTI ; il faut toutefois prolonger ces efforts pour faire redescendre les effectifs à 600 jeunes. A fin août 2009, 233 places d'apprentissage ne sont pas encore repourvues (source : OCOSP); elles ne sont toutefois pas dans le métier désiré ou la bonne région.

Sur le plan informatique, la DGEP n'a malheureusement que l'outil SIEF pour faire son travail administratif ; la rentrée 2009 s'est toutefois mieux passée que 2008. Bien qu'en voie de stabilisation, l'outil reste un souci permanent pour le Service.

- 31851 Avec la nouvelle LVLFPPr, la mission et la composition des commissions vont changer profondément. Il faut plus de moyens et plus de compétences aux commissaires professionnels. Un dépassement est d'ailleurs prévisible au budget 2009.
- 3652 Beaucoup de montants ont été adaptés aux comptes des années précédentes. Cette rubrique est souvent dépassée et doit être compensée.
- 3652 347. Le budget 2009 permet de mettre en œuvre, cas échéant, le CFC de danse (HTSR) ; le projet de budget 2010 est calculé sur toute l'année.
- 4602 L'application du nouveau mode de calcul introduit par la Confédération en 2008, forfaits par apprenti en formation professionnelle identiques dans toute la Suisse, est en définitive plus favorable que prévu pour le Canton (CHF 8 millions supplémentaires). Sur la base des avances touchées en cours d'année, on peut préciser que le budget 2009 a été sous-évalué. Avec les forfaits, les décomptes compliqués pour la Confédération pourront aussi être allégés. En tant que 3^e plus grand canton formateur de Suisse, Vaud devra toutefois continuer à fournir des indications chiffrées sur les coûts de sa formation professionnelle.

232 Enseignement secondaire II

Sur le plan administratif, vu la persistance de l'augmentation des étudiants dans les gymnases, les 4,97 ETP provisoires sont transformés en postes fixes.

Les effectifs d'enseignants sont prévus en forte hausse (+ 68,35 ETP). En sus du transfert des praticiens formateurs de la HEP (DGES, 12,4 ETP, déjà abordé au ch. 222), cette hausse est due à la pression démographique (+ 25,19 ETP, + 1,58 %, en phase avec la hausse du nombre d'élèves + 458, + 1,58 %) et aux exigences fédérales (+ 30,76 ETP, 3^e période de gymnastique dans les gymnases, périodes supplémentaires de sciences-philosophie-langues, réforme du plan CFC dans les écoles de commerce).

La pression démographique est forte dans l'enseignement postobligatoire, tant chez les gymnasiens (10'455 pour la rentrée 2010, + 143 ou + 1,39 % par rapport à l'année scolaire précédente) que chez les apprentis (17'928, + 383 ou + 2,18 %). Seuls les effectifs de l'OPTI reculent à 972 élèves enclassés (- 68 ou - 6,54 %).

- 3188 La 3^e heure de gymnastique nécessite parfois des déplacements d'élèves dans les salles disponibles.
- 4512 En lien avec les montants inscrits à la rubrique 3512, ces montants sont issus de la facturation des élèves non-vaudois à leur canton d'origine.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	689'990'900	707'471'200	+ 17'480'300	+ 2,53
Revenus	244'691'400	261'047'500	+ 16'356'100	+ 6,68
Charge nette	445'299'500	446'423'700	+ 1'124'200	+ 0,25

251 Administration de la DGES

L'effectif administratif est légèrement augmenté d'un transfert de 0,8 ETP de l'UB 252, sans impact financier.

Cette UB regroupe les subventions versées à l'UNIL et aux Hautes écoles privées, ainsi que les flux financiers vers le système HES intercantonal. C'est la raison pour laquelle l'essentiel de l'évolution budgétaire se retrouve dans cette UB (charges + CHF 20,7 mios et recettes + CHF 8,5 mios).

La participation cantonale au budget de l'UNIL (y compris la Faculté de biologie et de médecine) augmente de CHF 5'023'200 (+ 1,99 %) et atteint désormais le montant de CHF 257'822'100. Cette augmentation découle pour l'essentiel de deux projets : la création d'un nouveau Département d'oncologie CHUV-UNIL (CHF 3 mios) et la participation à l'acquisition d'un nouveau superordinateur CADMOS (CHF 2 mios). Si l'on prend en compte le correctif DECFO-SYSREM et l'indexation 2009 (CHF 4,65 mios), le budget de l'UNIL ne bénéficie de quasiment aucune augmentation pour 2010 et devra retarder certains projets et investissements.

Le financement de l'UNIL est complété notamment par des subventions fédérales de CHF 61,5 mios (en application de la LAU) et de CHF 4,5 mios (autres subventions fédérales pour investissements et divers), ainsi que par les participations des autres cantons pour CHF 51,2 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 239 à 242 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2010 de l'UNIL est de CHF 392'374'450, en progression de 4,67 % par rapport à 2009. L'UNIL devrait accueillir 11'950 étudiants à la rentrée 2009 contre 11'500 l'année précédente (progression de 3,91 %).

Le paysage des Hautes écoles est en pleine remise en question. Un rapport d'évaluation de la Confédération met notamment en lumière les gros problèmes de fonctionnement de la HES-SO, avec des filières manifestement en sous-effectifs dans de nombreuses écoles. La Confédération souhaite un rectorat pour chaque filière et la disparition des écoles cantonales. La Haute Ecole Vaudoise serait la seule à disposer d'effectifs suffisants dans quasiment toutes les filières, donc la seule à pouvoir survivre seule. Un projet de révision doit aller de l'avant, pour autant que les cantons puissent se mettre d'accord. Les années à venir seront cruciales.

La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à CHF 101,6 mios, en augmentation de CHF 4,99 mios. Le flux financier des HES atteint quelque CHF 127,5 mios vers les établissements publics vaudois et CHF 32,6 mios vers les écoles privées vaudoises conventionnées, sous la forme de forfaits par étudiant. Le canton est donc globalement gagnant grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants d'autres cantons.

Pour les Vaudois étudiant à l'extérieur (universités et HES), le Canton de Vaud prévoit un montant global de CHF 27'400'000 (en augmentation de CHF 1'879'300 ou + 7,36 %).

- 3752 Les subventions fédérales universitaires sont en forte augmentation grâce à la qualité de la recherche lausannoise. Leur montant final est toutefois encore sujet à caution.
- 4602 La Confédération a du retard sur ces subventions pour des objets antérieurs à 2005 ; elle verse en fonction de ses disponibilités financières et des priorités données.

252 Haute Ecole Vaudoise

L'effectif du personnel administratif augmente globalement de 1,3 ETP : à l'exception des transferts, 1 ETP nouveau a été octroyé pour consolider l'informatique de l'ECAL (0,1 ETP d'administrateur système et 0,9 ETP de technicien d'exploitation, régularisation de fonctions déjà présentes). Le 0,1 ETP financé par des tiers concerne la HEP (mandat Observatoire surdité 2010-2012 financé par la CIIP, poste présent depuis 2006 mais non inclus dans les effectifs DGES précédemment).

En ce qui concerne les enseignants, l'effectif diminue globalement de 44,4 ETP, essentiellement par le transfert des praticiens formateurs de la HEP aux services concernés (DGEO, DGEP et SESAF, heures de décharge correspondant à 54 ETP). Ce transfert est effectif depuis la rentrée 2009 ; un correctif budgétaire sera demandé pour 2009. Concernant les postes supplémentaires, aucun ETP n'est justifié par la hausse démographique (+ 0,62 % d'étudiants à la HEV) ; en revanche, l'introduction des nouveaux *masters* HES justifie 8,1 ETP et le développement de la Ra&D nécessite 2,5 ETP. Les programmes de *master* HES sont organisés de manière centralisée pour la HES-SO, mais souvent à Lausanne avec des professeurs vaudois.

La HEV poursuit en effet le développement des activités de recherche avec un certain succès et beaucoup de collaboration avec l'économie privée grâce au Centre d'études et de transferts technologiques (CETT) et à l'Association vaudoise pour la promotion des innovations et des technologies (AIT).

Sur le plan législatif, une nouvelle loi sur la HEV est en préparation et devrait entrer en vigueur en 2010. Elle devrait en principe régler tous les problèmes de rétribution de la recherche appliquée au sein de la HEV, liés à l'application des autres législations (loi scolaire, loi sur le personnel et loi sur les subventions), notamment les heures supplémentaires dans les projets de recherche et le partage des revenus enregistrés.

- 3173 Le budget des échanges internationaux (Universités d'été) augmente de CHF 420'000 au budget 2010 pour atteindre un montant de CHF 2'153'200.
- 3662 Les aides individuelles à la formation et aux études concernent le programme européen d'échanges Erasmus.
- 3802 Dès la rentrée 2009-2010, la taxe a passé de CHF 50 à 100. L'entier de cette taxe est versée au Fonds pour le soutien des activités culturelles, sociales ou sportives de la HEP selon l'art. 32 LHEP.
- 4361 En compensation des heures d'enseignement dans les programmes de *master* HES-SO, la HEV bénéficie d'une forte hausse de ses revenus de CHF 2'621'300 (+ 45,7 %).

27 Service des affaires culturelles

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	45'976'100	49'001'900	+ 3'025'800	+ 6,58
Revenus	650'700	718'400	+ 67'700	+ 10,40
Charge nette	45'325'400	48'283'500	+ 2'958'100	+ 6,53

L'effectif du Service augmente de 2 ETP pour arriver à 174,30 ETP. Ces deux postes provisoires sont justifiés par la relance du nouveau Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) ; ils sont déjà partiellement entrés en fonction en cours d'année 2009 pour assurer l'avancement et la gestion de ce projet.

Concernant la Bibliothèque cantonale et universitaire, suite à un rapport relativement critique du CCF en 2007, de grosses restructurations administratives ont été lancées avec l'arrivée de la nouvelle directrice et pour tenir compte de l'évolution technique des métiers. Des frais supplémentaires de formation sont ainsi consentis pour l'adaptation des compétences. La majeure partie des problèmes identifiés par le CCF est résolue.

Une nouvelle loi sur les écoles de musique est en voie d'aboutir, avec un nouveau financement prévu en trois parts égales (Etat, communes, parents). Cette nouvelle loi pourrait signifier un engagement supplémentaire de l'Etat de CHF 7,4 mios. L'entrée en vigueur pourrait être prévue pour la rentrée 2010, avec les mécanismes financiers au 1^{er} janvier 2011. Ce projet n'influence dès lors pas le budget 2010. Seule la participation décidée par le Grand Conseil de CHF 1,5 mios est maintenue à la rubrique 27.3652.12.

- 31822 L'acquisition de publications sous forme électronique nécessite de plus en plus de capacité mémoire ; la BCU travaille en collaboration avec l'UNIL pour son extension.
- 3091 Poursuite de la mise à niveau des collaborateurs BCU sur les nouvelles technologies (formation métier).
- 3523 8. En raison du blocage des travaux de transformation de l'Opéra de Lausanne, ce dernier doit se produire hors les murs, ce qui renchérit ses coûts de production. Par ailleurs, l'Opéra développe, dès 2010, un projet appelé «Route Lyrique», promouvant des productions un peu partout dans le canton et mettant en valeur les talents de la Haute école de musique.
- 3523 11. et 12. Après quelques années, les Docks (musique actuelle) et la manifestation BD-Fil (festival de la bande dessinée) ont démontré leur portée d'intérêt cantonal et recevront un soutien de l'Etat.

- 3652 10. Le soutien du Canton à l'EJMA est plus important que celui de la Ville de Lausanne, en raison de l'usage des locaux par la section professionnelle, usage à la charge du Canton. Le coût de l'enseignement professionnel est inclus dans le financement HES.
- 2., 15. et 16. Ces subventions sont reprises par le SERAC, faute de base légale à la DGEO.
- 3653 Beaucoup de manifestations ont bénéficié par le passé de soutiens financés par les fonds cantonaux (alimenté par la rubrique 3801). Lorsque le soutien se pérennise et afin d'éviter de vider les fonds avec des soutiens réguliers, il est proposé certaines régularisations (rubriques 3653.2.12 et 3653.4.6). Globalement sur ce compte, le soutien cantonal à la culture augmente de CHF 1'038'400.
- 1.2. Le Théâtre du Jorat bénéficie d'une augmentation du soutien cantonal en lien avec ses nouvelles programmations avec création propre.
- 4.2. Afin de pouvoir tenir la concurrence avec Zurich et éviter le départ de toutes les compétences artistiques et techniques en Suisse alémanique, les milieux romands du cinéma souhaitent la mise sur pied d'une Fondation romande pour le cinéma. Le Canton augmente sa participation par étape en espérant fédérer par ailleurs d'autres soutiens communaux. Dans le cadre du projet romand, la part cantonale devrait s'élever à terme à CHF 1,5 mios (CHF 900'000 en 2010).
- 3801 Alimentés annuellement et financés uniquement par l'Etat, ces montants ne sont quasiment jamais reportés, vu le nombre de demandes annuelles et l'argent à disposition.

28 Service de protection de la jeunesse.

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	116'954'700	129'317'200	+ 12'362'500	+ 10,57
Revenus	52'015'500	16'124'700	- 35'890'800	- 69,00
Charge nette	64'939'200	113'192'500	+ 48'253'300	+ 74,31

Ce service subit de très fortes fluctuations financières au projet de budget 2010 avec une progression de ses charges de plus de 10 % (extension des prises en charge socio-éducative et effets pérennes de l'indexation salariale 2009 dans les institutions) et une réduction de ses revenus de 69 % (retrait du SPJ de la facture sociale, en compensation de l'intégration des bourses). Malgré une hausse des actions de prévention, le service enregistre toujours une croissance importante de ses interventions de 8 à 10 % chaque année ; 3,77 % des mineurs de 0 à 19 ans ont fait l'objet de mesures au cours de l'année 2008. Chaque assistant social est, en moyenne, responsable de 75 dossiers.

Sur l'augmentation globale de 5,7 ETP proposé au projet de budget 2010 pour le SPJ, le renforcement des postes pour le suivi des mineurs est de 3,1 ETP (2,5 ETP d'assistants sociaux et 0,6 ETP de soutien administratif). Ces postes sont accordés de manière provisoire.

D'autres postes provisoires sont accordés pour l'évaluation des structures d'accueil (LAJE, 0,5 ETP), la récupération d'allocations familiales (LAF, 0,8 ETP) et le projet Codex (0,3 ETP). Les seuls postes pérennes sont nécessités par la mise en œuvre des Conventions de la Haye (mesures civiles de protection au plan international y compris enlèvement d'enfants, 0,2 ETP de juriste et 0,6 ETP d'assistant social) et de la loi sur l'asile (0,2 ETP d'assistant social).

- 3655 La majeure partie de l'augmentation des charges (CHF 9,8 mios) se retrouve dans cette rubrique. Un dépassement budgétaire devra d'ailleurs déjà être assumé sur l'exercice 2009. Les modifications de la LPers et l'indexation cantonale s'appliquent également dans une partie du parapublic (notamment les institutions conventionnées). Par ailleurs, le projet de budget 2010 prévoit la pérennisation de plusieurs actions lancées ces dernières années et financées par le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée. Des ouvertures de places dans le canton permettront aussi, à terme, de réduire le nombre de placements hors canton extrêmement onéreux. La liste précise des institutions anciennes et nouvelles avec les places d'accueil conventionnées et les budgets complémentaires, a été fournie à la sous-commission.

31. Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) : augmentation de la participation cantonale de CHF 2'026'000, pour atteindre CHF 10'928'300. Le Canton envisage à nouveau de ne pas exiger la rétrocession de sa contribution de CHF 1,8 mios correspondant à sa contribution à la FAJE en tant qu'employeur. Le principe de la rétrocession s'arrête toutefois en 2012. A la part cantonale, il convient encore d'ajouter une participation de CHF 2,2 mios du Fonds pour la protection de la jeunesse et en

faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée (alimenté par un cinquième des taxes sur les loteries). Une convention de financement sur plusieurs années avec la FAJE est en cours de discussion.

33. La formation complémentaire offerte aux personnes sans niveau ES et actives dans l'accueil de jour est terminée. Un CFC existe désormais dans cette profession pour les personnes intéressées.

34. Le montant a été transféré au SESAF, rubrique 29.3652.9.

4., 5. et 6. Les moyens pour la prévention augmentent globalement de CHF 926'900 pour aboutir à un projet de budget de CHF 3'809'100 ; il s'agit d'un effort important pour la prévention primaire et secondaire, mais qui ne déploiera ses effets que sur le long terme.

3665 La hausse des cas nécessite une augmentation des aides individuelles de CHF 594'400.

4525 Les charges du SPJ ne font désormais plus partie de la facture sociale, d'où la réduction des recettes de l'ordre de CHF 36,7 mios.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	282'081'900	320'667'700	+ 38'585'800	+ 13,68
Revenus	84'018'600	116'781'800	+ 32'763'200	+ 39,00
Charge nette	198'063'300	203'885'900	+ 5'822'600	+ 2,94

Après une seule année de relative stabilité, le projet de budget 2010 du SESAF comprend à nouveau d'importants changements, avec notamment la pérennisation du programme d'insertion FORJAD, les projets Transition 1 et *Case management*, la poursuite des efforts d'intégration des enfants en situation de handicap dans l'école régulière, ainsi que l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale. Une augmentation conséquente de 32,9 ETP est proposée pour ces différents axes.

Afin d'éviter un nombre élevé de jeunes de 18 à 25 ans au revenu d'insertion, le programme d'insertion FORJAD vise à intégrer un maximum de jeunes dans la formation professionnelle. Ce programme connaît un grand succès et le Grand Conseil a décidé de le pérenniser en 2009, avec une harmonisation des critères et des montants des bourses d'études. Placé sous la responsabilité du SESAF, le suivi administratif des jeunes adultes en difficulté nécessite 2 ETP de gestionnaires pour environ 400 dossiers supplémentaires annuels. En outre, la délivrance des bourses d'études engendre entre 600 et 700 réclamations ; en lien avec Codex, le traitement des recours nécessite 0,5 ETP de juriste supplémentaire.

Le projet Transition 1 vise à faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle ; il concerne divers services de l'Etat (DGEO, DGEP, SDE, SPAS, SPJ et SESAF) sous la coordination de ce dernier. L'ancien directeur de l'OPTI est transféré de la DGEP pour s'occuper de cette fonction. Une plateforme commune est mise en place pour tous les organismes actifs dans ce domaine (SEMO, OPTI, Chartem, COFOP, TEM), avec un portail d'orientation unique. Près de 1'600 jeunes profitent de ces mesures pour favoriser leur insertion professionnelle (10^e année, préformation professionnelle, etc.). Ces actions sont renforcées par le projet *Case management*, projet pilote soutenu à raison de CHF 491'000 pour l'exercice 2009 par la Confédération. Il vise à repérer dès la 7^e année scolaire les jeunes nécessitant un appui particulier pour leur insertion, afin d'éviter qu'ils finissent au RI à 21 ans. Pour l'ensemble de ces actions, une augmentation de 11,4 ETP est sollicitée (5 ETP de responsables régionaux du *Case management* et 1 ETP de secrétariat pour le *Case management*, 4 ETP de conseillers en orientation, 1 ETP de secrétaire pour les centres de bilan régionaux et 0,4 ETP de soutien pour le responsable de prestations TI de la scolarité obligatoire de l'OCOSP).

Concernant l'effectif des enseignants, une augmentation de 18 ETP est proposée pour 2010, dont 3 ETP transférés de l'UB 252 (praticiens formateurs actifs dans l'enseignement spécialisé). Afin de poursuivre les efforts de maintien dans l'école régulière des enfants en situation de handicap, conformément au programme de législature, il est prévu de renforcer le nombre d'enseignants spécialisés par 15 ETP supplémentaires (après les 28 ETP accordés au budget 2009), pour du renfort pédagogique dans les différents établissements DGEO. Avec l'augmentation des moyens cantonaux, on espère néanmoins une réduction des placements en institution au cours des années prochaines. Les enfants sourds et malvoyants sont actuellement presque tous intégrés dans l'école obligatoire.

Il n'est toujours pas prévu, en revanche, de transférer des enfants placés en institutions dans l'école régulière ; les éventuels retours resteront liés à des décisions individuelles. Par ailleurs, la transition 15-18 ans pose en outre de graves problèmes pour les enfants en situation de handicap. L'assurance invalidité peut entrer en matière pour

la formation professionnelle dès 16 ans ; un dossier AI est toutefois nécessaire, ce qui peut nécessiter des démarches lourdes pour des enfants avec des troubles du comportement ou de l'autisme.

Le nombre d'enfants en internat a diminué de 320 à 220 places durant ces 20 dernières années ; les parents préfèrent garder leurs enfants à la maison, mais il faut pouvoir développer des solutions temporaires pour les vacances et certains week-ends, notamment par le développement d'unités d'accueil temporaire (UAT).

3652 1. L'augmentation de la subvention aux institutions privées reconnues d'utilité publique augmente de CHF 2'485'600, avec notamment une reprise par les institutions des charges de transport (rubrique 3652.4, CHF 946'000). Le soutien aux institutions ne diminue donc pas.

3662 Le budget 2009 des bourses devrait en principe suffire pour les demandes de l'année (6'000 environ). Ces dernières continuent toutefois à augmenter et le transfert à l'Office cantonal des bourses des dossiers FORJAD induit une augmentation du budget de CHF 25 mios pour 2010. Les critères d'octroi du RI et des bourses sont désormais similaires ; la détermination d'un minimum vital plus bas fait toutefois que certains boursiers touchent des montants désormais inférieurs (au maximum 100 francs par mois). Le nouveau système provoque toutefois beaucoup plus de gagnants que de perdants, compte tenu du déplafonnement des bourses.

4522 Avec l'intégration des bourses d'études à la facture sociale et la hausse générale des charges du SESAF, la participation des communes augmente globalement de CHF 30'639'300 (dont plus de CHF 27 mios pour les bourses). L'intégration des boursiers FORJAD est donc une opération plus que blanche pour le SESAF.

4602 Au niveau fédéral, les subventions pour les bourses sont plafonnées à CHF 25 mios, dont CHF 2,2 mios pour le canton de Vaud. Le solde représente le soutien fédéral aux projets Transition 1 et *Case management*.

Budget d'investissement

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Dépenses	61'587'000	63'779'000	+ 2'192'000	+ 3,56
Recettes	9'174'000	13'409'000	+ 4'235'000	+ 46,16
Dép. nettes	52'413'000	50'370'000	- 2'043'000	- 3,90

Après la forte augmentation enregistrée l'année dernière (+ 65,7 %), le projet de budget d'investissement 2010 du DFJC prévoit encore une certaine progression. Les principales dépenses d'investissement sont affectées au futur BFSH3 (Usine Leu, CHF 37,7 mios), à l'EPC et au Gymnase de Nyon (8,3 mios), aux transformations du Bugnon 7-9 (CHF 6,6 mios), à l'entretien des bâtiments de l'UNIL, à la densification des gymnases, au CHARTEM-IRSP et à la Fondation Jean Monnet. Avec cette concentration sur plusieurs gros projets, on peut espérer que ce budget d'investissement soit utilisé dans une plus forte proportion que durant les années précédentes.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2010 du DFJC.

27.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice
Mme Jaqueline Bottlang-Pittet

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré trois demi-journées à l'examen du projet de budget en présence des chefs des services du DINT, accompagnés des responsables financiers. La sous commission a reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget. M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, était également présent lors de la plupart des entretiens.

La sous-commission remercie toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Les visites de la sous-commission se sont terminées par une rencontre avec le chef du Département, M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, qu'elle remercie. Les informations recueillies auprès de M. le conseiller d'Etat font partie intégrante de ce rapport.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	339'377'500	332'854'800	- 6'522'700	- 1,92
Revenus	127'542'700	141'514'500	+ 13'971'800	+ 10,95
Charge nette	211'834'800	191'340'300	- 20'494'500	- 9,67

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	332'375'079	332'854'800	+ 479'721	+ 0,14
Revenus	160'483'925	141'514'500	- 18'969'425	- 11,82
Charge nette	171'891'154	191'340'300	+ 19'449'146	+ 11,31

Analyse par services

302 *Secrétariat général*

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'512'500	5'723'800	+ 211'300	+ 3,83
Revenus	90'800	92'400	+ 1'600	+ 1,76
Charge nette	5'421'700	5'631'400	+ 209'700	+ 3,87

La seule variation notable du projet de budget 2010 du SG-DINT par rapport à celui de l'année dernière est une augmentation des charges de personnel. Cela est dû, d'une part, au transfert de 0,5 ETP du SPOP aux Archives cantonales, régularisation d'un prêt fait en 2009, et, d'autre part, à l'effet DECFO-SYSREM.

303 *Service juridique et législatif*

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	17'078'400	17'720'000	+ 641'600	+ 3,76
Revenus	8'299'200	9'082'700	+ 783'500	+ 9,44
Charge nette	8'779'200	8'637'300	- 141'900	- 1,62

Pour le SJL, il y a deux principales variations de charges par rapport au budget 2009, toutes deux liées à l'effort de recouvrement du contentieux entrepris par le Service. Il y a d'abord 1 ETP supplémentaire octroyé au secteur recouvrement des notes de frais pénaux (NFP). Aussi, pour les auxiliaires, un effort est fait de manière temporaire, a priori pour ces deux prochaines années, quant à la migration informatique de 15 à 20'000 dossiers de notes de frais pénaux vers de nouveaux programmes. Cette augmentation de l'activité pour recouvrer le contentieux (22'000 poursuites engagées pour des NFP) concourt à la forte augmentation des frais de poursuite (+ CHF 300'000 dans les frais de contentieux).

- 3186 Paiement des frais de justice par l'Assistance judiciaire (facturation interne).
- 4313 Emolument de la Chambre des notaires. Il y a une erreur dans ce budget de recettes ; celui-ci devrait être de CHF 500'000 moins élevé (double saisie des taxes notariales). Cette erreur fait l'objet d'un amendement technique du Conseil d'Etat (voir ch. 1.1.3 du présent rapport).
- 43622 Montant facturé pour le remboursement de l'Assistance judiciaire (recouvrement à plus de 80 %).
- 4371 Créances compensatrices.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'543'000	1'915'900	+ 372'900	+ 24,17
Revenus	1'561'700	1'898'800	+ 337'100	+ 21,56
Charge nette	- 18'700	17'100	+ 35'800	-

Cet office contrôle les risques ainsi que l'estimation des risques de quelque 1'400 fondations, dont, entre autres, les caisses de pensions. Il accuse un retard qui devient pérenne dans l'accomplissement de sa tâche. Le Conseil d'Etat a accordé 3 auxiliaires pour résorber cette masse grandissante et toujours plus complexe à contrôler, ce qui explique la hausse des charges entre 2009 et 2010. Le Conseil d'Etat, vu le projet de concordat intercantonal (JU, NE, VS) visant à faire fusionner leurs offices de surveillance avec celui de notre Canton, ne veut pas créer de postes à durée indéterminée avant de connaître les besoins qui se feront alors jour.

- 4313 Les émoluments couvrent 99 % des charges de l'Office. Une couverture de 100 % des frais est atteinte avec l'encaissement de frais divers (pour rappel : 94 % de couverture au budget 2008 et 101 % au budget 2009). Alors que le barème des émoluments en matière de surveillance des fondations est basé sur la fortune des fondations, il a fallu prévoir une augmentation des tarifs pour pouvoir coller au budget des charges. Les caisses de pension ont en effet perdu entre 15 et 18 % de leur fortune en 2009.

305 Office du tuteur général

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'437'400	9'861'000	+ 423'600	+ 4,49
Revenus	171'400	207'500	+ 36'100	+ 21,06
Charge nette	9'266'000	9'653'500	+ 387'500	+ 4,18

En regard du budget 2009, cet office voit surtout sa masse salariale augmenter. Cela est dû principalement à un effet de DECFO-SYSREM. La régularisation des 12,9 postes obtenus en cours d'année 2009 compte aussi pour la différence entre les traitements 2009 et 2010.

Cet office traverse certaines turbulences dues à son passage de l'OJV au DINT, à un audit présentement en cours et à la reprise de cas de plus en plus lourds et nombreux (passage de 55 dossiers par assistant social à 60 dossiers en moyenne). Sa réorganisation fera l'objet d'une information et d'un probable EMPD/EMPL du Conseil d'Etat au cours du 1^{er} semestre de 2010.

A noter que les cas de mineurs non accompagnés flambent. Si la complexité des cas est relative, les centres pour MNA sont pleins, obligeant à mélanger ces jeunes dans des structures pour adultes.

- 43621, Augmentation des rémunérations des tuteurs et curateurs et du nombre de mandats à l'OTG ; les rémunérations attribuées à l'Office lorsqu'il fonctionne comme tuteur sont donc en hausse.
- 43622

306 Service de la population

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en%
Charges	103'467'600	116'651'400	+ 13'183'800	+ 12,74
Revenus	71'911'100	83'492'700	+ 11'581'600	+ 16,11
Charge nette	31'556'500	33'158'700	+ 1'602'200	+ 5,08

Sur la globalité du projet de budget du SPOP, CHF 74 mios sont dus à la subvention à l'EVAM. Comme cette subvention augmente de plus de CHF 10 mios entre 2009 et 2010, la presque totalité de l'augmentation des charges entre ces deux années est ainsi expliquée. Elle est extrêmement bien détaillée dans la brochure du projet de budget. Au niveau des recettes, pour des raisons conjoncturelles dues à la typologie de requérants (requérants au chômage et depuis peu en Suisse, ...) et aussi à cause d'une augmentation de l'effectif, il y a une hausse identique d'environ CHF 11 mios.

A noter, d'autre part, dans ce Service la montée en puissance du Bureau Cantonal de l'Intégration, avec 2 ETP supplémentaires, comptant maintenant pour CHF 4 mios dans le budget.

Toute l'activité historique du SPOP est aussi en hausse, due particulièrement aux mouvements de la population étrangère. De 10'000 traitements de dossiers «étrangers» par année, on passe à des chiffres de 30 à 40'000. Pour faire face à cet afflux, le Conseil d'Etat a choisi d'employer une «*task force* de juristes», comptant pour environ CHF 500'000 dans le budget des auxiliaires, qui permet de rattraper le retard accumulé. Ce retard est bientôt absorbé : des 12'000 dossiers en souffrance en restent maintenant 2'500. Le Conseil d'Etat pourrait ainsi ne plus avoir besoin, dans un relativement court terme, de ces auxiliaires.

La reprise du travail fait par les communes en vue de produire les nouveaux passeports biométriques se traduit par 2 postes d'encadrement provisoires supplémentaires. A ceux-ci s'ajoute CHF 1,1 mio, budgétisé au SPEV, de personnel intérimaire qui permettra d'absorber de manière souple, avec des salaires garantis au même niveau que ceux du personnel de l'Etat - sur le même modèle qu'au CHUV - le coup de feu allant avec les demandes saisonnières de passeports biométriques.

Cette manière de comptabiliser les charges de personnel rend particulièrement opaque le résultat des charges et recettes liées à l'activité passeports biométriques. Elle a toutefois été choisie pour permettre au SPEV de contrôler l'utilisation de ce type de personnel et de limiter ces coûts par le biais d'appels d'offres. Il s'agira, à terme, d'allouer au plus juste ce type de charges.

3665 Aide au retour pour des étrangers qui ne relèvent pas de la loi sur l'asile.

308 Service pénitentiaire

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en%
Charges	87'452'900	90'046'400	+ 2'593'500	+ 2,97
Revenus	42'850'600	43'896'200	+ 1'045'600	+ 2,44
Charge nette	44'602'300	46'150'200	+ 1'547'900	+ 3,47

Pour le SPEN, la variation nette des charges entre 2009 et 2010 est due principalement à la revalorisation des salaires des agents de détention par le biais de DECFO-SYSREM. Un seul poste supplémentaire a été ajouté aux effectifs du SPEN pour 2010, alors que deux autres ETP étaient entrés au cours de 2009 dans le Service. A noter que cette quasi-stabilité du personnel doit faire face à une hausse régulière, voire massive pour 2009, au Bois-Mermet et à La Croisée, du nombre de détenus. Dans ces deux établissements, le taux d'occupation des lits est d'environ 140 %. Des matelas sont régulièrement mis à même le sol pour accueillir cette population carcérale en hausse, augmentant sérieusement les risques sécuritaires. Les agents de détention sont au nombre minimum indispensable, travaillant à flux tendus. Des demandes pour adapter la dotation en personnel de certains établissements à cette nouvelle réalité ont été faites ; au final, seul un poste de gestionnaire de dossiers (poste «autofinancé» pour le bureau de conversion des amendes, dédié à l'encaissement de peines pécuniaires) a été inclus dans le projet de budget 2010 du Conseil d'Etat.

Suite aux recommandations du CCF, le plan comptable a été revu et plusieurs reclassifications faites, rendant, à première vue, le budget 2010 pas entièrement comparable à celui de 2009. En particulier :

3154 Diminution d'environ CHF 700'000 compensée par un surplus de CHF 600'000 à la rubrique 3189 et de CHF 100'000 à la rubrique 3136.

- 4321 CHF 400'000 comptabilisés auparavant à la rubrique 43622.
- 43622 Voir rubrique 4321. En outre, CHF 900'000 seront, dès 2010, enregistrés au SASH comme remboursements au titre de l'AVS/AI.
- 4371 Cette rubrique contient le produit des différentes catégories d'amendes ainsi que des séquestres dévolus à l'Etat. La COFIN avait demandé, lors de l'examen des comptes 2008, que les diverses amendes soient allouées aux services qui en sont responsables, soit les amendes de la Gendarmerie à la PolCant et les amendes des Préfectures au SECRI. Le Conseil d'Etat s'est rallié à cette demande. Cependant, les reclassifications n'ont pas été faites dans ce projet de budget 2010. Ainsi, selon les chiffres fournis par le SPEN, CHF 15'806'300 devraient être enregistrés à la PoCant - à noter que la hausse des recettes au SPEN est due à cette augmentation des encaissements de la Gendarmerie - et CHF 12'700'000 devraient être budgétisés au SECRI ; le montant des amendes préfectorales est identique à celui enregistré au budget 2009. Un amendement sera proposé par la COFIN (voir ch. 1.1.3 du présent rapport).

309 *Service des communes et des relations institutionnelles*

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en%
Charges	112'359'300	88'380'800	- 23'978'400	- 21,34
Revenus	2'639'000	2'825'200	+ 186'200	+ 7,06
Charge nette	109'720'300	85'555'700	- 24'164'600	- 22,02

Le grand changement dans ce service est la diminution du montant octroyé aux communes dans le cadre de la convention canton-communes liée à la RPT (- CHF 24 mios environ). Un nouvel accord liant l'Etat et les communes met en balance une baisse de la facture sociale facturée aux communes par ce biais et une hausse de charges liées aux bourses d'études nouvellement répercutées sur les communes par la facture sociale.

- 3016, 3184 Ces rubriques doivent être mises en parallèle avec la rubrique 4313 : si les frais de poursuites sont augmentés, on espère également davantage d'encaissements en 2010. Du personnel auxiliaire a été engagé, par ailleurs, pour rattraper le contentieux sur les amendes préfectorales.
- 3529 Pas de fusion de communes prévue pour 2010.

310 *Ministère Public*

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en%
Charges	2'526'400	2'555'400	+ 29'000	+ 1,15
Revenus	18'900	19'000	+ 100	+ 0,53
Charge nette	2'507'500	2'536'400	+ 28'900	+ 1,15

Les charges et produits liés au Ministère Public émargent encore en 2010 au DINT, avant la mise en œuvre du nouveau Ministère public sous l'égide de Codex 2010.

Le mandat du chef de projet engagé en provisoire pour «penser» la logistique et l'organisation de la nouvelle structure du Ministère public a été prolongé jusqu'à fin 2010.

Budget d'investissement

Pour 2010, le projet de budget d'investissement du DINT prévoit des constructions ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention et la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique pour le SPOP. Pratiquement tous ces objets sont passés devant la COFIN ou le Grand Conseil pour l'obtention des crédits nécessaires.

Au niveau des objets d'investissement à boucler, 3 objets restent à finaliser. Pour le SECRI, il s'agira de boucler le crédit d'investissement lié à VOTELEC lorsque le vote électronique pour les Suisses à l'étranger sera à bout touchant. Le projet INFOSTAR du SPOP sera bouclé entre fin 2009 et début 2010.

Conclusion

Les membres de la sous-commission vous proposent d'adopter le projet de budget 2010 du DINT.

27.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : M. Rémy Jaquier, rapporteur
Mme Tinetta Maystre

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS et du CHUV. Elle a également eu une entrevue avec M. le chef du Département Pierre-Yves Maillard, au cours de laquelle les unités budgétaires présentant des fortes croissances de charges ont été discutées. La sous-commission s'est particulièrement préoccupée des conséquences de la situation du marché de l'emploi sur des prestations budgétisées, en nette augmentation pour l'année 2010, comme en témoignent les chiffres prévisionnels de la facture sociale. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'280'105'300	2'450'200'900	+ 170'095'600	+ 7,46
Revenus	854'047'700	916'846'200	+ 62'798'500	+ 7,35
Charge nette	1'426'057'600	1'533'354'700	+ 107'297'100	+ 7,52

La comparaison des budgets 2009 et 2010 reflète une progression de la charge nette de 7,52 % pour le DSAS dans son ensemble. Toutefois, cette augmentation doit être relativisée en raison de charges pérennes apparues en 2009 et dont le financement est traité par crédits supplémentaires, partiellement compensés. Ces augmentations pérennisées concernent (montants nets) les PC AVS AI pour CHF 15,9 mios (UB 4222), l'indexation dans le secteur médico-social pour CHF 5,2 mios (UB 4223), la croissance du RI pour CHF 7 mios (UB 43), l'effet DECFO-SYSREM et l'indexation pour CHF 13,5 mios (UB 482), les négociations tarifaires avec les assureurs et divers imprévus pour CHF 1,9 mio (UB 482), un montant de CHF 1,5 mio accordé par le Conseil d'Etat dans le cadre de la CCT pour compenser l'heure en moins dans les Etablissements sanitaires (UB 482) et l'aide en milieu hospitalier pour CHF 0,6 mio (UB 4224). En prenant en compte ces crédits supplémentaires nets de 2009, l'augmentation des charges nettes du DSAS est ramenée à 5,71 % au lieu des 7,52 % figurant dans le tableau introductif ci-dessus. Les principales augmentations des charges sont constatées aux rubriques 3654 pour CHF 60,9 mios, 3655 pour CHF 19,1 mios et 3665 pour CHF 85,4 mios.

Le DSAS présente la part principale des risques budgétaires identifiés, soit CHF 58 mios sur un total de CHF 87 mios pour l'ensemble du projet de budget cantonal 2010. Les risques principaux concernent :

- l'évaluation de la progression du nombre de dossiers RI et celle des remboursements de l'AI pour un total CHF 19,5 mios ;
- la non-augmentation des tarifs de 2 % du groupe CHUV et de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) pour CHF 10 mios ;
- la contribution de crise des établissements de la FHV pour CHF 5,7 mios ;
- la baisse du tarif universitaire pour CHF 5,4 mios ;
- les conséquences de la révision de la LAMal sur le nouveau régime de financement des soins de longue durée pour CHF 6,0 mios ;
- les effets sur la subvention des ARAS et de la ville de Lausanne d'une augmentation du nombre de dossiers RI pour CHF 1,5 mios.

Le nombre de postes nouveaux obtenus par le DSAS est de 6,0 ETP, soit 0,5 ETP au SSP, 1,75 ETP au SASH et 3,75 ETP au SPAS. Toutefois, ces 6,0 ETP sont entièrement compensés dans le projet de budget 2010.

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'151'373'142	2'450'200'900	+ 298'827'758	+ 13,89
Revenus	830'629'978	916'846'200	+ 86'216'222	+ 10,38
Charge nette	1'320'743'164	1'533'354'700	+ 212'611'536	+ 16,10

Facture sociale

Avant déduction au titre de la convention Etat-communes (RPT), la facture prévisionnelle 2010 globale présente un total à charge des communes de CHF 709,9 mios, contre CHF 677,9 mios pour 2009, soit une progression de CHF 31,9 mios (+ 4,7 %). Le montant déduit en raison de la convention Etat-Communes sera de CHF 13,8 mios pour 2010, ce qui ramène le montant facturé aux communes à CHF 696,1 mios. La diminution du montant en faveur des communes (- CHF 24'217'100 à la rubrique 309.3525) s'explique par la modification du périmètre de la facture sociale en 2010 dans le cadre de l'opération FORJAD. Cette diminution de revenus pour l'Etat doit être compensée par le biais de la convention RPT Etat-communes, afin de neutraliser la perte de la facture sociale pour l'Etat de Vaud.

Les principales augmentations sont les suivantes : PC AVS/AI à domicile (+ CHF 9,6 mios), en raison de la croissance du nombre des bénéficiaires (évolution démographique) et des dépenses par cas ; Hébergement en EMS (+ CHF 6,3 mios), résultant de la mise en place d'une convention collective de travail et de l'ouverture de lits supplémentaires ; Assurance maladie (+ CHF 3,6 mios), avec une situation révélant qu'un Vaudois sur quatre est au bénéfice d'une subvention ; Aides, subventions et autres régimes sociaux (+ CHF 22,2 mios), résultant de la croissance du nombre de dossiers RI, de l'augmentation des subventions aux institutions pour personnes handicapées et aux ateliers d'occupation (effets de la politique salariale, des investissements, du vieillissement de la population et de l'alourdissement des prises en charge).

Par contre, les régimes de la protection de la jeunesse et du COFOP sortent de la facture sociale, suite à l'adoption par le Grand Conseil, en juin 2009, des dispositions légales visant l'intégration de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) dans le champ d'application de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) (- CHF 40,3 mios). En contrepartie, le régime de l'enseignement spécialisé est fortement impacté (+ CHF 30,6 mios) par l'intégration des bourses d'études et d'apprentissage, ainsi que des dossiers de formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD).

Le tableau complet de la facture sociale figure ci-après.

FACTURE SOCIALE - prévisions 2010 et comparatif budget 2009 et comptes 2008					
Département	Régime	FS budget 2010 (version C.E.)	FS budget 2009	FS décompte final 2008 (comptes)	écart 2010/2009 en CHF en %
	Régime N° 1: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A DOMICILE ET HEBERGEMENT	185'697'000	169'803'900	162'901'567	15'893'100 9.4%
DSAS	SASH/Prestations complémentaires AVS/AI	133'804'500	124'179'300	121'719'931	9'625'200 7.8%
DSAS	SASH/Hébergement en EMS	51'892'500	45'624'600	41'181'636	6'267'900 13.7%
DSAS	Régime N° 2: ASSURANCE MALADIE (LVLAMal)	105'293'700	101'647'700	81'301'778	3'646'000 3.6%
	Régime N° 3: AIDES, SUBVENTIONS ET AUTRES REGIMES SOCIAUX	311'353'800	289'178'200	246'158'303	22'175'600 7.7%
DSAS/DINF	IG-DSAS (frais informatique CSR, subv. Appartenances et autres frais divers)	1'495'100	1'010'500	823'193	424'600 42.0%
DSAS	SASH: hospitalisation	1'252'500	1'213'700	963'175	38'800 3.2%
DSAS	SASH: alloc. diverses: familiales, maternité et pour enfant handicapé à domicile	7'976'000	9'429'200	2'244'682	-1'453'200 -15.4%
DSAS	SASH: subventions diverses liées au maintien à domicile	2'510'500	2'151'600	1'443'100	358'900 16.7%
DSAS	SPAS: dispositif lié au R.I.	159'086'100	145'411'900	141'952'585	13'674'200 9.4%
DSAS	SPAS: secteur handicap	85'645'550	78'312'900	70'148'724	7'332'650 9.4%
DSAS	SPAS: pensions alimentaires et aide aux victimes d'infraction (LAVI)	5'334'550	4'581'800	4'620'137	752'750 16.4%
DSAS	SSP: subventions PROFA et portail infirmier pour requérants d'asile	1'758'400	1'742'100	1'624'200	16'900 0.9%
DINT	SPOP: secteur asile	24'905'600	23'528'400	9'450'133	777'200 3.3%
DEC	SDE: mesures de réinsertion prof. (MRP) et du marché du travail (MMT)	21'300'000	21'566'000	12'834'183	-2'660'000 -1.2%
DINT	SPEN	749'500	230'100	554'212	519'400 225.7%
DFJC	Régime N° 4: PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)	0	36'727'300	35'627'227	-36'727'300 -100.0%
DFJC	Régime N° 5: COFOP: Centre d'orientation et de formation professionnelles	0	3'631'600	2'878'804	-3'631'600 -100.0%
	Régime N° 6: SESAF: enseignement spécialisé	107'574'800	76'935'800	71'877'637	30'639'000 39.8%
DFJC	OES: Office de l'enseignement spécialisé	75'797'500	75'062'800	70'032'788	734'700 1.0%
DFJC	OCBE: Office cantonal des bourses d'étude et d'apprentissage	27'179'000	0	0	27'179'000 -
DFJC	ECES: Ecole cantonale pour enfants sourds	4'598'300	1'873'000	1'844'849	2'725'300 145.5%
	TOTAL FACTURE SOCIALE	709'919'300	677'924'500	600'745'316	31'994'800 4.7%
	Déduction selon Convention Canton-communes (RPT)	-13'782'900	-38'000'000	-38'000'000	
	FS moins déduction selon convention = montant annoncé aux communes	696'136'400	639'924'500	562'745'316	56'211'900 8.8%

Analyse par service

Les remarques ci-après sont conçues comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2010.

41 *Secrétariat général*

L'UB 41 est caractérisée cette année par la forte différence du total de charges nettes entre le budget 2009, soit CHF 656'400, et le projet de budget 2010, soit CHF 5'851'800. Cette différence est due à l'abandon d'un projet en lien avec la Loterie romande (rubrique 43621).

3011 Suite à un départ à la retraite, transfert de 0,3 ETP au DFJC. Ce poste est en lien avec le SPJ et le SESAF, qui, avant DUPLO, étaient rattachés au DSAS. Quant à l'augmentation de charges de cette rubrique, elle comprend les annuités et le rattrapage DECFO-SYSREM.

3091 Les frais pour la formation professionnelle de tous les services du Département (sauf le CHUV) sont inchangés entre 2009 et 2010. Ils sont intégrés dans le budget du DSAS et non du SPEV, car ils sont en partie soumis à la facture sociale.

3171 Le surplus budgétaire 2010 de cette rubrique s'explique par une dépense unique et exceptionnelle.

31852 7 mandats externes sont prévus au projet de budget 2010. Des évaluations de pratiques sociales en application de lois, mais aussi des études pour comprendre des problèmes de société et trouver des pistes de solution. L'augmentation du nombre de jeunes adultes bénéficiant du RI commande de s'interroger sur les mesures de prévention à prendre en amont, étude en collaboration avec le DFJC. La permanence téléphonique Info Budget dans le cadre du programme cantonal de prévention du surendettement fera l'objet d'une évaluation.

Il est également prévu de créer un annuaire social, véritable système d'information unifié sur le plan cantonal (postulat Wehrli), ainsi qu'une participation financière aux travaux de lutte contre la violence domestique.

3655 En 2009, cette rubrique comporte une subvention de CHF 155'000 à la fondation AVEC et une autre de CHF 674'000 à Appartenances. En 2010, ce poste ne comprend plus qu'une subvention à Appartenances. Son augmentation correspond à l'intégration des subventions communales (Lausanne, Vevey, Yverdon) renégociées pour les prestations qui sont à vocation cantonale, soit CHF 1'201'800, à charge de facture sociale. La subvention AVEC a été transférée au SASH (rubrique 4227.3655).

4525 Revenu de la facture sociale, selon la LOF, en relation essentiellement, pour moitié, avec les frais des rubriques 41.3655 et 41.3908.

42 *Service des assurances sociales et de l'hébergement*

Le projet de budget connaît une augmentation de 7 %, en raison du vieillissement de la population (effet démographique). Deux postes en particulier : les PC à domicile et en home, ainsi que, pour le volet hébergement, une augmentation des frais de personnel liée à l'application de la nouvelle CCT et les nouveaux lits. Il s'agit là d'augmentations qualifiées de «non maîtrisables», dans la mesure où les causes sont d'intérêt supérieur.

421 *Administration du SASH*

3011 Les postes supplémentaires sont provisoires pour 1 an pour l'un (1 ETP) et pour 2 ans pour l'autre (0,75 ETP). Ils sont entièrement compensés (allocations pour non-actif et diminution du volume du contentieux). Il s'agit de postes perdus fin 2006 et dont le travail n'a pas pu être absorbé.

3081 Suite au départ à la retraite du titulaire, le poste de direction de l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie (OCC), peut être détaché des Retraites Populaires, où il était resté, malgré l'intégration de l'OCC au SASH en 2007.

31852 Deux points forts nouveaux dans les mandats, liés au programme de législature (mesure n° 2) : la promotion du bénévolat (à domicile et en EMS), qui prévoit de financer une enquête et la mise sur pied d'un modèle (motion Jaquet-Berger), et un projet de soutien aux proches aidants.

422 *Politique sociale*

4221 *Assurance maladie et accidents*

3665 L'augmentation des subsides est liée à celle du nombre des bénéficiaires de PC AVS/AI (effet démographique, augmentation de 2,8 % en un an) et du nombre de bénéficiaires du RI, en lien avec la montée du chômage : + CHF 6,2 mios. Les augmentations des primes (+ 5,5 % pour les adultes, + 10 % pour les jeunes adultes) influent également pour CHF 9,5 mios. CHF 3,7 mios supplémentaires pour assumer la fin du paiement par les employeurs de la demi-prime pour les apprentis. Ces augmentations sont partiellement compensées par une participation fédérale augmentée (rubrique 4505).

Les contentieux sont estimés à la baisse, grâce à la vigilance des acteurs sociaux. Trois systèmes de prise en charge cohabitent, pour éviter l'application de l'article 64a. 60 % des assurés font partie d'assurances qui renoncent à appliquer cet article, avec le soutien du Canton.

4505 La participation de la Confédération dépend de l'augmentation moyenne des primes au niveau CH. Une variation de 1 % signifierait pour Vaud une variation de recette de CHF 1,5 mio.

4222 *Prestations complémentaires AVS/AI*

3665 Le nombre de bénéficiaires de PC à domicile continue d'augmenter en 2010 en raison de l'effet démographique (estimation + 2,8 % en 2010 ainsi qu'en 2011). Cette forte croissance s'explique par la démographie grandissante des personnes en âge AVS, pour qui l'instauration de la caisse de pension à la fin des années 80 ne déploie pas encore le plein effet, ainsi que par les effets de la 5ème révision AI qui a fait basculer dans le régime des PC des rentiers auparavant autonomes. Cet effort financier est réparti entre Confédération (5/8), Canton et communes (3/16 chacun).

L'évolution des PC à domicile est déjà négative en 2009 et représente un risque budgétaire.

4223 *Hébergement*

3665 Les effets démographiques, l'ouverture de 15 lits court-séjour supplémentaires (Béthel), tout comme les mécanismes salariaux (CCT heure en moins et annuités) sont à l'origine de cette augmentation. Les aides individuelles pour courts séjours ont pour but de favoriser le maintien à domicile. Ils sont suivis par le Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO). Le report soins correspond au solde non couvert par les assureurs (env. 40 %). Une nouveauté : la mise en route de l'AVASAD en 2010, qui reprend les tâches de l'OMSV. A cette occasion, les aides individuelles données par l'OMSV (UB 4227) on basculé sur la LAPRAMS (UB 4223).

4224 *Hospitalisation*

Peu de changements par rapport à 2009. Il est toutefois difficile de prévoir un budget précis.

3665 Cette aide soutient les patients sans couverture d'assurance maladie ne pouvant faire face au paiement de leurs soins en milieu hospitalier.

4225 *Participation à des charges fédérales AVS/AI*

4505 Les montants ont disparu suite à la bascule RPT.

4226 *Politique familiale et autres régimes sociaux*

3665 Les montants proposés pour la Charte sociale agricole ont tenu compte de l'amendement pour le budget 2009 (CHF 2 mios au lieu de CHF 1,5 mio).

4227 *Promotion du maintien à domicile*

3655 L'OMSV prévoyant des déficits en 2009, le budget tient compte de cette augmentation réelle de CHF 3 mios.

Ce poste regroupe plusieurs projets dans le cadre du soutien au maintien à domicile et d'une intégration sociale réussie. Par exemple, le nouveau programme SUPAA est destiné à assurer des interventions en faveur des proches des malades atteints d'Alzheimer pour prévenir leur épuisement.

La mise en œuvre de l'AVASAD permettra de déménager ou créer 1 ou 2 CMS.

43 *Service de prévoyance et d'aide sociales*

Le budget du SPAS se caractérise par un accroissement des charges et des recettes (via la facture sociale) dans les postes principaux qui sont le revenu d'insertion (RI) et les mesures et subventions octroyées aux institutions hébergeant des personnes atteintes de handicap. L'augmentation des dossiers RI s'est confirmée plus tôt que programmé, en raison de la crise financière et des tensions apparues et confirmées sur le marché de l'emploi. Le

projet de budget 2010 du domaine spécifique du RI a été difficile à construire, en raison d'un contexte économique s'éloignant du modèle appliqué ces dernières années. Un nouveau modèle prédictif a été élaboré par l'Université de Genève (prof. Flückiger), tendant à démontrer qu'il existerait une relation entre le taux de chômage et le nombre de personnes à l'assistance. Le modèle affirme que chaque point supplémentaire du taux de chômage équivaldrait à une augmentation de 1'000 dossiers RI.

Comme indiqué en introduction, le budget du SPAS comporte donc un risque prévisionnel non négligeable au niveau des dépenses du RI, pour lesquelles les projections sont difficiles à faire en raison des facteurs conduisant à la prestation et dont les principaux sont : la composition familiale (familles mono-parentales de plus en plus nombreuses), les revenus des bénéficiaires et les chances réelles de réinsertion professionnelle.

31851 Le fonds hors bilan Correvon concerne un immeuble à Mont-la-Ville (vendu à l'heure actuelle) et le fonds Cossy un immeuble à Ollon, soit deux héritages de longue date. La gestion de tels fonds ne devrait-elle pas être centralisée au sein d'un seul service, par exemple le SIPAL ?

En vertu de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH), tout résident d'une institution peut s'adresser dorénavant gratuitement à une nouvelle commission des plaintes.

3301 S'agissant du BRAPA, l'amortissement des débiteurs, au nombre de 3'000, a été réduit de CHF 0,5 mio, en raison d'un ajustement aux comptes 2008.

3525 Cette rubrique correspond à la subvention pour les frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux (11 CSR au total), selon la régionalisation de l'action sociale (RAS). Elle est composée du bloc salaires (CHF 48,4 mios), calculé en fonction d'un salaire moyen pour chacun des sept métiers engagés et de la dotation en dossiers traités par chacun d'eux, des loyers (CHF 3,4 mios), des frais de fonctionnement (CHF 2,3 mios) et d'autres charges comme la formation ou des réserves (CHF 7,4 mios). La progression de cette rubrique suit celle des dépenses du RI.

3655 La croissance importante de cette rubrique (+ CHF 13,8 mios) est due à trois facteurs :

a) augmentation des subventions aux organismes (+ CHF 3,1 mios) en raison de la reprise dans la facture sociale des financements versés jusqu'à ce jour par les communes à ceux-ci ;

b) augmentation des subventions aux institutions pour personnes atteintes de handicap (+ CHF 8,1 mios) en raison des effets de la politique salariale, de l'augmentation des investissements (reprise des obligations OFAS), des suppléments pour l'encadrement et pour des places nouvelles ;

c) augmentation des subventions aux ateliers d'occupation (+ CHF 2,6 mios) en raison, notamment, des pertes d'exploitation dues à la crise économique et de l'alourdissement des situations des travailleurs atteints de handicap.

3665 L'augmentation importante de cette rubrique (+ CHF 26,8 mios) s'explique avant tout par l'accroissement (+ CHF 21,5 mios) du budget du RI, fondé sur l'évolution attendue du taux de chômage (env. 7 % pour le canton à fin 2010), ainsi que sur l'augmentation (+ CHF 4,9 mios) des mesures d'insertion sociales (MIS) et de formation des jeunes adultes (FORJAD). Les différentes simulations de l'évolution des dossiers RI varient de 11'673 dossiers à fin 2010 (version DFIRE retenue pour le projet de budget) à 13'500 dossiers selon un scénario pessimiste basé sur le modèle prédictif du prof. Flückiger (UNIGE) et sur l'évolution estimée du taux de chômage d'ici fin 2010. Les chiffres précités s'entendent après transfert de 600 dossiers FORJAD à l'Office cantonal des bourses d'étude.

48 Service de la santé publique

Le SSP présente une augmentation des charges brutes de CHF 58,9 mios (+ 6,7 %), dont CHF 43 mios sont liés à des contraintes externes et CHF 13 mios à l'augmentation de l'activité ou à de nouveaux projets, dont, notamment, ceux initiés par le Service en matière de prévention. Le projet de budget 2010 du SSP prévoit d'allouer CHF 754 mios à l'hospitalisation d'intérêt public et CHF 128 mios au secteur médico-social et aux réseaux de soins, soit le 94 % de ses charges brutes. Ceci explique sa totale dépendance envers des contraintes externes telles que le vieillissement de la population ou l'engagement du CHUV et des établissements de la FHV, mais aussi DECFO-SYSREM, les conventions collectives de travail et la politique tarifaire des assureurs.

Les recettes brutes sont en hausse de CHF 2,3 mios (+ 9,9 %), bien que le programme de rattrapage de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus arrive à son terme et qu'ainsi, le remboursement par les assureurs maladie ne porte plus que sur une seule classe d'âge scolaire.

Pour rappel, la Commission des finances n'intervient pas dans l'examen du budget des établissements affiliés à la FHV, auxquels le SSP prévoit d'allouer des subventions à hauteur de CHF 246,3 mios en 2010.

CHUV

Pour mémoire, le groupe CHUV désigne les établissements exploités par le CHUV, soit le Centre hospitalier universitaire vaudois, l'EMS de Gimel, les secteurs psychiatriques Nord et Ouest et, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande. Depuis 2001, les établissements affiliés, mais juridiquement indépendants, suivants ont été introduits dans le contrat de prestation du CHUV : l'Hôpital ophtalmique (HOP), la Policlinique médicale universitaire (PMU), le Centre pluridisciplinaire d'oncologie (CePO) et l'Institut de la Fondation universitaire romande de santé au travail (IST).

En vertu de la loi sur les Hospices cantonaux, le CHUV est donc un service de l'Etat rattaché au DSAS, recevant des subventions du SSP. La sous-commission a été reçue par la Direction générale du CHUV le 14 octobre 2009 pour une présentation de son projet de budget 2010. Elle a également visité avec un très grand intérêt le service des urgences et des soins intensifs. La répartition des flux des urgences (plus de 50'000 cas en 2008) démontre et confirme les compétences et le savoir-faire accumulés au sein du CHUV et des établissements affiliés, malgré une situation d'engorgement qui tend à se pérenniser.

Pour résumer, le SSP assure une partie importante des revenus d'exploitation du CHUV pour ses tâches de santé publique, d'enseignement et de recherche (parallèlement à ceux assurés par le DFJC). Le SSP assume, à charge de son budget, une partie du coût du financement des investissements du CHUV. La participation financière de l'Etat à l'hospitalisation est donc dépendante des prévisions d'activité et des tarifs de facturation des autres payeurs, dont les assureurs, avec lesquels les négociations sont difficiles et représentent un risque budgétaire. L'objectif de ces négociations pour 2010 est d'obtenir une augmentation des tarifs de 2 %.

Le budget global du Groupe CHUV pour 2010 présente un total de charges de CHF 1'413,2 mios, en progression de CHF 209,5 mios par rapport à 2009.

481 Administration générale du SSP

- 3011 0,5 ETP supplémentaire et compensé, pour une infirmière spécialisée engagée auprès du Médecin cantonal pour le contrôle des maladies infectieuses ; poste pérenne car plus gérable par mandat.
- 3024 Comités de pilotage et groupes de travail résultant du rapport de politique sanitaire mis en place par le Conseil d'Etat.
- 3093 Remboursement de rapports médicaux et d'expertises liés à la médecine du travail.
- 3132 6. La vaccination contre le cancer du col de l'utérus ne concerne plus qu'une classe d'âge par année.
- 3654 2.1. Augmentation souhaitée de CHF 50'000 pour soutenir un ou deux projets supplémentaires. A noter que la politique cantonale de coopération s'exprime uniquement au travers de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), afin de garantir une expertise et un suivi de qualité des projets.
- 4802 Financement du personnel hors effectif du SSP, soit 1,5 ETP (contre 2,1 en 2009).

482 Hospitalisation d'intérêt public

- 3654 3.4. Convention en cours de négociation avec trois cliniques privées pour 15 lits A et 3 lits de chirurgie, afin de lutter contre l'engorgement du CHUV.
- 4364 3. Projet du Conseil d'Etat de faire participer l'ensemble des hôpitaux de la FHV à une contribution unique de crise, en réciprocité à l'aide occasionnelle de l'Etat à certains établissements.

483 Secteur médico-social et réseaux de soins

- 3654 1.2. Quelque 290 lits seront ouverts en EMS, générant 80'000 journées supplémentaires de soins d'ici à fin 2010.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement net du DSAS (CHF 63,7 mios) montre que le 58,5 % concerne le CHUV et le 38,5 % le SSP. Il n'appelle pas d'autres commentaires.

Conclusion

La sous-commission propose l'adoption du projet de budget 2010 du DSAS.

27.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Jean-Michel Favez, rapporteur
M. Frédéric Grognuz

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 séances, réparties sur 2 journées et 2 séances de moins de deux heures, à l'examen du projet de budget 2010 du DEC.

Les commissaires ont rencontré le secrétaire général et les chefs de service du Département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du Département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion. La sous-commission adresse des remerciements tout particuliers à M. Guy Drouin, dont ce projet de budget constitue le dernier exercice avant une prochaine retraite.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département, qu'ils remercient de sa disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	462'117'600	472'417'400	+ 10'299'800	+ 2,23
Revenus	360'621'200	382'070'900	+ 21'449'700	+ 5,95
Charge nette	101'496'400	90'346'500	- 11'149'900	- 10,99

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	400'776'410	472'417'400	+ 71'640'991	+ 17,88
Revenus	337'674'809	382'070'900	+ 44'396'091	+ 13,15
Charge nette	63'101'600	90'346'500	+ 27'244'900	+ 43,18

Remarques générales

Comparaison projet de budget 2010 - budget 2009

Le tableau a) ci-dessus fait apparaître un excédent de charges en diminution de 10,99 % par rapport au budget 2009. Cet écart s'explique par une augmentation moins importante des charges que des revenus.

Si l'on tient compte des spécificités du DEC, notamment si l'on neutralise les diminutions de charges des paiements directs de CHF 4,2 mios au Service de l'agriculture (SAGR), l'augmentation au Service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT) de CHF 0,2 mio des charges relatives à la politique régionale subventionnée par la Confédération, ainsi que des augmentations de charges des ORP de CHF 9,2 mios, entièrement compensées par les remboursements de la Confédération, la variation de l'excédent de charges se présente de la manière suivante :

- Augmentation des charges CHF 5,1 mios (1,08 %)
- Augmentation des revenus CHF 16,2 mios (4,49 %)
- Amélioration du résultat CHF 11,1 mios

L'augmentation des revenus s'explique essentiellement par la réintroduction de la taxe sur les grandes loteries (+ CHF 16,8 mios). Liée directement à cette augmentation, l'attribution de CHF 3,3 mios au Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse est réintroduite.

Comparaison projet de budget 2010 - comptes 2008

La comparaison avec les comptes 2008 fait ressortir des différences très importantes, aussi bien pour les charges (+ CHF 71'640'991 / + 17,9 %) que pour les revenus (+ CHF 44'396'091 / + 13,2 %), portant l'augmentation de la charge nette du DEC à CHF 27'244'900 soit + 43,2 %.

En dehors du Groupe 30 (personnel) l'augmentation des charges provient principalement

1. de la participation à des charges fédérales d'économie publique et d'agriculture (Groupe 35) du SDE pour CHF 2'077'000,
2. des aides (y c. individuelles) et subventions (Groupe 36) du SDE, soit une augmentation de CHF 20'186'463 par rapport aux comptes 2008,
3. des aides (y c. individuelles) et subventions (Groupe 36) du SAGR, pour une augmentation de CHF 2'505'006,
4. des paiements directs (Groupe 37) du SAGR, pour une augmentation de CHF 29'690'159,
5. des aides et subventions (Groupe 36) du SELT (logement et développement économique), pour une augmentation de CHF 9'058'383,
6. des subventions redistribuées à des institutions privées (Groupe 37) du SELT pour CHF 1'700'500.

Quant à l'augmentation des revenus elle provient essentiellement

1. de la participation communale à des charges d'économie publique et d'agriculture (Groupe 45) du SDE pour CHF 8'965'800,
2. de la subvention fédérale pour l'économie publique et l'agriculture (Groupe 46) du SDE pour CHF 4'252'867,
3. de la participation et de subventions fédérales à des charges d'économie publique et d'agriculture (Groupes 45 et 46) du SAGR pour CHF 1'326'678,
4. des paiements directs (Groupe 47) du SAGR, pour une augmentation de CHF 29'690'159 (pt 4 ci-dessus).

Les charges nettes liées au Programme de législature s'élèvent à CHF 3'895'900 (en 2009: CHF 3'750'000).

Effectifs

Le nombre d'ETP créés pour répondre à une partie des besoins supplémentaires est de 4,65 pour un montant de CHF 500'800 (entièrement compensé), portant à 268,59 le nombre d'ETP à disposition du DEC.

On trouve 3,15 postes nouveaux attribués au Service de l'agriculture (1,5 ETP pour l'adaptation de l'enveloppe pédagogique et 1,65 ETP pour l'enveloppe pédagogique d'Agrilogie-CEMEF), 1 ETP au SEPS lié à la mise en place du concept J+S Kids, et enfin 0,5 ETP au SDT (ingénieur-conseil en amélioration et gestion foncière), le tout selon décision du Conseil d'Etat du 31.08.09.

Thème d'étude

La Commission des finances n'a pas inscrit de thème d'étude particulier pour le projet de budget 2010.

2 remarques générales couvrant l'ensemble des services et probablement l'ensemble des départements peuvent néanmoins être faites :

- Les intitulés de certaines rubriques mériteraient un «rafraîchissement», à l'exemple de la rubrique 3051 qui voit encore figurer la mention d'une prise en charge de l'assurance maladie pour le personnel,
- Pour la rubrique 31821 «Frais de téléphone, ...», un chef de service a rendu attentive la sous-commission à l'effet que pourrait avoir le remplacement progressif (selon instructions de la DSI) des «Palm» par des «Blueberry», certes très performants, mais dont le coût des abonnements mensuels, voire des communications, pourrait faire exploser ce poste.

Analyse par service

51 Secrétariat général

- 3011 L'important renouvellement des collaborateurs (plus d'un tiers des effectifs) signalé dans le rapport sur le projet de budget 2009 explique une augmentation (+ 3,2 % pour un nombre de postes identique) légèrement supérieure aux autres services ; la progression de la nouvelle grille salariale, répartie en 3 périodes, étant en effet plus importante en début de carrière.
- 3051 Baisse qui s'explique par une adaptation aux comptes 2008.
- 3061 Augmentation se justifiant notamment par l'éloignement d'un séminaire (Saignelégier en 2010).
- 3063 Idem.
- 3099 Report d'une partie de frais précédemment comptabilisés à la rubrique 3171.
- 3181 Adaptation aux comptes 2008.
- 43621 Retour à la situation prévalant avant l'établissement du budget 2008 et liée à la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse, et ce jusqu'à l'entrée en vigueur reportée au 01.01.2011 (voir aussi la rubrique 59.4063). Réparti sur tous les SG.

52 Service de l'emploi

Dans la conjoncture actuelle, il paraît utile de rappeler, pour ce qui est de la lutte contre le chômage, que le SDE est lié à la Confédération par 3 mandats de prestations :

1. mandat concernant la gestion de la Caisse cantonale de chômage,
2. mandat concernant les mesures du marché du travail,
3. mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi. Les montants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du Canton. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat. Elle peut toutefois être contrôlée par le CCF.

La demande du Canton de pouvoir faire passer de 400 à 520 le nombre de jours durant lesquels des indemnités de chômage pourraient être touchées pourrait impliquer une augmentation à charge du Canton de CHF 4,6 mios. Voir l'amendement technique au chiffre 1.1.5 du présent rapport.

- 3011 Sur les 48,7 ETP (sans variation par rapport au budget 2009) au SDE, il faut noter que 16,9 ETP sont refacturés au SECO (14,1 ETP) et à l'ETI-ACV (2,8 ETP) et qu'on retrouve la compensation dans les recettes à la rubrique 4361.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ETP liés au SDE, y c. ceux qui n'apparaissent pas au budget.

	ETP sept 08 y c. ETP SECO	ETP sept 09 y c. ETP SECO	ETP selon prévisions 2010 (ETP SECO)*	ETP apparaissant au budget 2010 (rubrique 3011)
Administration générale	9,7	7,7	8,7 (3,0)	5,7
Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs	24,8	27,6	28,0	28,0
Etat-major chômage	8,9	7,2	9,5 (6,7)	2,8
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	14,1	14,5	16,4 (13,4)	3,0
Instance juridique chômage	14,9	17,0	15,2 (6,0)	9,2
Coordination des offices régionaux	6,0	6,0	8,0 (8,0)	0,0
Caisse cantonale de chômage	66,6	78,1	85,0	0,0
ORP y c. Lausanne	253,6	287,4	310,0	0,0
TOTAL	398,6	445,5	480,8	48,7

La 3ème colonne (*) est basée sur des estimations, alors que les 3 autres sont basées sur des faits.

On constate que la détérioration de la situation économique n'influence pas le nombre d'ETP à charge du budget cantonal. Cette stabilité peut surprendre.

- 3181 La conjoncture explique un certain nombre d'augmentations relatives (+ 9,1 %) de charges importantes pour des montants cependant modestes en valeur absolue.
- 31851 La baisse (- 33 %) des indemnités liées aux commissions inscrites au budget s'explique par le fait qu'une partie importante des participants ne touchent pas d'indemnités (séances sur le temps de travail). Le nombre de séances réduit ne semble par ailleurs pas empêcher un fonctionnement tout à fait satisfaisant des dites commissions.
- 3193 Si l'on peut se poser la question de l'utilité de contribuer par une cotisation annuelle à des associations telles que l'Association suisse des techniques de soudage, il semble qu'une base légale fédérale impose ce genre de dépenses, certes modestes...
- 3508 Selon la LACI, les cantons participent aux coûts du Service fédéral de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail à raison de 0,05 % de la somme des salaires soumis à cotisation. La part à la charge de chaque canton est fixée au moyen d'une clé de répartition en tenant compte du nombre annuel de jours de chômage contrôlé, selon la formule suivante : [(nombre annuel de jours de chômage contrôlé cantonal ÷ nombre annuel de jours de chômage contrôlé CH) × part totale des cantons]. Le montant inscrit au projet de budget se base sur une projection du SECO de 28'000 demandeurs d'emplois vaudois (pour une situation à fin septembre 2009 de 23'579).
- 3658 01. Enveloppe pour les ORP, LMT, IJC entièrement remboursée par le SECO (rubrique 4608).
Projet de budget 2010 construit sur une estimation à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi (DE). Budget 2009 : 18'000 DE ; projet de budget 2010 : 28'000 DE ; sept 2009 : 23'579 DE (SCRIS).
02. L'augmentation (+ 11,1 %) est une adaptation aux comptes 2008.
Le nombre de DE par conseiller en placement a augmenté d'une manière très sensible. Alors qu'il était de 98 DE/CP il y a une année, soit dans la moyenne suisse (voir le rapport sur le projet de budget 2009), il est de 113,5 DE/CP au 9 octobre 2009.
- 3668 01. Le montant global est identique au budget 2009. Au moment de la publication des comptes, on constate cependant une sous-consommation récurrente de ce poste. L'évolution de la situation 2009 semble à nouveau le confirmer. Les mesures de réinsertion sont pourtant essentielles. Selon le chef de service il y a plus de mesures prises, mais celles-ci sont moins chères.
03 et 04. La mise en place du projet FORJAD induit une répartition différente des charges qui débouche sur une augmentation de CHF 350'000 du point 03 et la disparition du point 04. Le DSAS et le DFJC reprennent par contre un certain nombre de charges du SDE.
- 4313 01. Baisse liée à la conjoncture et à un report à la rubrique 4361.04.
03. La période de crise engendre plus d'«oublis d'annonces», l'objectif du Service étant d'assurer un haut niveau de contrôle.
- 4361 01 et 02. Moins 0,5 ETP facturé (non remplacement d'une personne).
04. Augmentation de 19,9 % due à une raison technique : plus d'émoluments, ceux-ci étant déduits avant répartition VD/CH pour la part restante (voir la rubrique 4313).
- 4802 Voir la rubrique 3668 (transfert FORJAD).

54 Service de l'agriculture

Du point de vue financier, le SAGR concentre les plus importantes charges (62,83 %) et recettes (72,4 %) du DEC, en raison essentiellement des paiements directs. Ce service occupe 34,5 % des ressources en personnel du Département (+ 3,15 ETP inscrits au projet de budget 2010).

Les transferts en nombre important de rubrique à rubrique induisent une lecture difficile de ce projet de budget. La volonté du nouveau chef de service de revoir le plan comptable de son unité explique cette démarche, qui mérite néanmoins des explications plus claires dans les commentaires. La sous-commission a dès lors demandé et obtenu un tableau comparatif dans lequel les transferts sont déjà intégrés au budget 2009, ce qui permet une comparaison plus aisée.

Le Canton de Vaud sera fortement présent à Saignelégier (opération Olma bis), ce qui fait l'objet d'un amendement technique (voir ch. 1.1.5 du présent rapport).

- 3021 Augmentation due à une dotation supplémentaire de 3,15 ETP pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves (+ 45) et à la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale agricole. Si, suite à la décision du Conseil d'Etat de régulariser les chargés de cours exerçant une activité pérenne à un taux supérieur à 10 %, 20 postes ont été régularisés en 2008, seuls 2 sur les 6 restants l'ont été à ce jour en 2009. La sous-commission demande que la situation des derniers enseignants encore à régulariser le soit dans les plus brefs délais, puisque cette situation devait être réglée en 2009.
- 3042 Base de calcul : comptes 2008 plutôt que budget 2009.
- 3061 Le nombre important d'auxiliaires (plus de 400), dont notamment les préposés agricoles présents dans la plupart des communes vaudoises, explique ce montant relativement élevé, mais stable.
- 3099 Sont notamment portés sous cette rubrique les «usages funéraires» pour la grande partie, mais aussi les frais de sorties d'information pour les collaborateurs du Service, ainsi que les réceptions des jubilaires du Service et la prise en charges d'apéritifs ou repas de travail.
- 3103 Adapté aux effectifs de la rentrée scolaire 2009/2010.
- 3131 Adaptation aux comptes 2008, l'augmentation du nombre d'élèves devant être compensée par un regroupement des achats avec la centrale du SPEN, ce qui doit réduire les coûts. Rubrique compensée (largement) par la rubrique 4321.
- 3134 Augmentation basée sur les comptes 2008, témoignant de la forte activité des domaines. Si cette rubrique est compensée par les ventes des domaines (rubrique 4355), on aurait aimé voir une même adaptation à la hausse de cette rubrique de recettes.
- 3136 Si l'on tient compte des transferts entre cette rubrique et la rubrique 3155, on note une augmentation réelle de ces 2 rubriques de CHF 5'100. Le fait que l'entretien se fait de moins en moins dans les ateliers des domaines et est donc donné à des prestataires externes explique cette augmentation.
- 3155 Voir ci-dessus.
- 31852 02. Mesure 21 du Programme de législature. + CHF 100'000 par rapport au budget 2009 et transfert de CHF 80'000 de la rubrique 3658.05 pour un mandat Filagro.
- 3187 L'augmentation des primes d'assurance grêle est déjà largement compensée par des indemnisations conséquentes suite à sinistre.
- 3191 Le commentaire dans la brochure du projet de budget est lacunaire et ne correspond pas à la baisse des recettes entre comptes 2008 et budget 2010 prévue à la rubrique 4355. Pour des recettes en baisse de CHF 150'000 par rapport aux comptes 2008, les taxes (TVA) sont prévues en augmentation de CHF 50'016...
- 3192 Les frais comptabilisés sur cette rubrique ne concernent pas des taxes, mais bien la répartition RC des véhicules à moteur et l'achat de vignettes pour Marcelin. Pour les autres secteurs, les décomptes RC sont enregistrés à la rubrique 3187.
- 3512 Adaptation partielle aux comptes 2008, ces derniers incluant une facture 2007 non payée.
- 3658 Des transferts expliquent l'essentiel de la différence entre budgets 2009 et 2010. Sur la base de la construction du projet de budget 2010, le montant global inscrit en 2009 sous cette rubrique serait de CHF 8'030'700 (à la place de CHF 7'710'700). L'augmentation réelle n'est donc que de 1,3 %. Les transferts à l'interne même des sous-rubriques de ce compte sont également nombreux.
- 3668 En réalité, rubrique à la hausse si l'on tient compte des transferts (budget 2009 base 2010 : CHF 4'550'000).
01. En diminution, car adapté aux contrats signés.
02. L'augmentation des charges du Canton a un effet positif sur les revenus provenant de la Confédération (rubrique 4508.02), l'augmentation des surfaces en réseaux écologiques entraînant un plus fort taux de financement fédéral.
07. Dans le commentaire de la brochure du projet de budget, il s'agit de lire 3658.05 et non 3658.06.
- 3768 Cette rubrique recouvre pour l'essentiel les paiements directs, entièrement compensés à la rubrique 4768 par un versement de la Confédération. Ces paiements directs bénéficient à 3'720 exploitations agricoles, pour un montant moyen de CHF 63'172 par exploitation, mais pouvant aller jusqu'à CHF

280'000, contributions à l'estivage (CHF 11,5 mios) et à la culture des champs (CHF 20 mios) non comprises.

01. Les risques liés à la crise que traverse le monde agricole de voir cette rubrique être plus sollicitée ne paraissent pas importants au chef de service. L'aide à la reconversion professionnelle est très peu utilisée : 3 personnes pour environ 500 exploitations agricoles qui ont disparu ces dernières années.

06. La reconversion de vignobles (par exemple du chasselas vers un autre plan) est en diminution.

4271, 4279 Transferts d'une rubrique vers l'autre de certains éléments, l'ensemble étant stable. La sous-commission salue la volonté de mettre de l'ordre dans les nombreuses parcelles propriété de l'Etat, parfois très petites (17 m²).

4331 Si l'on constate une augmentation de formation en CFC, il faut déplorer une diminution importante des personnes suivant une formation pour l'obtention d'une maîtrise, ce qui, à terme, pourrait engendrer des problèmes dans la formation de base et qui ne manque pas d'inquiéter le chef de service.

4355 Comme indiqué plus haut, le montant inscrit à cette rubrique est en contradiction avec le commentaire dans la brochure du projet de budget 2010 aux rubriques 3134 et 3191.

4608 Augmentation liée d'une part à la démographie scolaire et également à la lutte contre le feu bactérien.

4768 Chiffres basés sur l'observation de l'évolution des comptes 2009 et sur l'évolution de la législation fédérale. A noter que l'Inspectorat fédéral sur les paiements directs a examiné le SAGR. Le rapport qui en a résulté nous a été présenté comme très positif, ce dont on ne peut que se réjouir.

56 Service de l'éducation physique et du sport

Une nouveauté importante touche le SEPS : il s'agit du projet J+S Kids. Alors que les activités J+S (Jeunesse et Sport) étaient jusqu'à maintenant réservées aux 10-20 ans, elles seront désormais ouvertes dès 5 ans. Un certain nombre de rubriques du projet de budget 2010 sont touchées par cette nouveauté.

Le chef de service fait part à la sous-commission de son souci lié à la sauvegarde de la base de données du SEPS (contenant notamment les listes de tous les moniteurs J+S du canton), actuellement sur File Maker, la DSI demandant de compenser à l'intérieur même du Service cette tâche importante.

3011 Augmentation de 1 ETP affecté à la gestion des dossiers Kids même si les besoins pourraient s'avérer plus importants ; l'expérience le dira.

3061 Cette rubrique comprenant à la fois les frais de transports et d'abonnements des moniteurs J+S participant à des cours de formation/perfectionnement et les frais de transports des collaborateurs du Service, il serait bon de distinguer les frais liés à chaque catégorie. L'augmentation est liée au projet Kids.

3063 Idem

3064 Cette augmentation est liée à 1 ou 2 soirées organisées avant les JO de Vancouver.

3161 Augmentation liée au projet Kids.

3163 Augmentation liée au projet Kids.

3171 Dans le cadre des JO de Vancouver, le SEPS prévoit un partenariat avec la Maison suisse, afin d'affirmer sa présence active dans le monde sportif, notamment auprès des fédérations sportives.

3173 Organisation d'un cycle de conférences «Miroir du Sport».

31851 Ce poste inclut la réintroduction de joutes sportives dans les écoles professionnelles.

3199 La baisse répond à une remarque de la COFIN relative au projet de budget 2008 et qui n'avait pas été prise en compte dans le budget 2009.

3513 Certains cours de formation ou perfectionnement ne sont pas proposés sur VD. L'augmentation est essentiellement liée au projet Kids.

3653 02. Les bénéficiaires de cette augmentation sont le Tour de Romandie et une manifestation de ski-alpinisme.

03. L'organisation de Gymnaestrada 2011 sur sol vaudois implique des engagements en 2010. Une rubrique spécifique à cette grande manifestation aurait été la bienvenue.

05. Arrivées prévues des fédérations internationales d'échec et de boxe.

4603 En fonction du projet J+S Kids, on peut qualifier de prudente la prévision des recettes de source fédérale.

57 Service du développement territorial

3011 Augmentation de 0,5 ETP (ingénieur conseil en améliorations en gestion foncière), compensé à la rubrique 4364. Un poste de chef de projet pour l'aménagement cantonal et régional est par ailleurs prolongé jusqu'au 31.12.2011, selon décision du Conseil d'Etat du 31.08.2009.

On note dans ce service un fort taux de rotation du personnel ; on y compte 16 nouvelles personnes.

3016 Augmentation induite par l'engagement d'un chef de projet pour le Groupe opérationnel des pôles (1 ETP provisoire) et d'un stagiaire supplémentaire (AF ingénieur rural). En partie financés par la Confédération (rubrique 4606).

3173 Nouvelle rubrique : organisation de «Forums du Canton», déjà organisés en 2009 (présentation du PDCn) sans être portés au budget sous cette rubrique.

31851 02. La baisse de moitié du montant dévolu à la Commission paritaire du suivi du PDCn s'explique par le gros travail réalisé en 2009 (guide d'application du PDCn) plus nécessaire en 2010.

04. et 05. Deux nouvelles commissions, montants compensés par la baisse du pt 02.

31852 Diminution de CHF 95'100 touchant essentiellement la mesure 12 du Programme de législature (soutien aux projets d'agglomérations). Cette diminution est une compensation pour la rubrique 3011.

02. Par «amélioration des prestations», il faut comprendre une formation visant à la standardisation de la manière, pour les communes, de transmettre les données au Canton (projet *NORMAT*).

10. Abandon d'un poste pour compensation à la rubrique 3011.

3193 01. et 02. Les cotisations relativement importantes à la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire et à l'Association suisse pour l'aménagement du territoire sont utiles au canton par les études qu'elles conduisent, notamment au niveau du droit pour la seconde.

3508 Il s'agit de restitutions de subventions sans possibilité de maîtrise, ce qui explique la différence avec les comptes 2008.

4313 04. Nouveau ; découle de l'EMPL 207 accepté à l'unanimité au moment de la rédaction du rapport.

4364 Il s'agit de remboursement d'aides touchées au titre des AF suite à un changement d'affectation. Ce dossier souffre d'un gros retard. Compense le 0,5 ETP de la rubrique 3011.

4606 Il s'agit d'un nouveau projet pilote fédéral.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

Une importante augmentation de revenus, d'environ CHF 17 mios, provient de la réintroduction de la taxe sur les loteries. Cet élément explique presque à lui seul l'augmentation des charges puisque, parallèlement, le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée se voit à nouveau doté de CHF 3'340'000. Ainsi, l'augmentation réelle des charges du SELT est de 1,2 %, alors que celle des recettes est de 0,1 %.

3011 A noter que 4 collaborateurs ont déposé un recours suite à DECFO-SYSREM.

3063 Forte augmentation en raison de mesures de promotion liées aux JO de Vancouver, à l'expo de Shanghai, à la Coupe de l'America, à Planet Solar ainsi qu'à la participation à un séminaire en Belgique.

3099 Avec un assez fort renouvellement du personnel, il est prévu d'organiser 2 ou 3 événements à même d'instaurer une «culture SELT».

3171 Parallèlement au GGBA (Greater Geneva Bern Area), la nouvelle structure appelée à remplacer le DEWS, le Canton assurera sa propre promotion économique dans le but d'ouvrir d'autres marchés pour les entreprises vaudoises que ceux prospectés par le GGBA, ces derniers passant de 12 avec le DEWS à 8 avec la nouvelle structure.

31821 Voir les remarques générales.

31851 02. Abandon d'une scorie par une internalisation du travail.

06. Logement. Alors qu'il avait été annoncé, au moment de l'établissement du rapport sur le projet de budget 2009, que la Commission consultative allait être recomposée en 2009 (elle n'a plus siégé depuis 2001 !), la sous-commission apprend avec surprise que cela n'a pas été fait et que cela reste dans l'attente de nouvelles assises en 2010... Cela paraît difficilement admissible dans la situation que traverse le canton depuis plusieurs années.

31852 Non détaillé dans les renseignements complémentaires de la brochure du projet de budget 2010 (page 170) ce poste se décompose de la manière suivante :

Etude de positionnement sur les marchés internationaux en lien avec la promotion économique exogène, notamment Canada, Turquie, Israël, Corée du Sud, Japon (voir sous la rubrique 3171)	CHF 150'000
Communication et marketing : développement et actualisation des supports	CHF 110'000
Maintenance de la base de donnée des terrains et locaux commerciaux	CHF 20'000
Conseil économique (études, recherches, ...)	CHF 100'000
Adaptation de la boussole Développement durable	CHF 15'000
Mise en œuvre de la NPR (obligation d'un suivi par un mandat à un tiers). Nouveau.	CHF 50'000
OFS - Statistiques des nuitées hôtelières	CHF 11'800
Etude Rütter (pas fait en 2008)	CHF 150'000
BAK - Etude de <i>benchmarking</i> sur le tourisme des Alpes vaudoises	CHF 14'000
Etude sur les manifestations (impact et retombées de celles-ci). Nouveau.	CHF 60'000

3301 Nouvelle rubrique voulue pour éviter un crédit supplémentaire pour un cumul de petites sommes.

3655 01. Si le montant inscrit au budget est stable, on peut relever la «sous-consommation» aux comptes 2008. Cela peut surprendre, si l'on se réfère à la situation très tendue sur le marché du logement.

02. Le montant porté au projet de budget 2010 au titre de l'aide individuelle au logement est supérieur de CHF 500'000 (+ 50 %) à celui inscrit au budget 2009. Il convient de rappeler que la planification financière faisait apparaître une montée en puissance de cette aide individuelle au logement jusqu'à CHF 5,5 mios en 2012. Si l'on est bien en dessous de cette planification, c'est d'une part que les demandes sont moins nombreuses et moins importantes que prévu, mais aussi en raison d'un règlement d'application sévère, d'ailleurs en voie de révision. En fonction des 10 communes qui ont annoncé leur intérêt, le montant inscrit au budget a été calculé sur des bases statistiques présentées comme sérieuses, en collaboration avec le DSAS et sur la base de l'expérience lausannoise, et en toute conscience de la sensibilité politique de cette rubrique.

3658 01. - CHF 350'000. Les différences par rapport au budget 2009 sont les suivantes :

- CHF 250'000 pour des actions «Lake Geneva Region», le gros poste 2009, CHF 300'000, étant Télécom 09. Sont prévus des promotions et aides à Solar Impulse (CHF 100'000), une présence à l'expo universelle de Shanghai (CHF 100'000) et un stand au MIPIM (CHF 50'000).

- CHF 150'000 à des projets de promotion ponctuels. De CHF 400'000 pour la «Mission Russie» en 2009, on passe à CHF 250'000 pour la promotion du canton dans le domaine des énergies renouvelables à travers le projet Solar Impulse.

+ CHF 50'000 pour un mandat de promotion de le domaine des technologies médicales.

02. - CHF 50'000. Organismes régionaux : augmentation de CHF 100'000 pour les Coordinateurs régionaux et diminution de CHF 150'000 aux Fonds régionaux, sous utilisés (comptes 2008 et situation 2009).

03. - CHF 138'600. Projets régionaux et cantonaux :

+ CHF 150'000 pour la définition et la promotion du positionnement dans le domaine du tourisme.

+ CHF 150'000. Accroissement de la valeur ajoutée dans le tourisme (ex subvention FET).

- CHF 138'000 dans le domaine de l'industrie et des activités liées.

- CHF 100'000. Valorisation économique des ressources naturelles.
- + CHF 100'000. Modernisation de la gouvernance (réorganisation tourisme Nord vaudois).

04. + CHF 350'000. Prestataires de services aux entreprises :

- + CHF 55'000 pour l'innovation et les transferts de technologie.
- CHF 10'000. *Coaching* PME et *start-ups*.
- + CHF 55'000 au financement de PME et *start-ups*.
- + CHF 350'000 pour les incubateurs et parcs technologiques.
- + CHF 5'000. Micro-finance.
- CHF 20'000. *Coaching* (création de *start-ups* innovantes et innovation au sein des PMI).
- + CHF 90'000 pour la formation en développement durable et environnement.
- CHF 175'000 aux projets non planifiés.

20. L'augmentation de CHF 250'000 à CHF 400'000 demandée initialement a été abandonnée malgré le risque accru de pertes en lien avec la crise économique.

40. Augmentation de CHF 50'000 (+ 11,1 %).

La LSubv obligera le DEC à disposer, en 2010, d'une nouvelle convention avec ses partenaires dans le domaine de la coopération technique. D'autre part, le budget du DEC a stagné ces 15 dernières années, d'où cette augmentation, avec CHF 450'000 aux projets FEDEVACO et Intercoopération et CHF 50'000 pour l'appui au fonctionnement de la FEDEVACO pour le contrôle et suivi des projets. Montant compensé à la rubrique 3658.2.

- 3758 Augmentation de charges liée à une augmentation des contributions fédérales, dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Confédération et de la convention programme signée début 2008 entre la Confédération et le Canton.
- 3802 Voir les remarques générales et la rubrique 4063 ci-dessous.
- 4063 Retour à la situation 2008 selon renseignements complémentaires.

Budget d'investissement

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2010

N° d'objet	Intitulé	Date du décret	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
500'085	SAGR - Rénovation ECAM	04.03.2008	4'200'000	0	4'200'000
500'006	SDT - Crédit-cadre AF	13.12.2006	4'600'000	0	4'600'000
500'042	SDT - Conservation des sols - Travaux de protection	Objet de regroupement	1'400'000	0	1'400'000
600'432	SDT - Crédit-cadre AF 2007-2010	13.12.2006	4'400'000	0	4'400'000
500'089	SELT - Modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu	Objet nouveau	4'000'000	0	4'000'000
500'090	SELT - Remontées mécaniques Alpes vaudoises	Objet nouveau	1'500'000	0	1'500'000
500'091	SELT - Signalisation touristique vaudoise	Objet nouveau	500'000	0	500'000
Total DEC			20'600'000	0	20'600'000

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2010 du DEC.

27.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Eric Bonjour, rapporteur
M. Jean-Michel Dolivo

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu le Service des routes (SR), le Service de la mobilité (SM), la Direction des systèmes d'information (DSI), le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) ainsi que le Secrétariat général du Département (SG-DINF). Elle a rencontré, pour clôturer ses travaux, le chef du Département, M. le conseiller d'Etat François Marthaler.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	447'922'700	460'442'400	+ 12'519'700	+ 2,80
Revenus	132'745'700	135'477'500	+ 2'731'800	+ 2,06
Charge nette	315'177'000	324'964'900	+ 9'787'900	+ 3,11

On constate une stabilité des charges et des revenus.

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	En %
Charges	415'402'485	460'442'400	+ 45'039'915	+ 10,84
Revenus	133'443'329	135'477'500	+ 2'034'171	+ 1,52
Charge nette	281'959'156	324'964'900	+ 43'005'744	+ 15,25

La hausse des charges est essentiellement liée à la réinternalisation de l'informatique cantonale (ex Bedag).

Remarques générales

Effectifs du DINF 2009-2010 (ETP)

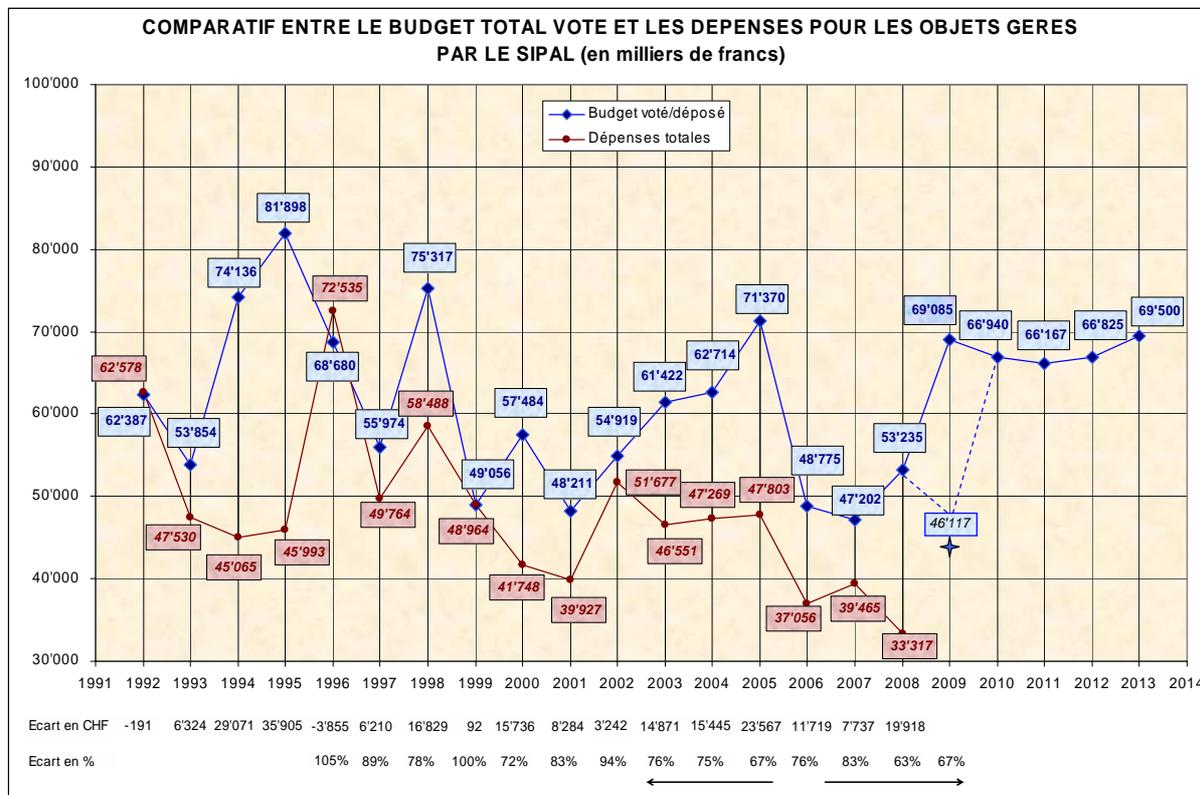
UB	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Variation
61 - SG	52,27	52,27	0,00
62 - SR	498,45	487,15	- 11,30
63 - DSI	181,80	304,30	+ 12,50
64 - SIPAL	264,50	266,50	+ 2,00
66 - SM	15,10	15,10	0,00
Total DINF	1'012,12	1'125,32	+ 113,20

L'effectif global du DINF augmente de 113,2 ETP en raison, essentiellement, des variations suivantes : - 11,3 ETP suite à la restructuration du SR, + 122,5 ETP suite à la réinternalisation de l'informatique cantonale, + 2,0 ETP suite à l'internalisation, acceptée par le Conseil d'Etat le 31.08.2009, de prestations liées à l'Unité Energie Environnement (UEE).

Les risques liés aux crédits budgétaires sont évalués à CHF 3'800'000 en raison de l'estimation des coûts du service hivernal. Ce risque est basé sur une courbe moyenne des années 1975 à 2005.

Thème d'étude

La Commission des finances n'a pas prévu de thème d'étude particulier pour le projet de budget 2010. Elle s'est toutefois proposée de se pencher sur la manière dont le budget d'investissement est utilisé. La sous-commission a donc examiné la pratique en vigueur en ce qui concerne le SIPAL.



Constats

Les dépenses d'investissement réalisées sont, de manière récurrente, toujours fortement inférieures au budget voté, de l'ordre de 30 à 40 %. Entre 1996 et 2002, le dépensé moyen correspondait à 88 % du budget voté alors que le ratio est tombé à 72 % entre 2003 et 2009.

L'analyse des dépenses des autres groupes d'investissement donne des résultats similaires.

A noter également que pour l'exercice 2010, le SIPAL gère un budget d'environ CHF 60 mios, alors que le projet de budget n'en attribue que CHF 27 mios au DINF, le SIPAL travaillant de manière transversale pour les autres départements, hormis l'Université et le CHUV.

Les raisons des écarts budget/comptes sont nombreuses : retard dans les décisions politiques, recours administratifs, référendums, alourdissement important des démarches internes à l'Administration cantonale depuis l'introduction de l'art. 163 Cst-VD. Examinons ces différents aspects.

a) Validation interne de l'administration

Le temps d'analyse et de validation des EMPD par les services transversaux (SJL, SG, SAGEFI) serait devenu chroniquement de plus en plus long depuis 2003. Constatant de manière récurrente que la planification des dépenses d'investissement est fortement perturbée par l'application de l'article 163 Cst-VD, le SIPAL a déjà signalé à la COGES en 2005, 2006 et 2007, les retards pris par la plupart des projets d'EMPD. De manière générale, la durée pour l'adoption d'un EMPD par le Grand Conseil prend au minimum 9 mois depuis l'introduction dans la Constitution de l'article 163, qui demande au Conseil d'Etat d'identifier si la charge proposée par le décret est de nature liée ou nouvelle. Dans certains cas, cette durée de 9 mois s'allonge à 18 mois, voire plus, si les allers-retours sont nombreux avec plusieurs services de l'Etat.

A titre d'exemple, en 2007, le SJL a considéré que le remboursement au FAIR de l'achat du terrain voisin du Gymnase de Burier était une charge nouvelle qui devait être compensée par le DFJC, de même que la construction d'un giratoire à l'entrée du gymnase, pour des raisons de sécurité. Autre exemple, la construction

de deux nouvelles halles pour le CHARTEM considérée pour moitié comme charge nouvelle, imposant à la DGEP de proposer une compensation. Pour ces deux projets, la négociation a néanmoins duré une année, ce qui crée une perte indéniable d'efficacité.

b) Octroi des crédits par le Grand Conseil

La planification de l'ordre du jour du Grand Conseil, voire le temps pris par les commissions parlementaires pour rendre leur rapport, contribue aussi à augmenter le temps global et les délais nécessaires à l'octroi des crédits.

c) Constitution du plan d'investissement

L'analyse du plan d'investissement montre aussi une proportion d'objets décrétés insuffisants et un trop grand nombre de projets qu'il sera difficile de réaliser dans le temps imparti en regard du plafonnement des dépenses d'investissement. La dispersion des forces de travail sur un trop grand nombre d'objets n'est pas très efficace. Il en résulte un travail peu productif si l'ensemble des projets ne peut se réaliser dans les quatre prochaines années. Il serait nécessaire que les conditions d'introduction dans le plan d'investissement soient traitées de manière plus rigoureuse par les services en amont lors de la décision initiale de démarrer un projet.

d) Effectifs de l'Administration

L'enveloppe financière gérée par le SIPAL ayant évolué proportionnellement à l'augmentation globale des investissements de CHF 200 millions à CHF 300 millions, le SIPAL a obtenu successivement plusieurs fragments de postes de chef de projet à contrat de durée déterminée en lien avec des projets du Programme de législature. La mise en place lente et progressive de ces effectifs a empêché la mise en route de plusieurs projets planifiés.

e) Seuils Marché public

Les seuils Marché public des procédures ouvertes/sélectives, sur invitation ou de gré à gré étant les mêmes (sans indexation) depuis 1996, les pouvoirs adjudicateurs ont de moins en moins la possibilité de recourir à des procédures simplifiées, ce qui allonge les délais. Aujourd'hui, des pistes d'amélioration ont été esquissées avec les services transversaux concernés, afin d'améliorer et de raccourcir ces délais.

Conclusions

Il est à noter que ces constats ont été relevés par le service en charge et repris par la sous-commission. Loin de remettre en cause les écarts ordinaires constatés entre les montants des budgets et les charges effectives aux comptes liés à la vie normale d'une gestion par projet des investissements, la sous-commission désire, par ces observations, signaler une analyse de la situation et inviter le Conseil d'Etat à se pencher sur cette problématique.

Analyse par service

61 Secrétariat général

L'effectif du personnel budgétisé pour 2010 est identique à 2009, soit 52,27 ETP

- 3082 Ce poste couvre l'engagement sur l'année de trois civilistes pour une durée de 4 à 6 mois chacun (2 pour l'Unité de développement durable et 1 pour l'Office de l'information sur le territoire).
- 3102 La diminution est liée à l'obtention d'une nouvelle tarification des frais de publication des avis d'enquêtes dans la FAO (2 prix forfaitaires selon l'importance des travaux), ainsi qu'à une remise consentie par l'annonceur pour le travail administratif fait par la CAMAC en relation avec ces publications.
- 3163 Nouvelle sous-rubrique de CHF 26'000, liée à la location d'une machine spéciale pour le tirage couleur de plans pour l'Office d'information sur le territoire (OIT).
- 31852 Nouveau poste de CHF 140'000 lié à la préparation de lots par des bureaux privés. Cette externalisation des tâches visant à rattraper un retard de l'OIT dans la préparation des documents d'appels d'offres pour des soumissions est hautement nécessaire pour 2010.
- 43621 Suppression du poste «mesures de compensation sur la taxe grandes loteries» selon une décision du Conseil d'Etat du 18.08.2008.

62 Service des routes

L'effectif passe de 498,45 ETP à 487,15 ETP. La diminution de 11,30 ETP s'explique par le transfert des autoroutes cantonales à la Confédération.

- 3061 L'augmentation de CHF 294'000 est liée à un mauvais ajustement du budget 2009. Il s'agit d'un transfert de la rubrique 3063.
- 3063 La diminution de CHF 294'000 est liée à un mauvais ajustement du budget 2009. Il s'agit d'un transfert à la rubrique 3061.
- 31421 L'entretien des quelque 1'545 km de routes cantonales est passé d'une cadence normative, pour ce qui concerne les revêtements, de 25 ans à 40 à 50 ans. Pour rappel : le poste «entretien des routes cantonales» était, avant 1986, d'environ CHF 27 mios.
- 3191 Une augmentation de CHF 1'176'000 de la TVA (obligatoire) sur les prestations d'entretien des routes nationales est budgétisée. Elle est entièrement compensée par une recette équivalente à la rubrique 4607.
- 4272 Les redevances sont basées sur l'évolution du chiffre d'affaires. Selon nos informations, un restoroute est contrôlé une fois par année par le CCF.

63 Direction des systèmes d'information

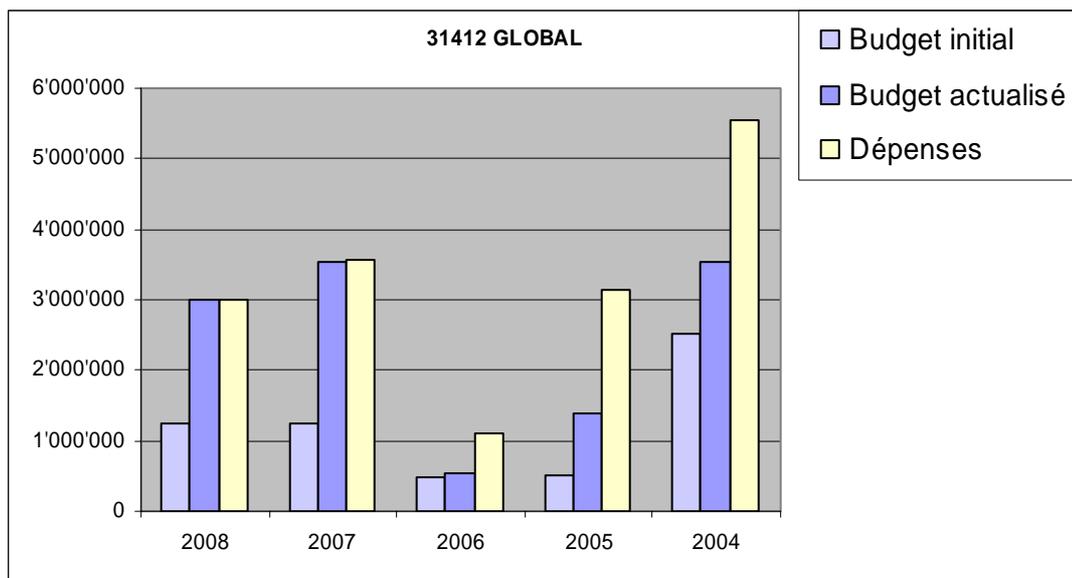
- 31112 Augmentation conséquente. L'économie générée par la réinternalisation des prestations Bedag (CHF 5,2 mios) a été intégralement affectée aux coûts pérennes induits par la réalisation d'investissements identifiés dans le plan directeur cantonal des systèmes d'information (modernisation des infrastructures techniques, consolidation des plates-formes prioritaires, développement et ouverture des registres cantonaux).
- 31852 La diminution est liée, notamment, à l'internalisation de 7,5 ETP anciennement payés à des sociétés externes pour des tâches de maintenance applicative.
- 3319 L'amortissement d'un crédit d'inventaire destiné au renouvellement du matériel informatique (CHF 3'750'000) est intégré au budget.

64 Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

Une augmentation de l'effectif de 2 ETP suite à l'internalisation de prestations liées à l'UEE est observable.

- 3103 L'approvisionnement des stocks de la CADEV est généralement compensé par des recettes aux rubriques 4352 et 4356.
- 31411 La valeur du parc immobilier est évaluée à CHF 2,2 mrd. Le Service estime que des dépenses d'entretien à hauteur de CHF 20 mios annuellement seraient nécessaires. Pour notre travail parlementaire, il est important de noter que les valeurs mentionnées par le Département sont des valeurs indicatives ; la priorisation se fait en novembre de chaque année pour l'année suivante.
 - 62. Contrats de maintenance (ex. : chaudières, ascenseurs). Cette augmentation est liée à des coûts de maintenance des impératifs techniques et de sécurité.
 - 65. Maintenance hors contrat. Ce coût est lié aux obligations de l'Etat-proprétaire et des urgences découlant des demandes des locataires.
- 31412 Cette rubrique est largement sous-dotée. Elle implique *de facto* un nombre important de crédits supplémentaires votés. On peut se poser la question de la pertinence d'avoir des crédits supplémentaires, bien que compensés par les départements concernés, alors que les besoins sont régulièrement les mêmes. Avant le moratoire de 2004, cette rubrique était pourvue de CHF 2,4 mios. Le consommé actuel avoisine les CHF 3 mios par an.

Pour être complet, il faut signaler que ce budget des constructions nouvelles a été soulagé, ces dernières années, par quatre crédits d'investissement (EMPD) totalisant environ CHF 20 mios et concernant des objets qui autrefois auraient été réalisés par le budget de fonctionnement.



31413 Nouvelle augmentation de la rubrique répartie à hauteur de 50 % pour couvrir les absences du personnel de l'Etat et 50 % pour les mandats externes de nettoyage, pour prise en compte de nouvelles surfaces. Externalisation due au manque de personnes. Pour les prestations hors contrat, on constate, pour l'Etat de Vaud, un absentéisme important depuis l'internalisation. Voici les éléments relatifs au personnel de nettoyage :

- Au 15.10.09, l'état du personnel de nettoyage sous contrat Etat correspond à 120,3 ETP pour 328 personnes, pour une masse salariale de CHF 6'882'500 (charges sociales comprises).

- Surfaces entretenues par du personnel Etat : 279'091 m²

- Surfaces entretenues par des entreprises privées : 212'885 m²

L'absentéisme représente pour ce personnel 13'925.20 heures, soit 4'001,7 jours, pour 2008. Le coût y relatif est égal à CHF 442'918 (charges sociales comprises).

3189 Pour ne pas occuper les concierges à des tâches de surveillance, ces dernières sont confiées à Securitas. L'évaluation des besoins est en main du SIPAL. Les départements peuvent émettre des demandes dans ce sens.

66 Service de la mobilité

Le Service doit avoir une vision pour l'ensemble du canton ; sa tâche principale est la planification des transports. Au niveau des ETP, pas de variations annoncées.

31852 Augmentation de CHF 280'00 liée à des études régionales et des planifications : schéma directeur Ouest Lausannois, Nord Lausannois, Région Morgienne et Région Nyonnaise.

3318 Suite à la recommandation du CCF concernant la comptabilisation des amortissements, les prêts conditionnellement remboursables accordés aux entreprises de transport (infrastructures) font l'objet d'une provision pour tenir compte du risque de non remboursement. Montant au passif du bilan. Est lié aux chemins de fer régionaux et à la mise en œuvre du crédit cadre 2007/2010 de CHF 82,1 mios répartis sur 4 ans. Les coûts sont répartis à raison de 50/50 entre la Confédération et le Canton.

3657 L'augmentation de cette rubrique de CHF 4'375'000 est liée au renchérissement et à l'augmentation de l'offre, notamment selon la mesure no 12 du Programme de législature.

3. CGN. Le tableau ci-après présente, pour 2009, le calcul prévisionnel des participations de la Confédération, du Canton de Vaud et de la France sur la base du mandat de prestations du SM à la CGN du 3003.09 selon offre de la CGN du 26.01.09.

Objet	Charges	Recettes transports	Taux de		Part F	Indemnités		Part CH sur VD
			couvert	Indemnités totales		Cantons + CH	Part VD	
Trafic régional	10'994'940	7'748'208	70%	3'247'632	774'482	2'473'150	1'705'345	767'805
Lausanne- Evian	6'737'390	5'876'556	87%	860'834	205'288	655'546	440'338	215'209
<i>Lausanne- Evian (CH)</i>	<i>3'368'695</i>	<i>2'938'278</i>		<i>430'417</i>	-	<i>430'417</i>	<i>215'209</i>	<i>215'209</i>
<i>Lausanne- Evian (F)</i>	<i>3'368'695</i>	<i>2'938'278</i>		<i>430'417</i>	<i>205'288</i>	<i>225'129</i>	<i>225'129</i>	-
Nyon-Chens-Yvoire	1'298'830	417'668	32%	882'062	210'351	671'711	495'299	176'413
<i>Nyon-Chens-Yvoire (CH)</i>	<i>519'532</i>	<i>166'707</i>		<i>352'825</i>	-	<i>352'825</i>	<i>176'413</i>	<i>176'413</i>
<i>Nyon-Chens-Yvoire (F)</i>	<i>779'298</i>	<i>250'961</i>		<i>529'237</i>	<i>210'351</i>	<i>318'886</i>	<i>318'886</i>	-
Lausanne- Thonon	2'958'720	1'453'984	49%	1'504'736	358'843	1'145'893	769'709	376'184
<i>Lausanne- Thonon (CH)</i>	<i>1'479'360</i>	<i>726'992</i>		<i>752'368</i>	-	<i>752'368</i>	<i>376'184</i>	<i>376'184</i>
<i>Lausanne- Thonon (F)</i>	<i>1'479'360</i>	<i>726'992</i>		<i>752'368</i>	<i>358'843</i>	<i>393'525</i>	<i>393'525</i>	-
Trafic touristique	20'937'726	15'032'691	72%	5'905'036	392'518	5'512'518	3'613'342	-
Genève-Nyon	2'654'906	1'964'640	74%	690'267	-	690'267	257'470	
Nyon – Yvoire	2'058'166	1'716'998	83%	341'168	81'360	259'808	259'808	
Lausanne - Yvoire	3'252'356	2'138'742	66%	1'113'614	265'570	848'044	848'044	
Evian – Yvoire	928'573	737'411	79%	191'162	45'588	145'574	145'574	
Lausanne - St-Gingolph	4'788'774	3'696'927	77%	1'091'847	-	1'091'847	1'020'877	
Belles rives genevoises	1'495'096	623'297	42%	871'799	-	871'799	-	
Tour du Haut-Lac sup.	1'871'489	1'454'676	78%	416'813	-	416'813	317'195	
Charters et spéciales	3'888'366		69%	1'188'366	-	1'188'366	764'374	
Total général	31'932'666	22'780'899	71%	9'152'668	1'167'000	7'985'668	5'318'687	767'805

4. La participation à des communautés tarifaires (mesure no 12 du programme de législature) diminue et s'établit à CHF 4'262'000. Les régions concernées sont le Nord Vaudois, Riviera et Nyon.

6. La grosse augmentation est liée à l'augmentation de l'offre de transport public des lignes urbaines (bus et trolleybus).

4527 Une augmentation de CHF 1'883'000 de la participation des communes aux frais d'exploitation et aux charges financières des entreprises de transports est annoncée.

Budget d'investissement

Le montant des dépenses brutes est de CHF 133'603'000 pour 2010, celui des recettes de CHF 31'625'000. Il en résulte des dépenses nettes de CHF 101'978'000. La somme totale des amortissements portée au budget est évaluée à CHF 32'987'000 en 2010. Le montant 2010 des décrets soumis ou à soumettre à amortissement est de CHF 583'872'845. Un peu plus de la moitié a été amorti. A la fin 2010, le solde à amortir devrait être de CHF 291'936'000.

Conclusion

La sous-commission propose, avec les observations formulées, l'adoption du projet de budget 2010 du DINF.

Annexe: Evolution des contributions accordées par l'Etat de Vaud à la CGN

Annexe

Evolution des contributions accordées par l'Etat de Vaud à la CGN

Année	Budget Etat de Vaud	Décompte Etat de Vaud	Evolution budget / décompte vs décompte 2005
2004	4'490'000	4'019'000	98 %
2005	4'344'000	4'100'000	100 %
2006	4'612'000	4'195'000	104 %
2007	3'895'000	4'559'000	111 %
2008	4'725'000	6'894'000	168 %
2009	5'325'000		130 %
2010	5'357'000		131 %

Plan financier CGN de mars 2009 à l'origine de l'audit

2011	7'710'000		188 %
2016	8'310'000		203 %

Respect de l'objectif de CHF 9 mios

2011	6'500'000		159 %
2016	6'800'000		166 %

27.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 9 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE, qui comprend également la Cour des comptes et la Chancellerie. L'Ordre judiciaire fait l'objet d'un rapport séparé (voir ch. 27.8). Ce dispositif est lié à la responsabilité présidentielle du chef du Département.

La sous-commission remercie tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'029'533'500	733'750'700	- 295'782'800	- 28,73 %
Produits	4'970'156'300	4'916'030'700	- 54'125'600	- 1,09 %
Revenu net	3'940'622'800	4'182'280'000	+ 241'657'200	+ 6,13 %

b) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'336'986'481	733'750'700	- 603'235'781	- 45,12 %
Produits	5'355'334'807	4'916'030'700	- 439'304'107	- 8,20 %
Revenu net	4'018'348'326	4'182'280'000	+ 163'931'674	+ 4,08 %

Remarques générales

Le projet de budget 2010 est un budget prudent et anticyclique.

Les amortissements du découvert, qui étaient de CHF 280 mios dans le budget de l'an dernier, ont été supprimés afin de rester dans un budget acceptable.

La volonté d'une politique anticyclique, avec des investissements à hauteur de CHF 300 mios, a été maintenue.

Toutefois les inconnues de la crise, qui aura un effet avec retard sur les rentrées fiscales, restent une préoccupation de l'ACI.

Analyse par service

701 Chancellerie d'Etat

3016 L'engagement par CDD du chef de projet pour la Démarche de simplification administrative, qui a été présentée à la Commission des finances le 27.10.09, figure à cette rubrique.

3113 Il s'agit des tables pour cette salle, les chaises ayant été changées en 2009.

3172 Le Mérite vaudois vise à distinguer une ou plusieurs personnalités ayant joué un rôle particulier dans le rayonnement du canton de Vaud. Il sera remis début 2010 avec la somme budgétisée en 2009 (report de crédit). Il n'y aura ainsi pas de remise à charge du budget 2010.

3188 Cette opération d'épuration et d'élimination d'archives ne se fait pas chaque année.

702 *Secrétariat général*

En toute logique, l'Office des affaires extérieures est désormais rattaché au SG-DFIRE, tant que le Président du gouvernement est le chef du DFIRE.

- 3011 L'effectif du personnel est en augmentation de 0,8 ETP, en grande partie suite à l'accession de M. le conseiller d'Etat Broulis à la présidence de la Conférence des présidents de gouvernements cantonaux, ce dont la sous-commission le félicite.
- 3161 L'augmentation est due à la location de la salle de conférence, entresol, rue de la Paix 6, à Lausanne.
- 3163 Il s'agit de location de photocopieuses couleur, fournies par la CADEV, ayant plus de fonctions, mais, surtout, qui remplacent plusieurs machines par une seule.
- 3171 C'est une première pour le canton, à savoir l'organisation de la journée vaudoise des parlementaires fédéraux, prévue initialement en 2009, puis reportée au 02.06.10. Cette journée a pour but de mieux faire connaître notre canton par des présentations tant économiques que gustatives. Le rythme prévu pour une telle journée est d'environ tous les 2 à 3 ans, voire une fois par législature.
- 3173 Pas de congrès prévus cette année.
- 31852 CHF 2 mios sont inscrits dans cette rubrique pour permettre au conseiller d'Etat de libérer les moyens nécessaires lorsque l'ACI aura basculé son programme informatique ; c'est en partie lié avec la Démarche de simplification administrative.

703 *Administration cantonale des impôts*

L'évolution des recettes fiscales, telle qu'elle a été présentée par l'ACI à la Commission des finances, est résumée au ch. 3.2.2 du présent rapport. La sous-commission relève que la réalité de tous les jours est difficile au niveau de l'économie, mais que les recettes fiscales progressent encore en 2009, vu qu'il s'agit essentiellement de la taxation des années 2007 et 2008. Ce n'est plus le cas pour le projet de budget 2010, qui tient compte principalement de la taxation 2009.

- 3011 La baisse du nombre d'ETP est due en grande partie à la cybertaxation et également à la réorganisation des bureaux selon le nouveau découpage territorial. Ces baisses d'effectifs correspondent avec le départ à la retraite de 7 préposés entre mai 2009 et courant 2011.
- 3016 Baisse sensible de cette rubrique, qui comptait 21 ETP en 2009, afin de renforcer provisoirement pour permettre de passer le cap de la nouvelle organisation.
- 3161 Location d'un étage supplémentaire à la route de Berne, à Lausanne, afin de centraliser les impôts sur les successions et donations. Courant 2012, une baisse devrait être enregistrée au vu de la fermeture de certains bureaux.
- 4001 Le calcul est fait au plus juste et avec toute prudence, vu l'incertitude des effets avec retard de la crise sur l'encaissement des impôts.
- 4003 Vu la conjoncture, une baisse est envisageable pour 2010.
- 4011 Le résultat est fonction de la crise. Sur les 300 plus importants contributeurs questionnés sur leurs prévisions, 155 ont répondu en prévoyant un bénéfice moyen 2010 de 27 % à 30 % inférieur au bénéfice 2009.

7041 *Service d'analyse et de gestion financières*

Le SAGEFI, qui s'était engagé dans un projet important pour toute l'ACV, à savoir la mise en place d'un véritable système de contrôle interne (voir la rubrique 31852), a certifié en juin 2009 qu'il prévoit de continuer avec plusieurs entités pilotes. Les demandes d'être choisis sont nombreuses, l'intérêt pour cette démarche est réjouissant. En 4 à 5 années, l'ensemble des entités de l'Etat devrait avoir adopté un tel système.

- 3199 Enveloppe DECFO-SYSREM. Cette rubrique comprend les CHF 25 mios prévus pour 2010. Cette somme globale est en réserve au SAGEFI, en attente d'un crédit supplémentaire compensé ventilé selon les besoins du SPEV.
- 3221 Un emprunt est envisagé en vue des remboursements importants d'ici à 2013 et en prévision d'une possible montée des taux d'intérêts.
- 3311 L'écart de plus de CHF 2 mios est dû au bouclement, en 2008, de l'objet Pôle de développement économique.

- 3319 Il s'agit de l'amortissement de CHF 10 mios pour la participation à Palexpo, qui doit être fait en une fois.
- 3329 L'amortissement du découvert reste une volonté du Conseil d'Etat, mais n'a pu être inscrit au projet de budget 2010.
- 34511 Péréquation instituée dans le cadre de la RPT. L'indice est à la hausse, car basé sur les années fiscales 2004 à 2006.
- 4211 L'Etat place ses disponibilités à court terme et en retire un rendement de l'ordre de 0,125 % en 2009. Le montant inscrit au budget 2009 ne sera donc probablement pas atteint, il manquera environ CHF 2 mios.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

- 3011 1,5 ETP pour une année et 4 mois a été octroyé par le Conseil d'Etat afin de mettre en œuvre au mieux la nouvelle politique salariale.
- 3013 Allocation de naissance : différence de CHF 100 centralisée au SPEV.
- 3016 Postes provisoires liés à DECFO-SYSREM.
- 3081 Contrat avec Manpower, conforme à la loi sur les marchés publics. L'augmentation est due en grande partie au SPOP pour la mise en place de la prise de données pour les passeports biométriques.
- 31852 Préparation de l'EMPD sur le système de gestion de la paie et travaux liés à DECFO-SYSREM. Etude sur la gestion des absences des collaborateurs.

707 Registre foncier

- 3016 Des auxiliaires sont nécessaires pour accélérer la saisie de documents, en lien avec la préparation du regroupement des registres fonciers et leur implantation selon le nouveau découpage territorial (voir les remarques de la COGES sur les plans et tracés des servitudes) et scannage pour la sécurité informatique.
- 31111, 3188 Frais de déménagement des registres fonciers de la Côte pour leur adaptation au nouveau découpage territorial.
- 4313 Estimation très prudente liée à la conjoncture économique. Dans certaines zones touristiques, il y a un effondrement ; par contre, l'effet des contingents fait qu'il y a un lissage dans le temps ; on rattrape le surplus des années de surchauffe.

708 Service de recherche et d'information statistiques

Le Service développe une politique active de vente de prestations, générant des recettes diverses : *sponsoring*, ventes de publications et de prestations de haute valeur ajoutée (voir en particulier la rubrique 4356).

- 3016 Chevauchement des enquêtes annuelle et trimestrielle.
- 3064 Cette rubrique était noyée précédemment au SPEV comme frais de formation.
- 31852 Plus de 50 consultations journalières sur le calculateur de salaires qui est géré dans le cadre d'un mandat.
- 3194 Recensement 2010. Il est prévu de doubler l'échantillonnage, d'où un coût supplémentaire pour l'Etat de CHF 180'000.

78 Cour des comptes

La Cour des comptes est composée de 5 magistrats assistés de plusieurs collaborateurs pour un total de 4 ETP. Elle ne se considère pas encore au rythme de croisière et, comme un jeune arbre, il lui faut quelques années pour porter ses fruits.

- 3016 Budget permettant de trouver des appuis extérieurs juridiques, informatiques, urbanistiques. Ce sont des personnes avec des compétences spécifiques qui ne peuvent être fournies par le SPEV via Manpower.
- 3081 Personnel engagé via le SPEV.
- 3161 Augmentation due au coût du mazout, mal évalué par le SIPAL.

79 *Contrôle cantonal des finances*

- 3081 Les mandataires externes travaillent toujours sous la responsabilité d'un auditeur, chef du mandat, collaborateur du CCF. L'apport externe est indiqué dans le texte délivré par le CCF.
- 31511 Le déménagement prévu du CCF sera vraisemblablement reporté en 2011. Il fera alors l'objet d'une demande de report de crédit.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement du DFIRE est de CHF 9'719'000. Il s'agit de projets d'investissements pour l'ACI dans le cadre du projet Vision 2010, qui tend à une rationalisation accrue de l'ACI, à une automatisation poussée des travaux de taxation (TAO), à une simplification des procédures et à une meilleure communication avec le contribuable. A cela s'y ajoute le système d'information financier (SIF) du SAGEFI.

Conclusion

Au terme de son examen, la sous-commission recommande l'adoption du projet de budget 2010 du DFIRE.

27.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une forte délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

c) Comparaison avec le budget 2009

	Budget 2009	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	156'405'900	170'918'700	+ 14'512'800	+ 9,28
Produits	92'601'400	93'295'600	+ 694'200	+ 0,75
Charge nette	63'804'500	77'623'100	+ 13'818'600	+ 21,66

d) Comparaison avec les comptes 2008

	Comptes 2008	Budget 2010	Variation	
			en francs	en %
Charges	172'131'077	170'918'700	- 1'212'377	- 0,70
Produits	88'871'338	93'295'600	+ 4'424'262	+ 4,98
Charge nette	83'259'739	77'623'100	- 5'636'639	- 6,77

Remarques générales

L'OJV va devoir, avec Codex, créer de nouveaux postes.

Analyse de détail

- 3011 Un juge d'application des peines supplémentaire est nécessaire afin d'éviter de prendre du retard.
- 3069 Il s'agit de menus frais lorsque un huissier ou une autre personne doit intervenir en cas de problèmes avec un justiciable, ce qui a été le cas au moins déjà une fois avec le résultat d'une paire de lunettes cassée. Cette rubrique permet de rembourser la personne qui s'est interposée.
- 3301 Travail de recouvrement effectué par le SJL, et amortissement des créances non recouvrables. Cela correspond à un taux d'environ 50 % de recouvrement des notes de frais pénales émises.

Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement en cours concernent des projets informatiques, alors que les projets à venir concernent en grande partie Codex, pour CHF 5'078'000, ainsi que la nouvelle procédure pénale fédérale, qui passe par un agrandissement du TDA de l'ordre de CHF 9'000'000.

Conclusion

Au terme de son examen, la sous-commission recommande l'adoption du projet de budget 2010 de l'OJV.